

MARCEL NOPPENY

# LUXEMBOURG 1830

(La Révolution belge  
et la Presse luxembourgeoise)



Luxembourg  
Imprimerie de la Cour Jos. BEFFORT  
1934

*Price: 12 Fr.*



102

ou même Auteurs :

Les faits historiques de son époque  
Chapitre de l'histoire de l'Europe 1830  
Les faits de l'histoire de l'Europe de l'année  
Chapitre de l'histoire de l'Europe (1830)  
Les faits de l'histoire de l'Europe 1830  
Chapitre de l'histoire de l'Europe 1830  
Chapitre de l'histoire de l'Europe 1830

# LUXEMBOURG 1830

Les faits de l'histoire de l'Europe  
Chapitre de l'histoire de l'Europe

Les faits de l'histoire de l'Europe  
Chapitre de l'histoire de l'Europe  
Chapitre de l'histoire de l'Europe  
Chapitre de l'histoire de l'Europe

## Du même Auteur :

---

*Fresez paysagiste et son époque*

(Linden et Hansen. Luxembourg 1932.)

*Des Lions de Rémont aux Lions de Trémont*

(*Histoire d'un Hôtel-de-Ville*)

(Jos. Beffort. Luxembourg 1932.)

*L'Oeuvre multiple de Nicolas Liez*

(Linden et Hansen. Luxembourg 1933.)

Sous presse:

... *A Luxembourg, autrefois* ...

(Jos. Beffort, Luxembourg.)

---

En préparation:

*Histoire de la Presse luxembourgeoise de  
langue française*

*Le Gouverneur Willmar*

*Mathieu-Lambert Schrobilgen*





**Jean-Georges WILLMAR**  
**Gouverneur du Grand-Duché de Luxembourg**  
**(1763-1831)**

d'après un tableau de J.-B. Fresez,  
appartenant à M. Gernaert-Willmar de Bruxelles.

**Marcel NOPPENY**

# **LUXEMBOURG 1830**

**(La Révolution belge  
et la Presse luxembourgeoise)**



**Luxembourg  
Imprimerie de la Cour Jos. BEFFORT  
1934**

Marcel NORDEN

LUXEMBOURG 1830

(La Révolution belge  
et la Presse luxembourgeoise)

*Aux Luxembourgeois de 1930  
ce film d'il y a  
100 ans.*

Luxembourg  
Imprimerie de la Cour des Bénédictins  
1930

## Note de l'éditeur.

---

Nous avons réuni, en les intitulant «Luxembourg 1830 (La Révolution belge et la Presse luxembourgeoise)», les articles que M. Marcel Noppeney a publiés, il y a trois ans, dans «L'Indépendance Luxembourgeoise», sous le titre: *Luxembourg il y a cent ans.*»

L'auteur désire préciser qu'il ne s'agit pas là d'un ouvrage à prétentions historiques; mais il estime que la petite histoire peut fournir une précieuse contribution à l'étude de la grande, et que l'opinion publique, telle qu'elle se reflète dans la presse et les correspondances particulières d'une époque, présente un intérêt qui n'est point négligeable.

C'est sous cet angle que, dans les pages qui vont suivre, on verra la répercussion à Luxembourg des grands événements de Paris et de Bruxelles et que se dérouleront, sous les yeux du lecteur, les menus faits et incidents essentiellement luxembourgeois, venus, en cette année tumultueuse, s'insérer entre «les trois Glorieuses et la Saint Sylvestre».

*Parmi ces faits et ces incidents, il en est d'inédits, et la plupart sont peu connus; tous, ils jettent un jour intéressant sur les causes premières qui ont finalement amené la séparation, à jamais regrettable, des deux parties, l'une de langue française, l'autre de langage germanique, mais toutes deux de sang luxembourgeois, qui avaient constitué notre pays à travers les siècles.*

00494

BIBLIOTHÈQUE DE L'U.C.L.

CENTRE CERFAUX - LEFORT

Don de M<sup>me</sup> HILGERS

Luxembourg.

OUVRAGE

U.C.L.

DÉCLASSÉ

## CHAPITRE I

«Le Journal de la Ville et du Grand-Duché  
de Luxembourg»

Organe officieux, sinon officiel, du Gouvernement, depuis quatre ans qu'il a remplacé la *Feuille d'Annonces* de l'imprimeur Lamort et supplanté le *Luxemburger Wochenblatt* de l'immigré prussien Weiss, le *Journal de la Ville et du Grand-Duché de Luxembourg* n'a cessé de refléter fidèlement les sentiments orthodoxes de ceux qui l'inspirent: Son Excellence Jean-Georges-Othon-Martin-Victorin-Zacharie Willmar, gouverneur du Grand-Duché; Son Eminence grise, Jean-Baptiste Gellé, greffier des Etats et les «nobles et très honorables seigneurs» qui les constituent; Messieurs les Chefs de Division, Messieurs les membres de l'Ordre judiciaire, Messieurs les Commissaires de District, Messieurs du Waterstaat, de l'Enregistrement et des Domaines, des Contributions directes et indirectes, du Cadastre, des Eaux et Forêts; Messieurs les

Bourgmestres et Echevins des Villes et particulièrement de la « capitale »... On y est orangiste avec ampleur. A en croire ce petit organe de province, où pourtant quelques talents déjà se dépensent, tout est, en Luxembourg, pour le mieux dans le meilleur des mondes, et c'est à peine si, de temps à autre, l'esprit critique national y traite, avec un peu de mauvaise humeur, la question de l'accise sur les boissons spiritueuses ou celle des droits de mouture et d'abatage. Quant aux ventes domaniales, cette escroquerie gouvernementale étant la principale ressource publicitaire, l'imprimeur s'oppose à ce qu'on y insiste.

Mais voici qu'en février 1830 la discorde s'installe au camp. Des rédacteurs bénévoles, dont s'amoncele la copie disparate, chacun prétend faire triompher ses idées ou ses opinions: les frères Derote, l'un et l'autre professeurs, Pierre-Ernest Dams, juge de paix à Grevenmacher, Jean-Baptiste Nothomb, avocat, Jean-Philippe Molitor, docteur en droit, Antoine-Ignace Ruth, avocat, d'autres encore, refusent de collaborer plus longtemps à l'« Organe des Notables », s'il n'ouvre toutes larges ses colonnes au « Pétitionnement ». Schrobilgen et Barreau, les aînés de la plupart d'entre eux, et qui président aux destinées de l'unique journal du pays, se sentent secrètement attirés par cette jeunesse fervente, ses doctrines et ses thèses. Ne pouvant, d'autorité, ni agir ni consentir, ils sollicitent « en haut lieu » des « directives » comme on dit en jargon moderne. On les leur refuse tout en prétendant qu'ils les devinent! Au pouvoir hésitant — la route est longue, en 1830, de La Haye à Luxembourg! — répond l'hésitation de la presse. Chacun de

leurs pas risquant de devenir un pas de clerc, les rédacteurs, responsables énormément, mais fort peu rétribués, préfèrent s'abstenir. Eux, qui ont assumé la tâche désintéressée de prêter au Luxembourg une voix pour s'exprimer, actuellement, que les journaux, tant belges que hollandais, embouchent le mégaphone, se taisent. Le secrétaire de la Régence et le professeur à l'Athénée sont, plus que jamais, jugulés. C'est à peine si, de temps à autre, l'éclair bref d'une allusion perce les ténèbres où ils se débattent en rongant leur frein. Obligé de devoir, à la fois, respecter les sentiments de ses lecteurs et les décisions de ses protecteurs, ménager le chou national et la chèvre officielle, satisfaire aux aspirations de l'élite intellectuelle, presque tout entière franc-maçonne, et ne pas contrecarrer les vœux de sa clientèle ecclésiastique et campagnarde, surveillé par Willmar, gouverneur pour le Roi des Pays-Bas, suspect à Hesse-Hombourg, gouverneur pour la Sérénissime Confédération, persécuté par le général Dumoulin, commandant la place pour le roi de Prusse, désireux de liberté et chargé de chaînes, français d'instinct, belge d'estime, allemand par crainte, hollandais par raison, luxembourgeois de cœur, morigéné par les uns, endoctriné par les autres, terrorisé par le militaire étranger, aiguillonné par le civil, local, conseillé par tous les sots, moqué par tous les imbéciles, l'unique organe de la presse luxembourgeois, bientôt, ne tirera plus qu'à 200 exemplaires... La conjuration du pouvoir, de l'argent, de la force et de la bêtise écrase à Luxembourg la liberté de l'expression et l'affirmation du talent. Qu'un



mot déplaît à droite, la censure inavouée, la pire de toutes, coupe la copie; qu'un terme désoblige à gauche, les maîtres de l'heure et de la bourse coupent les vivres. Brochant sur le tout, l'imprimeur menace d'arrêter ses presses. Tournés et retournés sur le gril, Barreau et Schrobilgen méprisent leurs inconscients tortionnaires, mais d'un mépris tout platonique. On les sent frémir sous cette contrainte sans nom; ils cherchent en vain un exutoire: à peine pensent-ils l'avoir trouvé, qu'«Anastasia» brandit ses ciseaux, ou bien c'est «Mécène» qui serre les cordons de la bourse... Un jour, plus tard, trop tard, ils s'en iront, Barreau le premier, révoltés, écoeurés au point de n'avoir plus même le courage de rédiger, avant la lettre, leur «Journal des Goncourt». Ah! s'ils avaient laissé des mémoires «à publier cinquante ans après leur mort», quel jour éblouissant jeté sur une époque et combien l'on comprendrait mieux la mentalité étriquée de nos pères, la petitesse de leurs sentiments, leur veulerie, leur paresse intellectuelle et la portée réelle de cet éloge qui n'est qu'un soufflet: leur fidélité à leurs princes. Plaisante fidélité en vérité, que celle à quoi, à travers les siècles, la force brutale nous obligea envers les maisons souveraines les plus diverses, les plus lointaines, qui consista surtout à n'en connaître aucune, à les accepter, étrangères et successives, avec une égalité d'âme admirable, et qui nous inclinera, peu de temps après celui dont je parle, avec une impartialité magnifique, simultanément devant les Saxe-Cobourg et devant les Orange-Nassau.

Ainsi, à cette époque tragique et trouble

de notre histoire, cette chose énorme, même pour un petit pays qu'habitent de petites gens: la presse se tait! La Révolution «gronde à nos portes»: la presse se tait. Le soleil de juillet illumine le monde, le soleil de septembre répand ses rayons: la presse se tait! Paris et Bruxelles déchirent les traités insensés qu'imposa à l'Europe la terreur collective de royaux podagres: la presse se tait! Moins libres que l'apprenti en bonnet de papier qui astique, d'un chiffon diligent, les primitives machines de l'imprimeur Lamort, Schrobilgen et Barreau, l'ancien aspirant à Saint-Cyr, l'ancien élève de la Sorbonne, regrettent l'Empire, le Département des Forêts, la censure préventive, complète, absolue, qui présentait cet avantage au moins de n'obliger personne à écrire, puisqu'elle interdisait à tout journal de paraître.

Aussi sera-ce en vain qu'on feuillettera plus tard la collection du «Journal de la Ville et du Grand-Duché de Luxembourg». A peine, de-ci de-là, l'écho affaibli, édulcoré, des événements prodigieux qui secouent le monde... et le pays! A peine y résume-t-on quelques-unes des «pétitions» adressées au Roi, quelques-uns des «griefs» que les Luxembourgeois y exposent. A peine y reproduit-on, parfois, tel article ou tel autre, emprunté — avec quelles précautions! — à quelque journal belge ou français. Les événements dont le pays même est le théâtre, les énergiques revendications de groupements, de municipalités, de particuliers même sont passés sous silence. Faute de mieux, un historien luxembourgeois de langue allemande M. P. Mullendorf trouvera, 90 ans après, à

relever comme un acte de courage civique, l'insertion des discours que MM. Maréchal et Tinant, députés du pays, ont prononcés à La Haye, aux Etats-Généraux!

Mais à qui, insoucieux des grands problèmes politiques ou sociaux, ne recherche que l'anecdote ou le trait de moeurs, le «Journal», tout incomplet qu'il soit, permet de glaner dans le champ de l'Histoire.

## CHAPITRE II

### **L'écho des «Trois Glorieuses» à Luxembourg**

Les trois glorieuses viennent de déferler sur Paris, sur la France. Ceux qui ont vécu les journées de la grande guerre, de sa veille, de son lendemain, peuvent s'imaginer la nature des réactions que des événements de cette envergure ont dû provoquer en Schrobilgen, en Barreau, ces intellectuels desquels les 40, les 30 ans encore réceptifs, ont dû vibrer à les apprendre... Or, voici l'expression de cette réaction :

«Luxembourg, 2 août 1830. — Beaucoup de nos abonnés, principalement dans les campagnes, nous ont témoigné vivement le désir d'obtenir des nouvelles de France. Ce désir est légitime, non seulement par l'importance extrême des événements, mais encore par le besoin de rassurer les personnes en grand nombre qui ont en France des liaisons de parenté et d'affection. Ces motifs

nous ont déterminés à publier quelques feuilles extraordinaires.»

Cependant, ordre venait de La Haye de surveiller avec plus de soin la frontière et de renforcer la police des étrangers...

Surveillance point trop stricte, toutefois, puisque:

«Luxembourg, 2 août 1830. — Un Luxembourgeois de Paris vient de donner à sa famille, à Luxembourg, par lettre, des détails sur les combats qui se sont livrés dans les rues de Paris, et auxquels il prit une part active.»

et que:

«Luxembourg, 6 août 1830. — Le drapeau tricolore flotte depuis le 31 juillet sur les murs de Metz et de Longwy; depuis le 2 août à Nancy; le 3 seulement il a été arboré à Thionville, le régiment de cavalerie qui y tient garnison s'étant tenu sur la réserve et ayant empêché l'explosion de l'esprit très prononcé de la bourgeoisie.

«Les Luxembourgeois se rendent à Thionville, à Metz, plus loin encore, quelques-uns sans se munir de passeport. On ne les interroge point; ils ne sont pas inquiétés: les relations antérieures de bon voisinage et d'affaires ne sont pas interrompues. Des Français arrivent à Luxembourg et trouvent au milieu de nous réception cordiale et confiance. Ils voient ici une population paisible qui prend part aux grands changements survenus chez eux, mais se montre fidèle aux institutions sous lesquelles elle vit.»

Là s'arrête l'appréciation des événements parisiens! L'unique journal luxembourgeois

enregistrera l'avènement de Louis-Philippe avec le détachement dont on userait pour mettre ses lecteurs au courant de la nomination d'un bourgmestre de campagne. Des perturbations inouïes bouleversent la nation voisine, coeur du monde, creuset des idées nouvelles: esclaves parmi des esclaves, deux hommes de coeur et de talent, sur des ordres qui viennent de La Haye, mais qui partent de Vienne et ont quinze ans d'âge, n'ont d'autre droit que celui de se taire!

Certes, ni à la Haye, Guillaume I, souverain plus fier qu'avisé, ni à Luxembourg, Willmar, administrateur prudent et sage, mais que déjà les événements débordent, ne sont directement responsables d'une application ridicule et exagérée du décret d'avril 1815, et des circulaires du ministre de Thiennes, de la même année, sur les droits — problématiques — et les devoirs — innombrables — des rédacteurs de journaux, ni surtout d'une anticipation sur les lois et décrets concernant la presse, et qui viendront, en 1833 et en 1835 notamment, l'achever entièrement; mais entre le roi et le gouverneur, d'une part, les journalistes, de l'autre, il y a l'innombrable cohorte des grincheux, des envieux et des sots qui, renforcés et soutenus, en Luxembourg, par l'odieux pouvoir militaire prussien, font du zèle et jouent au tyran. Faudrait-il s'étonner de voir ces despotes au petit pied, que toute liberté d'appréciation, concédée à autrui désoblige, s'en prendre plus particulièrement à ceux dont ils sont, intellectuellement, les incontestables inférieurs? Il résulte de certaines déclarations privées de Barreau, faites beaucoup plus tard, que, bien

plus outrageusement que les lois, les personnages s'interposèrent. Et l'on vit cette chose puérile et lamentable, renouvelée de Loriquet : «La France nous gêne? Nous la nions!» Ainsi, dès 1914, chez nous, la censure allemande, censure de fait, niait la Marne, la résistance, plus tard la victoire. Ainsi encore, partout au monde, la consigne du silence, ressource dernière des régimes qui chancelent, des gouvernements qui se raccrochent, des diplomates qui perdent pied!

Mais à défaut d'appréciation des événements de Paris, appréciation dont Barreau et Schrobilgen auraient été parfaitement et lumineusement capables, glanons cette note locale que l'on trouvera sans doute intéressante :

«Luxembourg, le 14 août 1830. — Plusieurs Luxembourgeois se sont trouvés aux combats des 27, 28 et 29 juillet à Paris, et ont secondé vaillamment les Parisiens dans leurs efforts pour la conquête de la liberté. On cite dans le nombre le fils d'un cultivateur de Bonnevoie, qui a eu les jambes fracassées par la mitraille. On fait surtout une mention extrêmement honorable de M. le baron de Breydenbach, fils d'un ancien membre du Conseil souverain (du Luxembourg), officier d'Etat-major de la place de Paris, qui, par ses prodiges de valeur, est parvenu à arrêter l'effusion du sang dans la rue de la Paix et à opérer la réconciliation entre les troupes et les citoyens. Les habitants de cette rue, dans une adresse au général Lafayette ont vanté la bravoure et le patriotisme de ce guerrier qui, en 1810, avait mérité la croix d'officier de la Légion d'Honneur et le grade de capitaine de dragons.

Ce fait-divers, qui n'est pas sans intérêt, n'avait, en réalité, coûté à Barreau ou à Schrobilgen que la peine de reproduire en partie la très curieuse lettre dont voici le texte, et que nous pensons avoir été adressée par le signataire à son ami d'enfance, le receveur des actes civils Couturier, frère de Caroline de Blochausen

ETAT-MAJOR  
de PARIS

de Breiderbach, officier d'Etat-Major  
rue basse du Rempart, n° 14

Mon ami,

en trois jours Charles X détrôné, le Duc d'Orléans proclamé roi le 7 août; j'ai eu l'occasion de me distinguer; lis le journal *Le National* du 2 août, tu verras si je suis digne d'être Luxembourgeois; j'ai arrêté seul l'effusion de sang dans la rue de la Paix; les citoyens ont embrassé leurs frères de l'armée.

Le carnage a été horrible. Les habitants de cette rue, ont fait une adresse au général de Lafayette en ma faveur. Je suis connu à Paris; tout le monde me salue et me désigne comme le premier auteur de la paix entre la troupe et les bourgeois.

Tout est rentré dans l'ordre; il est impossible de tracer tout ce qui s'est passé en trois jours. C'est incroyable.

Mes respects et compliments à tout ce qui t'appartient, et à tous mes compatriotes.

Et crois à l'assurance de l'inviolable amitié que le te porte

ton ancien camarade  
de Breiderbach

Le 9 août (1830)

C'est tout! L'homme du peuple de Bonnevoie, l'ex-châtelain de Birtrange... Et devant ce petit Schrobilgen, debout, tremblant de rage, mais qui a tellement appris à se contenir, ce fonctionnaire-bourreau, qui «l'a fait venir», qui le morigène: «Vous avez parlé de Paris.



Monsieur, de la «conquête de la liberté!»... A la première récidive votre journal cessera de paraître.» Et, pour finir, en flèche du Parthe, ce mot de pingre, de tyranneau et d'imbécile: «Un journal d'ailleurs où il n'y a jamais rien...»

### CHAPITRE III

#### **Les Evénements d'août et de septembre, vus de Luxembourg**

Le «Journal de la Ville et du Grand-Duché de Luxembourg» en a donc fini avec la révolution en France. Il a suffisamment renseigné ses lecteurs, au gré du moins des multiples autorités dont il dépend. De temps en temps encore, quelque extrait incolore de la presse étrangère et ce sera tout. Mais voici qui ménage curieusement la transition entre Paris et Bruxelles et qui, en outre, a sa saveur :

Vers le 19 août 1830 a eu lieu l'annuelle distribution des prix à l'Athénée. Contrairement à ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, le journal ne publie pas le palmarès. En revanche il évoque le discours d'usage prononcé par le professeur Barreau et qui traite de «L'Influence de l'Exemple». Curieuse anticipation! «Jeunes Belges qui m'écoutez, s'écrie l'orateur, au moment où l'amour de la patrie

se réveille avec tant de force dans le coeur de tous les peuples, n'êtes-vous pas animés de la même ardeur?... Vous sentirez le besoin de soutenir vos institutions, de défendre votre indépendance contre les attaques des ennemis du dedans et du dehors...» Et, peu de jours après, «l'exemple» parisien faisait sentir son «influence» à Bruxelles et la Belgique, à son tour, luttait pour sa liberté...

Sous la date du 28 août et sous l'évidente dictée du gouverneur Willmar, le journal, médiocrement et froidement, résume les événements. Une rixe, entre ivrognes, un soir de kermesse, serait plus abondamment traitée!

Le surlendemain nous trouvons ceci:

«Luxembourg le 1 septembre 1830 — La plus parfaite tranquillité règne dans notre ville. Nulle part dans le Grand-Duché, la tranquillité n'a reçu la moindre atteinte.»

Voilà qui est parfait! Mais déjà, le lendemain «la province bouge»: Je résume:

«Luxembourg, le 2 septembre. — A Grevenmacher, manifestations populaires, cris hostiles, démonstrations violentes, bris de carreaux, coups de fusils «et d'autres armes à feu». Le tout, «devant la maison de M. Jacoby, contrôleur des Contributions directes... Maisons cernées et bloquées, dommages causés aux immeubles: sans les efforts de la maréchaussée et de MM. les notaires Hess, Ritter et Weydert, surtout sans le noble dévouement de ce dernier qui resta toute la nuit sur les lieux, Jacoby aurait infailliblement été massacré»...

Il est vrai que quelques jours après, une lettre datée de Grevenmacher du 5 septembre 1830, signée par les «notables» de la cité, tous

membres de la Régence, MM. Muller, Lessel-Richter, Lahr, Christophe Well, Hess et Knaff et probablement, si j'en crois mes papiers de famille, rédigée par Well, receveur de l'Enregistrement et des Domaines, qui partira le lendemain pour Neufchâteau où il est nommé conservateur des Hypothèques, rétablira l'intégrité des faits «légèrement détournés de la vérité». Mais «la fuite de Jacoby ayant comblé tous les vœux» l'ordre règne de nouveau à Grevenmacher!

Il ne règne pas à Remich «où une partie des employés de la douane désertent leur poste», ni à «Feulen-lez-Ettelbruck» ou «des malfaiteurs mettent le feu à des maisons», ni à Diekirch «où le drapeau tricolore flotte sur l'Hôtel-de-Ville et où les citoyens ont pris pour cri de guerre: «Union et force» anticipant, au verbe près, sur la devise qui sera un peu plus tard celle de la Belgique tout entière, ni à Esch-sur-Alzette, ni à Mondercange, où «après s'être fait restituer par les receveurs des droits d'entrées et d'accises tous les objets saisis en fraude de ces droits, on arbore le drapeau brabançon». «Les employés de la ligne sont hors de service sur ce point de la frontière», est-il ajouté en un français pour le moins douteux.

Mais voici une affirmation curieuse, que notre journal emprunte au «Courrier des Pays-Bas», journal d'opposition publié à Bruxelles et dont le jeune Nothomb, avocat à Luxembourg, qui se préparait à jouer dans la révolution belge le rôle de tout premier plan que l'on sait, était l'un des principaux rédacteurs. Nothomb, depuis les premiers jours d'août en villégiature dans son

Messancy natal était, trompant la vigilance des siens, «gens obscurs» dit Loménie de Brienne dans sa «Galerie des Contemporains», parvenu à rejoindre ses amis à Bruxelles dès le 28 du même mois:

«L'élan général, écrivait-il, est comprimé à Luxembourg par la présence de la garnison prussienne, sinon les Luxembourgeois se leveraient en masse aux cris de «Religion et France».

Ce cri, imprévu dans la bouche ou, si l'on veut, sous la plume d'un Nothomb, ce cri révolutionnaire, paradoxal, catholique et franco-belge, aurait-il réellement été poussé par nos populations, si la garnison prussienne, n'y avait mis obstacle? Cela est possible, après tout, et le «Journal de la Ville et du Grand-Duché» qui réfute l'article de son confrère, ne le conteste pas absolument. Mais il y répond par deux articles assez diffus et d'évidente inspiration officielle, où, s'il est déploré «que les Luxembourgeois n'aient pas accès aux sommités sociales du royaume» et «qu'il n'y ait pas de traité de commerce avec la France» alors déjà le voeu de tout le pays, brillait aussi une phrase due à la collaboration évidente de Monsieur Prudhomme et de Talleyrand: «Hormis l'insurrection, les Luxembourgeois ont tenté toutes les voies de salut que leur indiquaient les circonstances.»

Il est évident d'ailleurs que cette voie-là leur était la plus impitoyablement fermée de toutes! Quadrilatère irrégulier de 600 mètres de long sur 400 de large, congestionnée dans son innombrable ceinture de murailles, de fossés, d'escarpements, la ville haute comp-

tait alors 6445 habitants; les faubourgs, guère plus à l'aise, en avaient 4729. Pour empêcher toute tentative de soulèvement de la part de ces fonctionnaires, de ces retraités, de ces marchands, de ces artisans, de ces vieillards, de ces femmes et de ces enfants — le tout au nombre de 11274 — la Prusse disposait d'une garnison de 5000 hommes.

La crainte d'une effervescence populaire ne devait pourtant pas être l'unique motif des effectifs considérables déjà rassemblés par la Prusse dans les murs de la forteresse que Talleyrand avait contribué à lui abandonner. Dès le 2 août le «Journal» avait pu rapporter «que la correspondance par estafettes militaires était très active entre Trèves et Luxembourg. Qu'une reconnaissance de hussards français ayant été poussée jusqu'à Evrange, une reconnaissance de frontière avait été faite par un détachement de troupes prussiennes de la garnison de Luxembourg. Et qu'enfin le général prussien Dumoulin allait rentrer à Luxembourg après une absence de plusieurs mois». Comme aux mêmes dates, 38 ans plus tôt et 84 ans plus tard, notre pays, une fois de plus dans son histoire, semblait devoir être appelé à jouer un rôle néfaste dans le duel franco-allemand. On ne fut pas sans inquiétude, quelques jours. Mais une déclaration de Frédéric-Guillaume, rapportée avec satisfaction par le «Journal» conjura le danger et rassura les esprits.

Cependant, tournant court après son véritable appel à l'insurrection, le professeur Barreau, en avait, en terminant son discours de prix sur l'Influence de l'Exemple, «appelé à l'amour dû au prince constitutionnel qui nous

gouverne». Cet «amour» s'affirma plus particulièrement le 24 août «où on célébra la fête de Sa Majesté avec les solennités d'usage», solennités qui, à Luxembourg, rappelèrent Yvetot, si on en croit la pittoresque constatation du «Journal»: «on remarqua que les prix exposés sur le mât de Cocagne n'avaient pas été gagnés» et, à Grevenmacher, Paris, puisque «au cours d'un banquet civique très animé, la santé du roi-citoyen avait été portée avec enthousiasme»... Il ne s'agissait pourtant pas de Louis-Philippe, malgré l'apparence verbale, mais, à Luxembourg surtout, les formules à la mode (celle-ci d'ailleurs, renouvelée de la «Clef du Cabinet des Princes de l'Europe», journal édité à Luxembourg de 1704 à 1773) ménagent parfois de ces surprises...

Le 1er septembre le «Journal» constate, avec une apparence de satisfaction officielle, que «l'antique renommée des Luxembourgeois n'a pas reçu la moindre atteinte»: «Calmes, paisibles, pénétrés du devoir de maintenir intacte et pure cette fidélité héréditaire qu'ils conservent à leur monarque, ils en donnent le témoignage par leur confiance; ils attendent du trône les améliorations qu'eux aussi ont sollicitées, et ne préparent pas à un changement de système par des démonstrations violentes. Ce caractère, justifié par l'histoire, résulte du sentiment profond de l'ordre et de la légalité; ils repoussent l'idée du soulèvement dans la vue de forcer l'autorité à des concessions»....

Oui, mais! Ils achètent, en masse, si l'on peut dire, «*L'Insurrection*, poème dédié aux Parisiens par Barthélémy et Méry», que le libraire Hoffman, place d'armes, annonce tout

spécialement et met en vente au nez et à la barbe des autorités tant civiles que militaires...

Oui, mais! Déjà la vieille et toujours neuve et toujours opérante légende de l'accaparement des grains, dont savent si bien jouer les perturbateurs professionnels, se met à courir: M. Ferdinand Pescatore, négociant innombrable et multiforme, la grosse situation commerciale de l'époque, éprouve le besoin, non de se justifier, mais de s'expliquer par une longue lettre, insérée au «Journal». Il a, en effet commis le crime de faire venir du grain de l'étranger pour alimenter ses moulins de Stein-sel, circonstance dont ont profité «des gens pour proférer des menaces contre lui, au dernier marché»...

Oui, mais! Des affiches séditionnelles sont apposées jusque sur les murs de la ville de Luxembourg...

Ici le «Journal» devient purement admirable! «Qui ignore, écrit-il, que ces affiches, apposées par des malveillants, se réduisent à deux, dont la signification et le but étaient incompréhensibles et dont les auteurs étaient de méchants écoliers de 10 ans!» Ahurissante explication, empruntée au répertoire du «rédacteur Weiss» d'odieuse mémoire, et dont la mode a si lamentablement persisté chez nous où actuellement encore, toute manifestation populaire, pour peu qu'elle déplaise à l'un ou à l'autre devient immédiatement l'oeuvre de «voyous à peine adolescents» (halbwüchsige Burschen). Nous verrons à l'instant que, à lire certains correspondants du «Journal» tout le mouvement d'émancipation du quartier wallon serait dû à des enfants sensiblement du même âge! A cent ans de distance et



en présence des résultats obtenus, la puérité et la persistance de cet argument étonnent et attristent!

Cette argumentation défailante n'empêche pas toutefois le «Journal» de parler de «plaintes et de griefs justifiés et de la solidarité d'action avec les frères belges pour en reconquérir le redressement».

Et de reproduire, émanant de la Régence de la Ville, le texte d'une «Adresse au Roi» «respectueuse, mais franche et entière», où il est notamment déclaré que:

«les institutions nécessaires à l'existence politique d'un peuple libre manquent aux habitants du Grand-Duché de Luxembourg; que parmi celles qui les régissent les unes sont vicieuses ou incomplètes et les autres journellement faussées par des agents du pouvoir, esprits ignorants ou mal intentionnés... Une foule de fonctionnaires à la nomination desquels la nation a été jusqu'à présent trop étrangère, souvent choisis pour leur honteuse et servile obéissance aux volontés capricieuses du pouvoir et même sans capacité qui puisse faire illusion sur ce qui leur manque en moralité contrarient comme à plaisir les bienfaisantes intentions du Roi et convertissent ainsi en un joug odieux le gouvernement de l'une des plus libérales dynasties de l'Europe...

«Adhérant sans restrictions aux vœux manifestés par les députés des autres provinces du midi, les signataires supplient le Roi de réformer les Etats Généraux, de réduire l'arbitraire des instruments du pouvoir royal, d'accorder — et ici on retrouve la main de Schrobilgen — une loi libérale sur la presse, d'introduire le jury en matière criminelle et

de presse, de procéder à une répartition équitable des emplois (un des grands soucis de l'élite luxembourgeoise, systématiquement écartée des hauts postes de l'administration centrale tant à la Haye qu'à Bruxelles, qu'à Liège, qu'à Luxembourg même) de réorganiser les parquets, les tribunaux, la garde nationale, le système électoral, le prélèvement des impôts, de corriger le budget des dépenses, d'amender la loi fondamentale, de régler, « par un acte public, les rapports de la garnison avec les habitants » et de faire occuper la forteresse par des troupes belges concurremment avec la garnison étrangère ».

Cette pétition — pétitionner était la maladie à la mode et depuis 15 ans on tenait à Luxembourg bureau de pétitions comme les précieuses tenaient bureau d'esprit — vraisemblablement rédigée et même inspirée par Schrobilgen, devait être suivie de plusieurs autres de même objet. Les rapports entre civils et militaires, entre Luxembourgeois et Prussiens, devenaient de jour en jour plus tendus. Le 6 septembre le collège échevinal faisait afficher sur les murs de la ville la proclamation suivante dont nous empruntons le texte au « Journal », sans doute doublement heureux de l'aubaine :

« Concitoyens,

Les circonstances qui agitent la Belgique sont graves.

Attendons le bien-être de la patrie, d'une part, du patriotisme des Belges, et de l'autre de la sagesse du monarque qui nous gouverne.

La sûreté et la tranquillité publiques ne sont point troublées dans notre cité.

Si elles venaient à être seulement menacées, concitoyens, ayez confiance en vos magistrats; portez-leur vos plaintes; ils secondent vos vœux et feront droit à vos justes réclamations.

Ne perdons pas de vue que notre ville, comme forteresse de la confédération germanique, est dans une position prévue par les traités.

La bonne harmonie entre le civil et le militaire doit être plus que jamais maintenue.

Abstenez-vous de tout signe, de tout cri, que votre nationalité doive désavouer.

L'ordre public et la tranquillité de tous exigent la stricte observation des lois de police; nous saurons les faire respecter, et nous comptons avec confiance sur le zèle et sur le civisme de tous les habitants pour nous secourir dans l'accomplissement de nos devoirs.

Pour les bourgmestre et échevins

(s) *Scheffer*

le secrétaire de la Ville (s) *Schrobilgen*.

Comme il arrive souvent, le bourgmestre, on peut le reconnaître, laissait agir le secrétaire municipal. Schrobilgen s'en tire d'ailleurs habilement. L'école des journalistes, telle qu'on la comprenait à Luxembourg, n'avait pas été sans lui enseigner l'art de ne pas trop se compromettre...

D'ailleurs, tout n'allait-il pas pour le mieux? Le 11 septembre, «toutes les villes de Belgique jouissaient d'une tranquillité parfaite» selon la formule d'évidente inspiration officielle que nous retrouvons toujours. Le «*Courrier des Pays-Bas*» qui prétend le con-

traire «ne dit pas vrai» ainsi qu'on s'acharne à le lui répéter.

A Marche, par exemple, «le drapeau aux trois couleurs, planté sur la place du Marché, est tout bonnement une perche à haricots au bout de laquelle flottent des rubans de diverses couleurs et qui, plantée plusieurs fois déjà la nuit au même lieu (plaisanterie spirituelle et à répétition sans doute?) a été le matin arrachée, chaque fois, par les blanchisseuses. (?)» D'ailleurs «elle avait été plantée par un homme taré, si jamais il en fut, l'huissier Jaquemin, suivi d'une foule d'enfants et de quelques individus malfamés» et ce Jaquemin, «comme il ne pouvait vivre en paix avec la justice, un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui, et il attend en lieu de sûreté ce que le tribunal ordonnera de sa personne»!

A St. Hubert, «quatre individus, suivis d'un grand nombre de femmes et d'enfants, ont promené dans les rues les couleurs brabançonnnes», à Laroche, «où la cocarde tricolore a été arborée en tout par trois individus, pour fêter ces couleurs, des danses publiques ont eu lieu dans les rues, dirigées par quelques bouchers, et auxquelles les enfants seuls prennent part».

« A Bastogne, écrit M. F. Siville qui, lui au moins, a le courage de signer sa correspondance, beaucoup d'habitants accompagnaient les quatre miliciens (miliciens luxembourgeois en marche pour le dépôt de Namur et «séduits en cours de route par le nommé Brincourt, d'Arlon, en vue de prendre le parti de la révolution») mais ces habitants n'étais

ent que de petits enfants, dont le plus âgé n'avait que 10 ans!»

Ainsi, à cent ans de distance, Schrobilgen et Barreau émeuvent quiconque lit leur humble journal et devine leur amertume. Forcés à l'insertion d'inepties, obligés d'appliquer à la vérité qu'ils connaissent pour telle, les mots de «faussetés et d'inexactitudes», ils libèrent parfois leur conscience: Barreau, quand il insère astucieusement des extraits du discours sur «l'Influence de l'Exemple», relevé ci-dessus, ou bien quand il dit, demandant un chef: «L'Exemple a été le signal de toutes les révolutions qui ont changé la face de la Société... Le citoyen qui se sacrifie pour la défense des libertés publiques, laisse dans l'esprit des hommes une impression bien plus profonde que des préceptes de vertus civiques... Il faut un signal qui réunisse toutes les passions et fasse soupçonner à chacun le nombre de ses généreux complices. Il faut un chef à la multitude, qui ne fait rien d'elle-même et imite toujours avec fureur. Qui donnera ce signal? Où est ce chef? sans lequel Rome ne peut cesser d'être esclave?... Brutus paraît... Le peuple entier se lève, comme un seul homme. La tyrannie expire et la liberté est conquise...»;

Schrobilgen, quand il insinue des phrases comme celles-ci: «Les concessions sont inévitables. Le gouvernement les a promises. Soit de gré, soit de force, elles seront acquises au peuple» ou qu'il écrit, au sujet des presses du «Courrier de la Sambre» publié à Namur et que «le général van Geen a prises d'assaut»: «Les violences exercées contre ces instruments de publicité ne sauraient être

justifiées, pas même par les exagérations de l'esprit de parti. Il est des actes d'autorité qui souvent sont des actes de faiblesse».

Quant au fameux discours du trône prononcé le 13 septembre le «Journal se contentera d'en reproduire, le 18, ce qu'en dit le journal belge «La Politique». Et ce n'est pas là s'engager trop avant! En revanche quand il évoquera, un peu plus tard, la réponse que les Etats Généraux ont mis quinze jours à discuter, il fera preuve de verve et d'élan, et appréciera, avec une énergie insoupçonnée, le rôle funeste de ce corps politique.

## CHAPITRE IV

### **Impopularité grandissante de la garnison prussienne**

Le 12 septembre, le «Journal» avait annoncé que «le prince régnant de Hesse-Hombourg, gouverneur militaire de la forteresse, de Luxembourg, y était rentré en hâte, le 10 au soir, venant d'Allemagne.»

«Venant d'Allemagne»! Ce terme est suggestif. Pour le «Journal» comme d'ailleurs pour tous les Luxembourgeois, à commencer par le gouverneur Willmar, de l'autre côté de la Moselle, ce n'est pas la Prusse ainsi que le prétendent des cartes géographiques, c'est l'Allemagne. Distinction précieuse et précieuse que pendant 36 ans encore on s'acharnera d'une part à détruire, de l'autre à maintenir. Bienheureuse équivoque, savamment entretenue, à la persistance de laquelle, malgré les démentis infligés par les traités et, plus tard par les faits mêmes, nous sommes redevables en partie de notre indépendance nationale.

Ce patriotisme anti-allemand, latent depuis toujours mais qui soudain s'exaspère, n'est pas étranger à la popularité subite dont jouit la garde communale. «Les exercices de la garde communale de notre ville, écrit le «Journal» ont été terminés dimanche dernier, 19 septembre. La garde, après avoir manoeuvré en avant des glacis de la Porte-Neuve est rentrée en ville, précédée de la musique. L'excellente discipline qui règne dans ce corps et la belle tenue dont il a constamment fait preuve ont été l'objet d'une juste admiration.»

Jalouse sans doute de ces exploits largement militaires, la maréchaussée locale, à son tour, veut faire du zèle. Fin septembre, on trouve relaté cet incident non dénué du comique cher à Courteline:

«Une personne de Luxembourg ayant acheté un fusil de chasse chez le sieur Kuntgen-Fox, marchand-quincaillier, celui-ci en envoya deux pour choisir celui qui lui conviendrait. Tandis que le commissionnaire porteur des deux fusils traversait la rue de Chimai hier à dix heures du matin, M. le capitaine de la maréchaussée se trouva sur son passage et se saisit des deux armes, on ne sait sous quel prétexte. Le sieur Kuntgen a fait citer aujourd'hui cet officier en justice, pour qu'il ait à en payer le prix avec dommages-intérêts pour avoir entravé le requérant dans son commerce. L'affaire sera appelée à l'audience de M. le juge de paix, vendredi prochain, à deux heures de relevée.»

De leur côté, les volontaires luxembourgeois se remuent: «D'après le Courrier des



Pays-Bas, dit, sans le démentir, le «Journal», MM. Marlet fils, de Differt, Théodore Pescatore de Luxembourg, et Dominique Claisse, avoué, sont autorisés à lever dans le Grand-Duché de Luxembourg une compagnie franche dont ils se partageront le commandement et à réunir des dons patriotiques. Le nombre de jeunes gens, tant de la ville que du pays, qui se sont rendus dans la capitale de la Belgique est très considérable. Une souscription avait été formée pour faciliter à M. Dominique Claisse, avoué, les moyens d'aller à Bruxelles, dans un moment où les correspondances éprouvaient encore des interruptions. M. Claisse qui s'y trouve actuellement a invité le 3 octobre tous les Luxembourgeois présents à Bruxelles à se rendre le lendemain, à huit heures du matin, à l'Hôtel de l'Empereur, rue de l'Escalier....»

On voit que le «Landgrave» de Hesse-Hombourg, s'il s'était imaginé, à l'allemande, que son retour dans la forteresse dont il était le gouverneur pour la Confédération et par le roi de Prusse, ferait tout rentrer dans l'ordre en Luxembourg, se leurrait singulièrement. Son arrivée dans le pays pourrait même avoir contribué à faire hisser d'urgence les trois couleurs brabançonnnes dans presque toutes les localités du quartier wallon, dans nombre de villes et de villages du quartier de langue allemande. On a le sentiment très net que les rédacteurs du «Journal» si même ils désavouent la chose, en jubilent dans leur privé; chaque fois qu'ils ont l'occasion de se plaindre de la garnison prussienne, ils ne la laissent pas échapper. Voici un menu fait de ce genre raconté du reste assez naïvement:

«Luxembourg, 28 septembre 1830. — Le 19 vers huit heures du soir, le factionnaire de l'avancée de la Porte-Neuve, voyant venir du monde cria: «Qui vive?» Sur la réponse «Patrouille» il appelle le poste pour faire la reconnaissance d'après les formes usitées. C'étaient trois jeunes gens qui voulaient s'amuser. Il ont été arrêtés et conduits au corps de garde où ils ont été remis en liberté. Toutefois ces jeunes gens ont répondu qu'ils n'avaient point fait la réponse qui a donné lieu à leur arrestation. C'est un fait que l'autorité est intéressée à vérifier, parce que, s'il est juste que les factionnaires soient respectés, il ne l'est pas moins que la liberté des citoyens ne soit exposée à aucune avanie.»

C'est, pour l'heure, la seule observation un peu vive à quoi le «Journal» s'autorise; et s'il enregistre encore avec satisfaction, quelques jours plus tard, «que des listes de souscription sont ouvertes à Luxembourg pour fournir des secours aux Belges victimes des événements (ah! qu'en termes galants....) et que ces listes, déposées chez MM. Roeser, Kaempf, Fischer-Garnier, négociants et Lamort, imprimeur, ont réuni en peu de temps 3658,60 fr. (au taux de l'indice et de la valeur de l'argent, 100.000 fr. de nos jours!) il faut attendre le mois d'octobre pour retrouver un détail intéressant.

\* \* \*

Le retour du landgrave, s'il n'a pas arrêté net, comme il s'y attendait, sans doute, le mouvement insurrectionnel dans le Grand-Duché, a du moins renforcé la surveillance de la garnison prussienne. Elle s'avère de

plus en plus odieuse. «Des patrouilles parcouraient les rues tous les soirs, écrit le «Journal» à la date du 6 octobre, et arrêtent et déposent au corps de garde les personnes non munies de lanternes». Il fallait l'intervention de la Régence pour les libérer, et la police locale, chargée de faire l'intermédiaire, était sur les dents.

Peu soutenu par la Sérénissime, le landgrave prenait allure de croquemitaine. Sa vanité personnelle l'y poussait; la vanité nationale plus encore. Il était de ceux, si nombreux en Allemagne, qui n'admettent pas leur propre impopularité, qui comprennent moins encore celle de leur pays. Pour avoir commandé une brigade de réserve, à Leipzig, il s'imaginait de bonne foi avoir gagné cette bataille et, dans son naïf aveuglement, croyait à l'affection des Luxembourgeois! Le général prussien Dumoulin, en revanche, commandant la place, d'origine hollandaise et qui avait été soldat de Louis Bonaparte, roi de Hollande, avant d'entrer en 1806 au service de la Prusse, ne se berçait, à ce sujet, d'aucune illusion.

«Dans cette marche occidentale du Luxembourg, devait écrire quelques années plus tard l'historien allemand Treitschke, où tout le monde se moquait de la Confédération germanique et la méprisait, c'est à Dumoulin et à ses braves soldats que l'Allemagne doit rendre grâce, si du moins une chose y subsistait: la haine et la crainte du drapeau noir et blanc». Admirable aveu, qui caractérise à la fois ceux qui cultivent la haine, ceux qui la provoquent et ceux qui s'en parent comme d'une gloire!

Mais cet ex-Hollandais au nom français, qui avait encaissé sans sourciller — sans doute pour ne pas l'avoir comprise — la fine allusion du roi Charles X <sup>1)</sup> avait, en endossant l'uniforme prussien, assimilé également tout ce que ses porteurs ont de particulièrement odieux, et que Heine leur attribuait si généreusement une quinzaine d'années plus tard:

Es sind die grauen Mäntel noch  
Mit dem hohen roten Kragen —  
«Das Rot bedeutet Franzosenblut»  
Sang Körner in früheren Tagen.

Noch immer das hölzern pedantische Volk,  
Noch immer ein rechter Winkel  
In jeder Bewegung und im Gesicht  
Der eingefrorene Dünkel.

Sie stelzen noch immer so steif herum,  
So kerzengrade geschneigelt,  
Als hätten sie verschluckt den Stock,  
Womit man sie einst geprügelt.

\*) Il s'agit de quelques propos échangés entre le roi Charles X, qui se trouvait à Metz en septembre 1828, et le colonel Dumoulin. Ces propos sont extraits «d'une longue lettre particulière venant de Metz et communiquée au Rédacteur du Journal de Luxembourg» qui la reproduisit en entier: «Les manoeuvres des troupes, y est-il dit, ont été favorisées par un temps superbe. Le roi occupait le centre d'une estrade aux deux côtés de laquelle se prolongeaient deux amphithéâtres, où siégeaient les dames les plus élégantes du département. Le coup d'oeil était magnifique. Non loin du groupe qui entourait Sa Majesté se trouvait M. le colonel Dumoulin, commandant de la forteresse de Luxembourg. Le roi appela cet officier, qui s'empressa à se rendre à cette bienveillante distinction. — «En bien, Monsieur Dumoulin, comment trouvez-vous les manoeuvres? Et ces deux banquettes (en montrant les dames qui décoraient les deux avancées latérales)?» — «Sire.

Voici, en réponse à la proclamation Schef-fer-Schrobigen du 6 septembre, rapportée ci-dessus, le texte de la proclamation Hesse-Hombourg-Dumoulin, apposée sur nos murs un mois après, jour pour jour:

### *Proclamation*

«De toute antiquité la fidélité des Luxembourgeois à leurs souverains et à leur gouvernement a été vantée par l'histoire. Mais dans les temps actuels l'exemple des troubles de la Belgique a aussi excité le délire révolutionnaire sur quelques points du Grand-Duché et amené des résistances virtuelles envers les autorités publiques, résistances qui n'ont pas été assez vigoureusement comprimées.

«Les excitateurs de ces commotions n'ont pas assez considéré que le pays de Luxembourg, entièrement séparé de la Belgique, est un duché dont la souveraineté est comprise dans la confédération germanique et quelles conséquences dangereuses cet esprit de soulèvement doit nécessairement entraîner à la suite.

«Puisque la ville elle-même de Luxembourg

---

«on ne peut voir de plus belles troupes ni de spectacle plus enchanteur.» — «Le trajet de Metz à Luxembourg est-il bien long?» — «Sire, Votre Majesté le ferait en moins de temps que moi: il me faut six heures en changeant de relais.» — «Vous commandez la forteresse de Luxembourg?» — «Oui, Sire.» — «Mais comment donc? N'êtes-vous pas au service de Sa Majesté le Roi de Prusse?» — «Oui, Sire!» — «Mais je croyais que le Luxembourg appartenait au Roi des Pays-Bas?»

«Le roi a réellement fait cette observation. Quelle était son intention? Le roi de France ne peut pas ignorer que la forteresse appartient à la Confédération germanique.»

et ses alentours sont travaillés et poussés à l'insurrection par des têtes indociles qui ne voient pas dans leur condamnable légèreté quels dangers effrayants ils (sic!) accumulent sur leurs concitoyens, le gouverneur de la forteresse fédérative auquel la sûreté de cette place est confiée et imposée comme un devoir, croit nécessaire d'en donner sérieusement avis aux habitants de la ville et les garantir de tout excès en leur donnant l'assurance qu'au premier tumulte, à la première résistance envers l'autorité tant militaire que civile, au premier signe de rébellion par exposition de drapeaux ou cocardes étrangères, la déclaration de l'état de siège suivra immédiatement et qu'alors la police sera faite militairement sur le pied le plus sévère et que tous les moyens qui dépendent d'un pouvoir public pour le maintien de la sûreté et de la tranquillité seront mis en vigueur.

«Le grand nombre de citoyens bien pensants qui seraient troublés dans l'exercice de leur industrie par l'effet des mesures militaires, ne devront en imputer les funestes résultats qu'aux menées des intrigants; leur position sera toujours autant que possible l'objet d'une considération particulière.»

Certes, le texte français de cette proclamation est déjà considérablement drôle; le texte allemand l'est plus irrésistiblement encore. Mélange d'intimidation, de flagornerie, de pédantisme, d'hypocrisie, de vanité et de sottise, ce style de donneur de conseils et de schlague rappelle celui qui fut particulier aux Schmitz-Grollenbourg, aux Grüner et aux Sack de l'époque du Mittelrhein, et fait pressentir celui dont leurs petits-fils useront,

84 ans plus tard, sur les murs de France et de Belgique, voire du Luxembourg.

Du reste, Hesse-Hombourg et Dumoulin ne s'en étaient pas tenus à une proclamation, même fielleuse, ni à la circulation vespérale de patrouilles militaires, ni au port obligatoire de lanternes individuelles. Comme un escargot dans sa coquille la population luxembourgeoise devait se recroqueviller sur elle-même: sans aucun avis préalable, les infortunés habitants de la forteresse que les «bagarres» de Bruxelles n'empêchaient apparemment pas de se livrer en toute quiétude à la douceur, sous le ciel d'octobre, d'une promenade dominicale, devaient trouver, le 3 octobre au soir, dès 5 heures, les portes de la ville impitoyablement closes. Une façon comme une autre d'empêcher la Révolution d'entrer! «Car, dit le «Journal» cette mesure aurait été provoquée par des propos imprudents et même menaçants pour la tranquillité publique, qui avaient été tenus à Strassen par quelques miliciens venant de Namur et rentrant dans leurs foyers. Une multitude d'habitants, ajoute-t-il, étaient à la promenade. Des familles entières, une foule de monde a dû passer la nuit dans les villages voisins.»

C'était le commencement de l'état de siège, menace toujours suspendue sur la tête de nos pères, et qui n'était pas faite pour les rendre, à la fois, moins pusillanimes et moins hargneux.

Déjà on recourait à des mesures gênantes, presque extrêmes: «La police, dit le «Journal» est assurée par le capitaine prussien Lochausen et l'inspecteur de police militaire prussien Berner. Deux officiers prussiens sont

placés à Grund et à Pfaffenthal ainsi qu'à Clausen pour y assurer les mesures d'ordre, avec l'assistance de la police et de la maréchaussée locales. Cette mesure d'après une publication de la Régence, a été demandée par le gouvernement militaire comme une condition d'ajournement de l'état de siège, mesure déjà décidée, mais contre laquelle la Régence s'était élevée; plutôt que de voir introduire un ordre de choses ruineux pour la ville, la municipalité a cru, dans l'intérêt général, devoir consentir à la formation de ce service mixte.»

Elle y avait été obligée d'ailleurs, par les «imprudences» d'habitants des faubourgs, qui, insoucieux du nouvel appel «au calme, à la tranquillité et à l'union, eu égard à notre situation particulière de forteresse fédérative de l'Allemagne», lancé par la Régence, «avaient projeté d'arborer le drapeau aux trois couleurs dans l'une des villes basses. Cette démonstration publique n'a pas eu lieu, la voix de quelques citoyens, amis de la paix, ayant suffi pour empêcher toute interruption de l'ordre existant. A quoi conduirait une semblable manifestation de sentiments? Evidemment à la déclaration immédiate de notre ville en état de siège. Attendons du cours des événements la solution du problème qui met les armes aux mains d'une partie de la nation. Le sort de notre pays se rattache aux plus hautes questions du droit public de l'Europe.»

Certes, la sagesse même, l'humble, prudente et exaspérante sagesse parlait par la bouche de nos édiles et de leur porte-parole dans la presse! On se souciait médiocrement,



à Luxembourg, d'une mise en vigueur, même mitigée, de la loi martiale, et du rétablissement d'une situation exceptionnelle dont on avait perdu l'habitude, sinon le souvenir. Et encore s'imaginait-on aisément, que, vu la raideur prussienne et l'animosité latente entre civils et militaires, vu cet état, réciproquement hérissé, qui n'avait jamais existé entre Français et Luxembourgeois, mais que chaque jour exagérait entre Luxembourgeois et Prussiens, l'occasion serait trop belle pour ceux-ci de prendre une revanche longuement espérée! On remisa donc prudemment drapeaux et sympathies et l'on se mit à attendre...

On se mit à attendre, comme on devait attendre quatre-vingt quatre ans plus tard, et sans plus y mettre du sien, «du seul cours des événements la solution du problème». On attendit, les uns crispés, les autres ironiques, les uns avec anxiété, les autres avec indifférence. Et ainsi que nous prêtions l'oreille au canon de Verdun, et tâchions de surprendre et de comprendre les nouvelles qui nous arrivaient, filtrées et tardives, ainsi nos pères d'il y a cent ans écoutaient venir vers eux la rumeur des événements de Bruxelles...



**Mathieu-Lambert SCHROBILGEN**

**(1789-1883)**

d'après un dessin au crayon de Fresse  
appartenant à M. Ernest Heuertz de Luxembourg.

## CHAPITRE V

### **Répercussion à Luxembourg des événements de Bruxelles**

Le 30 septembre le bruit de la retraite du prince Frédéric et de ses 9000 hommes passait les murs; le 2 octobre Schrobilgen, avec, sans doute Barreau dans la coulisse, osait, pour la première et dernière fois, un article de «grande allure»! Grande allure toute relative, bien entendu, mais par lequel, exprimant, non sans voiles, ses sentiments, il insinuait en même temps les sentiments intimes et discrets des jugulés de Luxembourg:

«Les événements, écrivait-il, sont venus justifier nos prévisions. Le sang des Belges a coulé, et à grands flots. Une immense population a défendu ses droits le glaive à la main...

«La leçon des siècles atteste d'une part la nécessité urgente de céder au vœu public... de l'autre, l'esprit obstiné de résistance chez

un peuple doué d'énergie, de bon sens et de sentiment national...

«Quand une fois les liens sacrés de la loi sont rompus, la nécessité des circonstances dicte une loi nouvelle, celle du salut public...

«...il nous faut la loi fondamentale elle même, mais pure, mais dégagée d'alliage, mais victorieuse des usurpations d'un ministère dont le principal organe venait de sortir des conseils du prince. Existait-il des griefs, ou n'en existait-il pas? S'il en existait, le sang versé d'un million d'hommes ne pouvait les anéantir, la compression par la force des voix élevées de toutes parts n'amenait pas le résultat réclamé par la majorité de la nation!

«Inconcevable vertige! Il a fallu à nos Etats Généraux plus de quinze jours pour délibérer la réponse au discours du trône, comme s'ils avaient voulu justifier le gouvernement de sa lenteur à les convoquer. Et quelle adresse, grand Dieu! Une paraphrase littéraire du discours de la couronne: tout en faveur du Gouvernement, rien pour le peuple!

«L'unanimité du mouvement se prononce avec une intensité qui grandit... peu de jours ont suffi pour transformer la Belgique en un vaste camp...!»

Hélas! ce petit air de flûte — il fallait pourtant pour le jouer une assez jolie qualité de courage — c'est le chant du cygne du polémiste expirant! Le lendemain, tandis qu'à Bruxelles, la Belgique victorieuse proclamait son indépendance, Schrobilgen comparaisait devant ses juges...

Le voyez-vous, ce petit bout d'homme, rageur et impuissant, tenant tête tout de même

à Goedeke, à Dumoulin, à Hesse-Hombourg, employant pour s'expliquer et sauver au moins la mise, toutes les ressources de sa dialectique? Mais Willmar le désavoue, Scheffer le charge, Gellé le lâche... Il n'a pour se réconforter, que le sourire sardonique de Barreau, plus que jamais, depuis que les cours ont repris, professeur de belles-lettres, de poésie latine et de rhétorique française, que sa qualité de fonctionnaire et d'étranger astreint à plus de circonspection encore et qui, de nécessité faisant loi, retranche derrière une facile ironie sa désapprobation prudente..

Placé devant une alternative cruelle: — se soumettre ou se démettre — Schrobilgen abdiquera. Il renoncera à la liberté d'expression et, peu à peu, à la liberté de pensée. Par une gradation insensible et savante, le «Journal de la Ville et du Grand-Duché», qui a eu quatre années d'appréciation saine, deux mois d'hésitation et vingt-quatre heures de franc-parler, va devenir l'organe d'un gouvernement pusillanime, irrésolu et lointain, dont ses rédacteurs ne partageront jamais entièrement les vues, et aux représentants duquel il leur arrivera, tout de même, de dire quelquefois leur fait..

Mais cela n'ira pas sans difficultés. Forcé d'aller puiser les principes de sa ligne de conduite auprès d'un intermédiaire qui doit les deviner lui-même, Schrobilgen y suppléera au petit bonheur, car la Haye est incapable d'en donner, et Willmar est entièrement désemparé. Celui-ci, tiraillé en tous sens épouvanté soudain par ce qui se passe et qu'il est impuissant à conjurer, succombant à une tâche devenue trop lourde à ses épaules pourtant de lutteur, sent déjà frapper à sa porte

cette mort qui viendra le délivrer au cinquième acte du drame, à l'aube grise de l'année nouvelle. Goedeke le dessert auprès du roi-grand-duc, Dumoulin le dénonce, Hesse-Hombourg le tarabuste, La Fontaine l'évite, Philippe-Charles Munchen intrigue, les États ne sont d'aucune ressource; de ses quatre fils, Jean-Jacques seul, qui est juge au tribunal de Luxembourg et que l'espoir de «tendres liens» en outre y retient, n'a pas épousé la cause belge. Depuis quinze ans qu'il est au pouvoir, l'homme d'Etat d'autrefois s'est enlizé dans l'administration — cette administration hollandaise, la plus tâtilonne, la plus mesquine du monde! — laissant à Gellé, greffier des États, secrétaire-général, Eminence grise, les menus soucis du Gouvernement, assumant, pour sa part, la représentation où il excelle, et la responsabilité qui, longtemps légère, en ce moment l'écrase. Dans ce pays que, depuis près de quarante ans il incarne, lui que l'élite désigna dès avant la Révolution française pour les postes les plus difficiles et les plus élevés, soudain se sent seul comme un enfant perdu! Sa souveraineté d'ancien vice-roi, limitée uniquement par les timides exigences de la Sérénissime, et qui trouvait dans ses démêlés chroniques avec la garnison l'aliment nécessaire à sa popularité, ne s'étend plus au delà des murs isolés que cette même garnison est appelée à défendre, contre le voeu de ses habitants. Autour de lui, des défections sans nombre, pas une affection. Jusque dans sa propre famille, il porte la peine de son autoritarisme excessif, de sa compréhension trop antique de la puissance paternelle... Pour pouvoir épouser la jeune fille qu'il aime depuis plus de huit

ans, Jean-Jacques, futur ministre luxembourgeois, devra attendre la veille de la quarantaine et la mort du père! De tous les sujets qui s'offrent à son talent littéraire, Jean-Pierre, futur ministre belge, choisira, pour le traduire en langue française, le *don Carlos* de Schiller... Et Etienne, qui mourra inspecteur général des Ponts et Chaussées du Royaume de Belgique, hospitalise en ce moment, loin d'un père tyrannique, les 25 ans turbulents et exaltés de Léon, qui sera, six ans plus tard, un des plus importants métallurgistes du bassin de Charleroi et bourgmestre de Chatelineau! Payé d'ingratitude par le Roi, d'animosité par la Cour, de méfiance par le gouvernement, d'éloignement par les siens, en butte aux pires tracasseries de la part du pouvoir brutal qui l'annihile en prétendant le protéger, abandonné par le pays entier qu'il administre, portant le poids exclusif d'une gestion devenue impossible, accablé d'un travail qui accapare ses jours et consume ses nuits, le gouverneur Willmar vit encore et meurt déjà dans un isolement tragique.

Cela, Schrobilgen le devine, le sent, l'éprouve... A ce grand solitaire — grand à l'échelle du pays — il donnera l'appui de son renoncement.

## CHAPITRE VI

### **Le gouverneur Willmar et la Thèse de la Nationalité luxembourgeoise**

Ce serait faire injure à la mémoire de Schrobilgen que de voir dans l'évolution de ses sentiments politiques, évolution que la lecture attentive du « Journal » révèle, ou de l'habileté ou de la pusillanimité. A cette époque fertile en parjures — tant de fonctionnaires luxembourgeois avaient d'un coeur égal et léger prêté serment de fidélité, successivement à l'Autriche, à la République, à l'Empire, aux alliés, au Mittelrhein, au roi grand-duc, — on n'en était vraiment pas à un serment près de constance politique éternelle! Schrobilgen ne s'en serait pas plus embarrassé qu'un autre de ses compatriotes et contemporains. Combien en verra-t-on qui, de Hollandais, passeront Belges, puis deviendront d'excellents Luxembourgeois! Evolution qui n'est pas faite pour nous surprendre, nous qui avons assisté aux



reniements les plus imprévus et, pour un bout de ruban violet ou ponceau, amarante ou bicolore, entendu les professions de foi les plus soudaines, les déclarations politiques les plus renversantes, les sollicitations les plus cocassement biscornues et les prétentions les plus pittoresques.

Le greffier de la Régence, s'il se décide, un peu abruptement, à prendre parti — un parti qui sera d'abord celui de l'abstention — ce sera pour de plus nobles motifs et, avant toute autre raison, pour payer à Willmar, son protecteur, la dette de sa reconnaissance. Plus tard en 1833, quand il publiera sa brochure *«De la situation politique du Grand-Duché de Luxembourg»*, il aura «réalisé» entièrement cette situation et conformera sans peine ce qu'il écrit à ce qu'il pense.

Mais préalablement Schrobilgen passera par une période de transition assez curieuse. Une manière pour le moins originale de pratiquer l'impartialité fera du *«Journal de Luxembourg»* le truchement à la fois du gouvernement hollandais et du gouvernement belge, sans pour cela négliger tout à fait les fameuses «relations avec la Confédération germanique» et en préparant en outre le terrain à l'application d'une quatrième formule dans l'air depuis longtemps, mais à laquelle Willmar va se charger de faire un sort: celle de la nationalité luxembourgeoise.

Ainsi trouverons-nous, côte à côte, les décisions administratives, politiques, judiciaires et autres, des deux, des trois, des quatre et même, en y comptant la garnison prussienne, des cinq pouvoirs. A côté des communications de Bruxelles, celles de la Haye, à côté des

proclamations belliqueuses où le général belge Nypels traite les Hollandais de barbares, celles du prince d'Orange ou du prince Frédéric, glorifiant l'indomptable courage des vieux Bataves; à côté des nominations auxquelles procède le gouvernement provisoire, celles où persiste le gouvernement constitué; à côté de la taciturnité de la Sérénissime, la prolixité de la garnison prussienne. Enfin, brochant sur le tout, le «Journal de la Ville et du Grand-Duché de Luxembourg» remplacera peu à peu les termes jusqu'à ce jour officiels de «Belges» et «d'habitants du Grand-Duché» par celui, encore officieux, de «Luxembourgeois».

Provisoirement Schrobilgen — et combien plus encore que Schrobilgen, Barreau — laisseront à des correspondants, anonymes par le style autant que par le manque de signature, le soin de défendre la thèse de Willmar, thèse judicieuse, patriotique, suffisamment historique et susceptible de réconcilier sur le terrain national la presque unanimité belgophile et la minorité hollandaise. Mais selon Willmar et les traités, cette «nationalité propre, née du sol luxembourgeois» est «garantie par la Confédération germanique» et cette garantie fait hésiter, tout de même, bien des gens. Certes elle restera, Dieu merci! illusoire et inopérante de fait; les événements se chargeront de la démentir; et d'ailleurs, si elle avait joué effectivement, elle aurait définitivement fait disparaître, du sol invoqué par le patriotisme de Willmar, cette nationalité naissante ou renaissante ou même, si l'on veut, persistante... Mais enfin, depuis quinze ans on se prétendait Belges, on s'intitulait Belges, on se croy-

ait Belges; on l'était, somme toute, administrativement, militairement, linguistiquement, judiciairement, politiquement, et cela autant que les gens de Namur et de Liège, de Gand ou de Bruxelles, et au même titre; on se disait Luxembourgeois, comme ailleurs on se disait hennuyers ou flamands; «grand-duché» n'était qu'une étiquette, un nom plus relevé, plus imposant, que «province»; et les «relations» avec l'Allemagne étaient si vagues, si inconsistantes, et tellement réduites, aux yeux du peuple, à la seule occupation de la forteresse par une garnison prussienne, occupation qu'on sollicitait partagée et qu'on prévoyait nationale, que, vraiment, on ne se rendait pas compte du tout de ce que ce mot, anodin d'apparence, dissimulait de louche, de menaçant et, en fin de compte, d'anti-luxembourgeois.

De plus, ce n'était pas impunément que le pays, pendant vingt ans, avait partagé les destinées formidables et glorieuses de la plus prestigieuse, de la plus attirante des nations. Inexprimée le plus souvent, latente, ancrée tant dans l'âme populaire que dans l'esprit de l'élite, la sympathie obscure pour la France était dans les coeurs de nos pères et s'y mélangeait intimement, non comme l'a écrit Treitschke, à la haine, mais bien à l'horreur de la Prusse et au mépris de tout ce qui venait d'Allemagne. L'emploi de la langue française était bien plus général que de nos jours; la moitié du pays ignorait entièrement l'allemand et, dans la partie dite allemande, le français était cultivé, du moins par l'élite, avec un soin tout spécial. Nos relations commerciales avec la France qui était, malgré

ses tarifs presque prohibitifs, le seul débouché pour nos rares produits, tandis que nous ne vendions autant dire rien à la Confédération, peu de chose au reste des Pays-Bas, activaient encore cet échange d'âmes. Tout cela, et d'innombrables facteurs encore, entre autres la présence, partout sur notre territoire, des anciens de la République et de l'Empire qui avaient « tout oublié et rien appris », pour parodier un mot célèbre, contribuaient à entretenir les sympathies pour la France, l'antipathie envers l'Allemagne (sous ce rapport, rien de nouveau de nos jours ni à l'est ni à l'ouest!) et faisaient que notre « francophilie », comme on ne disait pas encore, entraînait pour une large part dans notre belgophilie unanime de la première heure.

Le changement de régime survenu en France nous rapprochait encore de ce pays: quelques-uns berçaient l'espoir de plus d'intimité encore, et comptaient, pour y parvenir, sur l'annexion à la France des provinces méridionales des Pays-Bas ou, au pis aller, sur l'élévation au trône de Belgique du duc de Nemours, fils de Louis-Philippe.

A cet amour de la France, à cet antagonisme envers l'Allemagne, correspondaient, dans les milieux proprement orangistes, la crainte des dispositions et des intentions françaises. Willmar, comme il arrive vers la fin d'une vie agitée, repassait, avec une intensité qu'augmentait l'analogie des circonstances, par les sentiments de la trentaine. Il entendait déjà le coq gaulois claironnant du haut des remparts de la forteresse, là-même où avaient fleuri les lys et où il avait vu se dresser les faisceaux des licteurs, puis s'abattre le vol

de l'aigle. L'ancien préfet de la République, l'ancien membre du Corps Législatif impérial, craignait-il ou souhaitait-il, au fond de lui-même, cet avatar nouveau du pays auquel il avait consacré sa vie, ce retour vers un autrefois dont il avait été un enthousiaste fervent, puis un adhérent mitigé? Je crois que, sans en repousser formellement l'éventualité, il ne l'appelait pas de tous ses voeux! Il avait trop souffert, autrefois, de l'ingratitude de la France politique, de sa maladresse diplomatique, de son incapacité administrative de distinguer, des mauvais, des douteux et des médiocres, les serviteurs fidèles, dévoués, intelligents. Il se souvenait des erreurs, grandes et petites, entassées comme à plaisir par les autorités françaises dans ce département des Forêts dont il aurait été si facile de gagner à jamais la population. Il évoquait le pays livré aux concussionnaires de Provins, l'écartement progressif des «indigènes» de la plupart des emplois locaux, même subalternes, ou leur remplacement par des éléments instables et âpres au gain, venus de l'intérieur. Il se rappelait, de sa sous-préfecture de Bitbourg, les espions à gage installés dans les mairies, les magistrats municipaux de la République cassés par l'Empire malgré le voeu de leurs administrés, les déplacements inconsidérés de fonctionnaires franco-luxembourgeois, expédiés contre leur gré dans les nouveaux départements français de l'Allemagne lointaine et, surtout, ses propres démarches restées infructueuses et les suffrages de ses électeurs, par trois fois négligés..

L'égoïsme oublieux de l'âge ne l'empêchait pas tout de même d'opposer victorieusement

au souvenir de ces détails administratifs, politiques, personnels pour tout dire, l'immensité du service rendu à la population luxembourgeoise par l'émancipation intellectuelle et morale que la République lui avait apportée, que l'Empire avait maintenue en la réglementant. Et si l'actuel gouverneur hollandais appréhendait l'éventualité d'un retour à un ordre des choses révolu, et dont la pensée seule lui était déjà désagréable, l'ancien législateur français n'en éprouvait pas moins l'attraction formidable de la nation-maîtresse, dont il savait que cette administration exportée était, non pas l'expression, mais la lie.

Cet éloignement pour la France, à la fois, et cette attraction qu'il éprouve vers elle, cette crainte qu'il étale et cette sympathie qu'il dissimule à peine, nous les verrons s'exprimer sous la réserve diplomatique dans le dernier rapport que Willmar adressera au roi grand-ducal, ce rapport nocturne, tout entier écrit de sa main, et qu'à l'aube du jour et de l'année, signera la mort...

Nervo-arthritique, dirait-on de nos jours, alourdi par la bonne chère des réceptions obligatoires et le manque de mouvement, obligatoire lui aussi — car à Luxembourg, il y a cent ans et même moins, on aurait montré au doigt une Excellence qui se serait mobilisée autrement qu'en calèche à huit ressorts et deux chevaux — écrasé par le labeur formidable qu'il s'imposait de nuit et de jour, il ne surmontait qu'à peine l'écoeurement presque physique que lui causaient les défections des anciens fidèles et l'abandon de La Haye. Le gouverneur Willmar, s'il avait eu dix ans de moins, aurait disposé, sans doute, d'une éner-

gie suffisante pour arriver à influencer dans le sens « national » le pays tout entier, pour retenir, sous cette forme, dans ce qu'il estimait le devoir, non seulement la ville de Luxembourg, non seulement le « quartier allemand », mais également ce « quartier français », dont le maintien, à titre luxembourgeois, aurait si grandement et si favorablement influencé nos destinées. Mais de Bouillon à Trois-Vierges, de Remich à Durbuy, le Grand-Duché de Luxembourg, en ce mois d'octobre 1830, vibrait au même diapason que les autres provinces méridionales. Dans nos faubourgs, nous venons de le voir, on cousait ensemble les trois couleurs qui déjà flottaient librement, sous les yeux de Hesse-Hombourg ébahi, de Dumoulin mâchant sa rage, à Eich, à Hollerich et dans le rayon même de la forteresse. Place d'armes, sous la menace des canons prussiens qui pouvaient prendre en enfilade, sans quitter leur plate-forme du corps-de-garde, la rue du Génie, la rue du Curé, la rue Chimay, la rue aux Charbons, la rue de Génistre et l'étroit « Piquet », le Café de la Place, tenu par H. Ulveling, était le lieu de rendez-vous des sous-officiers recruteurs belges. La ville de Vianden se saignait aux quatre membres pour envoyer 500 francs aux victimes de septembre à Bruxelles, Grevenmacher, à peine relevée de ses cendres, trouvait 455,03 francs pour la même cause, Echternach, 1400, Remich, 425, Mondorf, 65,83, Altwies, 55, Rollingen, 123,37... On mandait de Dudelange « que les habitants s'étaient insurgés contre l'autorité communale; qu'ils avaient forcé les receveurs des contributions et de la commune à restituer tous les fonds et objets saisis retenus en leur posses-

sion. De divers points, continue le «Journal», les mêmes informations nous parviennent. A Mamer, le receveur de la commune a été menacé de tout ce qu'il y avait de plus horrible (?) s'il ne rendait aux habitants les fonds perçus à divers titres sur des rôles légalement exécutoires et il a été forcé de céder»...

Et cela, par quoi le «Journal» veut prouver que l'agitation, en Luxembourg germanique, est d'ordre plus fiscal que politique, se trouve suivi d'une réflexion digne d'un magister rustique ou d'un vicaire de village. «Nulle part, dans les provinces belges insurgées de semblables excès ont été commis. Il était réservé à notre pays de voir, dans quelques localités, exercer des brigandages qui font honte à un peuple policé»... Cet appel... pédagogique à la honte et à l'exemple par *a contrario*, n'a d'ailleurs rien perdu de sa popularité. Le «voilà qui n'arrive qu'à Luxembourg», le nom changé, est universel et, bien entendu, inopérant.

Mais notre *Journal* ne tombe pas toujours dans ce ton pédant. Fidèle à la tactique que nous avons indiquée, il insère, avec une impartialité provisoire, les décisions du gouvernement belge; il emprunte, imperturbablement, aux journaux belges et particulièrement au «*Courrier des Pays-Bas*» les textes les plus propres à mettre en évidence le succès de la Révolution et il enregistre, avec même un semblant parfois d'indignation, les «atrocités» hollandaises et, avec approbation, la «nomination de deux notaires et de douze citoyens notables de Bruxelles qui visiteront les lieux dévastés par l'ennemi et y constateront les actes de violence exercés sur les personnes et



les dommages causés aux propriétés publiques et privées.»

En même temps, il objectera à la thèse défendue par «le jeune Nothomb» dans ce même «Courrier des Pays-Bas» que «le Luxembourg, n'en déplaie à celui-ci, a été uni et non incorporé» aux provinces belgiques, mais il n'en fera pas moins sienne, un moment, l'explication de celui en qui il ne veut pas encore reconnaître l'éminent diplomate qui s'annonce, en déclarant à son tour «que les relations avec la Confédération germanique prévues par le traité de Vienne ne sont pas de nature à compromettre l'existence nationale même et l'indépendance du Grand-Duché. La diète de Francfort ne peut en aucune manière s'immiscer dans ses affaires intérieures.»

C'était assez habilement éluder l'objection principale que pouvaient opposer à l'idée de la «nationalité propre attachée au sol luxembourgeois» les Luxembourgeois désireux de rester fidèles au régime établi mais que l'épouvantail de la Sérénissime impressionnait.

Pour des raisons diamétralement contraires mais qui rejoignaient tout de même les autres le gouvernement provisoire belge usait des mêmes mots. Nous allons les retrouver dans le texte de la fameuse lettre qu'il adressa au gouverneur Willmar avec le sentiment, plus apparent que réel, que celui-ci allait être gagné à la cause de la révolution.

Reçue au commencement d'octobre, cette lettre restée, croyons-nous, sans réponse directe, était publiée par le «Journal de la Belgique», d'où l'extrait le Journal de la Ville et du Grand-Duché. Car alors comme de nos jours, la presse étrangère était infiniment

mieux renseignée sur les décisions nationales les plus importantes que la presse locale. Le 12 octobre le «Journal de Francfort» faisait à son tour connaître les propositions faites à l'irréductible «vice-roi».

Le «Journal» se contentait d'insérer la chose sans aucun commentaire. Le «Journal de la Belgique», disait-il, publie la lettre adressée par le Gouvernement provisoire de la Belgique à M. Willmar, gouverneur du Grand-Duché de Luxembourg.

«Nous recevons de toutes parts les adhésions des autorités locales et des notables à l'ordre nouveau, et le gouvernement provisoire est reconnu dans le Grand-Duché comme dans la Belgique; nous n'ignorons pas que cette province se trouve, par rapport aux puissances étrangères, dans une position particulière; ses relations avec l'Allemagne seront respectées et seront l'objet de négociations diplomatiques, mais néanmoins le Grand-Duché est à tout autre égard une partie intégrante de la Belgique: c'est à ce titre et sauf ses relations que nous devons en prendre possession. La garnison fédérative se bornera à occuper et à garder la forteresse de Luxembourg, comme le prescrivent les traités et les actes de la diète germanique. La mise en état de siège de la ville, tout déploiement de force hors des limites de la forteresse, toute part à l'administration intérieure du pays serait un acte contraire à notre indépendance nationale et au principe de la non-intervention, il serait propre à légitimer, au besoin, l'intervention d'autres puissances.

«C'est ce qui résulte évidemment de l'acte constitutif de la Diète germanique du 8 juin

1815, et c'est ce qu'exprime la résolution de la diète du 12 juin 1817 conçue en ces termes :

«L'idée de la souveraineté des Etats et de la Confédération servant de fondement à l'acte fédératif, il est hors de doute qu'il ne peut être de la compétence de la diète de s'immiscer dans les rapports intérieurs.

«Nous ne doutons pas que vous ne partagiez entièrement cette manière de voir et d'après le voeu manifesté par plusieurs notables, nous vous maintiendrons dans les fonctions de gouverneur en vous invitant à faire publier les actes du gouvernement provisoire; de veiller aux maintiens de l'administration et des lignes de douane, et de faire verser le montant des impôts dans les caisses du gouvernement provisoire.»

A cette lettre, ainsi rendue publique Willmar répondait le 6 octobre par la «Publication aux Habitants du Grand-Duché» parue au «Mémorial» du 9, et dont nous avons déjà parlé. Il y établissait officiellement cette thèse de «la nationalité propre attachée au sol luxembourgeois» dont nos germanophiles locaux de 1892 devaient faire des gorges chaudes dans la presse allemande,<sup>1)</sup> contribuant ainsi, après plus de 60 ans à restituer à Willmar sa véritable physionomie de patriote, aussi opposé à la mainmise, sur la terre luxembourgeoise, de l'Allemagne qu'à celle de la Belgique. Il y commentait le texte du traité de Vienne et celui de la «Loi fondamentale» qui régissait nos destinées, et terminait cette dissertation — réfutable comme toutes les disser-

1) Voir T. Kellen: Deutschtum in Luxemburg.

tations de ce genre, ce dont Nothomb ne se fit faute — par ces mots :

« Habitants du Grand-Duché. Ces documents sur lesquels reposent votre existence politique méritent votre attention la plus sérieuse dans un moment surtout où des provinces du royaume des Pays-Bas se proclament séparées de ce royaume, se constituent sous la dénomination de Belgique et se placent sous un gouvernement provisoire.

« L'ancien duché de Luxembourg n'a jamais fait partie du pays qui, du temps du Gouvernement autrichien était désigné sous le nom de Belgique et si, dans la constitution politique actuelle du Grand-Duché il a été mis sous le même régime d'administration que le royaume des Pays-Bas, c'est, je le répète, comme Etat indépendant spécialement délimité, et nullement comme fraction de ce royaume. Celui-ci pourrait cesser d'exister, que le Grand-Duché ne resterait pas moins tel que les souverains de l'Europe l'ont créé. *Une nationalité propre* sous la garantie de la Confédération germanique *est attachée au sol luxembourgeois*; elle serait violée et avec elle l'indépendance de la Confédération, par tout acte émané d'une souveraineté étrangère, qui y recevrait de l'exécution.

« Tel serait le caractère manifeste de l'intervention du Gouvernement provisoire de la Belgique dans l'administration du Grand-Duché. Dès lors elle ne peut pas y être admise.

« Habitants du Grand-Duché. Dans les circonstances extraordinaires qui nous entourent vous pouviez désirer connaître la marche que

l'administration se proposait de suivre; j'ai  
cru devoir remplir vos vœux en exposant les  
principes qui la conduiront sans aucune dé-  
viation.» (S) Willmar.

A cette fin de non recevoir passablement  
hautaine, le gouvernement provisoire répon-  
dait en nommant l'avocat Thorn gouverneur  
de la province en remplacement de Willmar  
«démisionné» et en transférant le siège du  
Gouvernement à Arlon.

## CHAPITRE VII

### **Arlon, capitale.**

Cette décision avait été portée à la connaissance des gens de Luxembourg par le «Journal», devenu décidément d'une impartialité choquante. On se représente malaisément, de nos jours, l'organe d'un parti publiant, sans commentaires d'aucune sorte, les ukases émanant des dirigeants du parti adverse!

Or, c'est sans apparent scrupule que le «Journal» insérait ce qui suit:

«Le Gouvernement provisoire, comité central:

«Considérant que la province de Luxembourg forme une partie intégrante de la Belgique, nonobstant ses relations avec la Confédération germanique et l'occupation de la forteresse de Luxembourg par une garnison fédérative.

«Considérant qu'il est du devoir du gouvernement provisoire, tout en respectant religieusement ses relations extérieures, d'exercer

dans cette province, et principalement hors de la forteresse de Luxembourg, son pouvoir conservateur.

« Considérant qu'aux termes de l'acte constitutif de la Confédération germanique et de l'acte de la diète de Francfort du 18 juin 1817, et conformément aux principes de l'indépendance des peuples, la garnison fédérative qui occupe Luxembourg ne peut sortir des limites du territoire de la forteresse; que ni cette garnison ni la diète ne peuvent prendre part à l'administration intérieure, que tout acte de ce genre serait contraire au principe de la non-intervention.

« Considérant que, temporairement, il peut être pris des mesures pour prévenir tout conflit entre l'administration civile du pays et les autorités militaires de la garnison fédérative,

« arrête:

«. . . . .

« Le siège du gouvernement provisoire est provisoirement transféré à Arlon. M. Willmar, gouverneur de la province de Luxembourg, est démissionné.

« M. Thorn est nommé gouverneur.

« Le juge de paix du canton de Luxembourg est autorisé à tenir temporairement ses audiences hors du chef-lieu actuel du canton.

« Tous les jugements rendus à Luxembourg par le Tribunal de première instance seront réputés nuls, et il est défendu à tout officier public de les mettre à exécution.

« Tous les fonctionnaires publics adhéreront dans les vingt-quatre heures au nouvel état de choses, faute de quoi ils seront démissionnés.

«M. Gellé, secrétaire du gouvernement est démissionné; M. Nothomb nommé à sa place.

La révocation du gouverneur Willmar et celle du secrétaire du Gouvernement Gellé était, en réalité, assez platoniques pour ce qui concernait la capitale. Elles étaient en revanche effectives pour ce qu'on appelait «le plat pays». C'est en vain que Willmar adressait aux bourgmestres du Grand-Duché des circulaires les rappelant à leur devoir envers le Roi Grand-Duc, et insistait sur ce point que «le Luxembourg formait une souveraineté à part et n'entraît pas dans le cadre de la Belgique»; c'est en vain qu'il faisait insérer la traduction d'un article du «Journal de Francfort» reproduisant «les points d'histoire et de droit public qui devaient être regardés comme décidant de la question en ce qui concerne la situation réelle du Luxembourg en matière politique»; c'est en vain que, dans le *Journal* du 12 octobre, un anonyme venait à la rescousse en expliquant «que l'ancien duché de Luxembourg n'avait jamais fait partie du pays qui au temps du gouvernement autrichien était désigné sous le nom de Belgique. La distinction, disait-il, de ci-devant provinces belgiques et d'ancien duché de Luxembourg, clairement énoncée dans les articles 65 et 66 de l'acte du congrès de Vienne, se rattache à l'idée que le gouverneur a exprimée dans sa «Publication», idée qui est traditionnelle et pratique parmi les Luxembourgeois, et qui, comme telle, doit leur rendre plus sensible la position spéciale dans laquelle ils se trouvent véritablement»; c'est en vain que des correspondants anonymes, mais que tout le monde désignait du doigt, invo-



quaient «le pacte de famille», le «recès de Francfort», la «substitution», la «compensation», la «loi fondamentale», «l'apanage du prince Frédéric», «l'article 67 du Traité de Vienne»: le pays en avait assez! Le premier résultat de la thèse de la nationalité établie par Willmar, avait été de susciter un écoeurement profond dans la récente âme luxembourgeoise, à l'évocation de toutes ces «res inter alios actae» dont on était, depuis des siècles, les inconscientes victimes. Alors, quoi? Toujours monnaie d'échange, objets de troc, jouets de princes, pions sur l'échiquier diplomatique? Un pays avec ses habitants vendu, échangé, donné et repris, comme pour l'établissement du fils du fermier, un champ, pour la dot de la fille de la fermière, une chaumière? Comme, pour l'aisance des communications du château avec les terres, l'on troquait jadis le vignoble et le verger contre l'étable, le troupeau et, par-dessus le marché, le pâtre?

Dans le bureau des rédacteurs, devant Schrobilgen, hésitant, mais que Willmar, peu à peu, persuade, Barreau, sardonique, se livre à des calembours renouvelés de l'histoire de France, à des plaisanteries bibliques: «Regrets de Francfort!» «Pacte de Famine!» «Abomination de la désolation de la substitution de la compensation!» Au «Cercle littéraire», cerveau de la cité, devant un auditoire attentif, ce Parisien dont les descendants devaient devenir Allemands, expliquait doctement avec une ironie souveraine, les arrangements intervenus le 30 juin 1783, entre les quatre princes de la famille de Nassau — «dont un maréchal de camp des armées du roi de

France, messieurs! — et leur attribuait le mérite d'avoir, par anticipation, écarté de nous, en 1815, la menace prussienne. Explication audacieuse, quoique justifiée par le hasard, mais qui persuadait d'autant moins qu'elle était proférée en ricanant. En revanche, elle faisait paraître plus insupportable encore à cette jeunesse libérale et fervente, retenue à Luxembourg par les contingences, l'oppression des garnisaires, la jactance des « complices de Lobenthal (1) ». On s'en était assez puérilement vengé, un soir, en entonnant la Marseillaise, dont les accents avaient été entendus jusqu'au corps-de-garde de la place d'armes! Ceci au grand scandale de Hesse-Hombourg et de Dumoulin, qui prétendirent rendre la Municipalité responsable de ce crime de lèse-Allemagne. La Régence s'en défendit avec d'autant plus d'esprit que son porte-parole était Schrobilgen, et que tout l'Etat-major de la garnison, le vieux landgrave en tête, était congénitalement incapable de saisir le sel d'une justification encore plus ironique que plaisante. P. Mullendorf, dans son ouvrage sur l'époque que nous traitons, insinue qu'en cela aussi les sujets des successifs Frédéric et Guillaume n'avaient pas changé en près d'un siècle, et que nos hôtes indésirables de 1914 à 1918 étaient, intellectuellement, aussi désarmés devant l'esprit luxembourgeois que nos hôtes non moins indésirables de 1814 à 1867. Cette impuissance cérébrale n'empêchait pas, toutefois, l'exercice de la puissance brutale. Le gouverneur militaire pour le Roi

---

1) Officier de la garnison prussienne qui avait 4 ans auparavant assassiné un jeune Belge du nom de Hyacinthe Veysset.

Grand-Duc, général de Goedecke, mandait à la Haye, fin octobre, que la ville de Luxembourg «n'était tenue en respect que par la présence, dans ses murs, de la garnison prussienne.» Ce «respect», toutefois, ne dépassait guère les «avancées», s'arrêtait au «glacis», se noyait dans la source de la Pétrusse et à l'embouchure du Muhlenbach... Déjà le quartier wallon était définitivement perdu; le quartier dit allemand ne demandait qu'à l'imiter. Un espoir vague, mais tenace, d'arriver à la réalisation d'un traité de commerce avec la France, espoir que nos cultivateurs berçaient depuis notre séparation d'avec ce pays, n'y était pas étranger. Dans la Belgique en armes nos industries locales du drap, du fer, du cuir trouvaient des débouchés nouveaux, la suppression des droits d'accise sur l'abatage et la mouture, la remise d'impôts échus, mesures habiles du gouvernement provisoire, avaient influencé favorablement l'opinion des contribuables, et il n'était pas jusqu'aux fidèles orangistes que le sentiment, au commencement sagement entretenu, non d'une rupture, mais d'un relâchement plutôt des liens entre les provinces belgiques et les provinces septentrionales, n'inclinât vers l'ordre des choses nouveau. Enfin, les petits fonctionnaires, mécontents et mal payés sous le régime hollandais, entrevoyaient, sous le régime belge, une augmentation de traitement, et les hommes de Bruxelles surent assez habilement toucher cette corde, ainsi que nous allons le voir.

Au sujet des fonctionnaires, le «Journal de la Ville et du Grand-Duché» publiait, vers la mi-octobre, une lettre assez curieuse de M.

Guillaume Pescatore. Celui-ci félicite le rédacteur «de son système d'impartialité qui consiste à donner place dans sa feuille à tous les faits et à beaucoup d'opinions et d'idées qui peuvent être plus ou moins en contradiction avec les siennes propres». Il s'en prend «à l'impuissance et à l'incurie de l'autorité, à la faveur et à l'intrigue dans le choix des fonctionnaires de tout rang et de tout ordre. Certains fonctionnaires ne sont pas là uniquement pour accumuler de forts traitements et cacher à ceux qui les paient les vœux des administrés.» Il s'élève enfin «contre la fiscalité excessive, contre ces hommes d'Etat qui ne savent faire respecter la loi que là où personne ne songe à l'enfreindre, et qui, ne connaissant que la servilité et les petits moyens pour administrer, devraient au contraire être les intermédiaires courageux et zélés entre le prince et ses sujets au lieu d'intercepter les vœux légitimes de ces derniers pour leur substituer le langage insignifiant d'une basse flatterie; car c'est par un tel système de déception qu'on nous a conduits insensiblement au triste état de choses dont nous serons tous les victimes et que l'administration s'est trouvée dans ces temps critiques sans force et sans influence salutaire sur les administrés.»

Cette lettre assez imprévue et dont on ne sait, au premier abord, contre qui elle est dirigée, est publiée au moment où le Gouvernement belge entreprend de se substituer, administrativement, en Luxembourg, au gouvernement hollandais. A une capitale sans pays, correspondait un pays sans capitale. A un gouverneur sans administrés ou presque, des

administrables sans administration. Le gouvernement provisoire instaura l'un et l'autre.

Quoique située dans le quartier dit allemand, la ville d'Arlon, à l'époque l'une des plus petites du pays avait l'une des premières «déployé le drapeau de la Révolution.» Depuis le 26 septembre, jour où les chaises de postes et diligences luxembourgeoises de M. Briard étaient, venant de Bruxelles, entrées dans Arlon au galop de leurs chevaux enrubanés aux trois couleurs brabançonnnes, le drapeau de la révolution claquant aux portières, tout le monde y arborait la cocarde noir-jaune-rouge, qu'avaient distribuée à foison les postillons et les conducteurs. Le commandant hollandais Boelen n'avait qu'une confiance mitigée dans les 160 miliciens, presque tous luxembourgeois, qui tenaient garnison dans cette ville douteuse. Par ordre du général de Goedeke ce bataillon fut dirigé sur Bouillon. On donnait pour prétexte la nécessité de renforcer les effectifs de la citadelle en cas d'une agression éventuelle de la France. Ça aurait été tomber de Charybde en Scylla, la garnison de Bouillon étant moins sûre encore que celle d'Arlon et devant, du reste, se révolter à son tour, et très effectivement, le surlendemain! Mais Boelen et ses onze fidèles n'eurent pas cette peine, malgré l'adjonction de 30 maréchaussées montés destinés à surveiller les fantassins. Les gendarmes-cerbères tournèrent bride en cours de route et, au petit trot, regagnèrent leur port d'attache! Quant aux miliciens arlonais, dès la première étape qui était Neufchâteau, ils s'étaient volatilisés! Faits prisonniers par les habitants de Neufchâteau, Boelen, ses

officiers et ses onze Hollandais furent dirigés sur Saint-Hubert pour y être provisoirement incarcérés. Trois d'entre eux s'évadèrent en cours de route et le quartier-maître, lieutenant Koster, se dissimulant dans les bois, parvint au bout de trois jours à Luxembourg avec la caisse du bataillon. Nous trouvons l'écho de ce fait d'armes, qui n'est plus qu'un fait-divers, dans le « Journal », sous la forme assez inattendue d'une lettre, destinée à faire connaître aux populations grand-ducales, à défaut du courage militaire, l'honnêteté civique de l'intéressé. Mais de l'exode des miliciens, pas un mot, ni dans la lettre, ni dans le journal.

Luxembourg, le 5 octobre.

« Monsieur le Rédacteur,

Veillez avoir la bonté de faire connaître par la voie de votre journal que le trois de ce mois dans la soirée, je suis arrivé en cette ville et qu'à l'instant j'ai remis aux mains de Monsieur le major-général commandant le Grand-Duché la caisse du bataillon de la garnison d'Arlon auprès duquel je remplissais les fonctions de quartier-maître.

Agréé etc.

Koster,

1<sup>er</sup> lieutenant quartier-maître. »

Le même numéro du même journal hospitalise à côté de cette prose militaire celle, plus administrative, du notaire Hanno de Bettembourg, plus tard commissaire de district belge, et qui jouera un certain rôle au cours des événements qui suivront. Pour le moment, il se contente de rectifier une appréciation, à l'en croire, erronée. Bien malin qui

y comprendra, à cent ans de distance, quelque chose. Voici le texte notarié et la réponse «ni chair ni poisson» qui lui fut faite:

«Bettembourg, le 5 octobre 1830

Monsieur le Rédacteur,

«J'ai lu dans votre dernier numéro que les employés de la ville d'Arlon avaient été sommés de quitter leurs postes. Je viens de passer huit jours dans cette ville au sein de ma famille, et je puis vous assurer que les renseignements qu'on vous a fournis sont inexacts. Aucun employé n'a été sommé de partir, et si quelques-uns d'entre eux ont abandonné leurs places, il faut attribuer cette résolution à leur lâcheté; une conduite pareille mérite le blâme de tout bon citoyen et je ne crains pas d'avancer qu'une bonne administration ferait remplacer les transfuges sur-le-champ. Ce que je vous écris est vrai, et vous pouvez y ajouter foi, quand même on vous produirait un certificat de l'autorité locale constatant le contraire.

«Il est cependant vrai de dire que la ville d'Arlon est livrée à une véritable anarchie, par le peu d'énergie que montre l'administration locale dans ces circonstances difficiles. Quoi qu'il en soit, tout le monde est obligé de rendre justice aux habitants, qui au milieu d'un désordre complet, ont su maintenir la tranquillité la plus parfaite et empêcher les excès de toute espèce.

J'ai l'honneur etc.

Hanno, notaire.»

«La rédaction fait observer que sans rien préjuger pour ou contre la conduite des em-





## CHAPITRE VIII

### Thorn et Nothomb

Conformément au voeu du notaire de Bettembourg, déjà alors, à n'en pas douter, en instance de fonctions plus politiques que celles, pacifiques, d'officier ministériel à la campagne, une administration nouvelle était en cours d'organisation. L'on vient de voir que Willmar et Gellé avaient été « démissionnés » et Thorn et Nothomb appelés à leur succéder.

La nomination de l'avocat Thorn avait déclanché l'enthousiasme des Luxembourgeois partisans de la Révolution. Les correspondants, plus ou moins anonymes, du « Journal de la Ville et du Grand-Duché », qui avaient il y avait quinze jours à peine, attribué aux ébats puérils des « moins de dix ans » (sic!) l'irrésistible et unanime mouvement de toute la population de langue française du pays et de l'immense majorité de celle de langue luxembourgeoise, en étaient pour leur courte

honte. L'arrivée, le 19 octobre, en Arlon capitale, du représentant du gouvernement provisoire, prenait l'allure de la «joyeuse entrée» de quelque souverain en «sa bonne ville». Le «Journal» lui-même en convenait abondamment, en se faisant écrire de l'actuel chef-lieu du Luxembourg belge :

«Arlon, 19 octobre 1830. — Ce soir est arrivé en notre ville M. Thorn, gouverneur du Grand-Duché, nommé par le gouvernement provisoire de la Belgique. Une foule considérable s'était portée à sa rencontre à plus de deux lieues de la ville.

«M. Thorn, voyant que le peuple voulait dételier la voiture, en est descendu pour se soustraire à cet acte de délire populaire, et il a été, à la lettre, porté jusque dans la ville.

«Une illumination générale a eu lieu dans la soirée. Les réjouissances n'ont pas discontinué, tant dans les maisons particulières que dans les lieux publics, encombrés par la foule.

«Il nous est arrivé de Luxembourg une armée de curieux, parmi lesquels les solliciteurs font masse.

«On dit que M. Thorn va s'occuper sans relâche de l'organisation immédiate des services publics.

«Que M. Thorn reste ou ne reste pas gouverneur, les Luxembourgeois de toute opinion ont les yeux ouverts sur ses actes. Ils espèrent qu'étant chargé de l'organisation des divers services de l'administration, il ne confèrera des emplois qu'aux seuls habitants de la province. Trop longtemps et sous tous les régimes, des étrangers y ont occupé les principales fonctions publiques.»

Insinuation naïve, dépit mal déguisé, «pi-que locale»: le correspondant arlonais du journal luxembourgeois ne renie ni son époque, ni sa mentalité. J'ai déjà fait constater combien cet esprit persiste encore. Sans doute n'a-t-il jamais trompé personne; toutefois, s'il faut compter avec lui, point trop ne faut! Le gouverneur Thorn eut le tort d'y attacher trop d'importance.

Jurisconsulte de valeur, plaidant mieux qu'il ne parlait, parlant mieux qu'il n'écrivait. Jean-Baptiste Thorn, né à Remich, avocat à Luxembourg depuis quelque vingt-cinq ans, marchait allègrement vers la cinquantaine quand la révolution belge le tira de la médiocrité politique où il végétait. Être membre des Etats Provinciaux et même de la Députation permanente, être adjoint à une commission chargée de la revision des Codes dans le royaume des Pays-Bas, voilà qui ne suffisait ni à son activité, ni à son talent, ni à son besoin de se dépenser et de dépenser. Mais dès l'origine, et malgré une popularité très réelle et très méritée, qui lui valut, autant et plus que ses connaissances juridiques et son incontestable facilité de parole, le redoutable honneur de représenter le gouvernement provisoire dans son pays natal, on le voit inférieur à sa difficile tâche. Il est hésitant; il est attardé; il ne rompt pas délibérément avec le passé; il croit encore à la possibilité de cette solution hybride d'une Belgique unie par des liens personnels à la dynastie, si récente, si lointaine, si étrangère et surtout si «imposée» des Orange-Nassau. Il est desservi, en outre, par une ambition personnelle étrangement mesquine, un culte de l'argent, de la propriété

terrienne («Bäuerlicher Landhunger», dira plus tard P. Müllendorf, déjà cité) presque maladif, et ce souci de paraître, d'écraser, d'être partout «le premier de son village» que son hérédité paysanne lui inflige... Ce maniaque de la terre collectionne des domaines. Quadruple châtelain, la possession des châteaux presque ruinés ou très ruineux de Hollenfels, de Schoenfels, de Reckange, de Munsbach, l'a précipité dans des embarras financiers considérables; il n'est clair, il n'est net, il n'est lucide et équilibré que dans les petites choses et pour autrui. S'agit-il de ses affaires, il s'aveugle; de celles du pays, il s'affole. Sa captivité de sept mois, qui surviendra dans le courant de sa deuxième année de pouvoir, n'a guère influencé le cours des choses. Tel qu'il nous apparaît à travers les faits et par-dessus tout un siècle, Thorn est bien représentatif de sa race et de son pays, de leurs défauts et de leurs qualités. Intelligent, disert, laborieux, il manque d'idées ou bien elles sont courtes. Dépassé par les événements, il affiche en ses capacités une confiance qu'il n'a pas; la forte énergie, nécessaire à la maîtrise et à la conduite des hommes et des choses, lui fait défaut, de même que la subtilité «mazarine» qui y pourrait suppléer. Porté au faite, il hésite, il a le vertige, il recule; il prétend louver; l'astuce campagnarde du vigneron mosellan ne suffit point à remplacer en lui l'absence des vues générales qui font les hommes d'Etat.

Combien Nothomb lui est supérieur, celui dont vingt ans de différence d'âge feront, peu de temps, son inférieur! Il a vingt-cinq ans à peine, et déjà son ambition, son activité, son

intelligence, le désignent pour les postes les plus lourds de responsabilité et les plus indépendants. Depuis 1828, l'ancien stagiaire de M. de la Fontaine, qui avait cédé, «meubles compris» à un confrère plus âgé mais plus récent, Dominique Claisse, de qui nous avons déjà parlé, son cabinet d'avocat peu achalandé, situé rue aux Charbons, était allé, malgré la désapprobation de sa craintive famille, s'installer à Bruxelles. Là, lâchant la robe pour la plume, il consacrait celle-ci, dans le «Courrier des Pays-Bas» à la cause belge. Membre secrétaire du comité qui devait donner une constitution à la Belgique, il avait, en collaboration avec Devaux, rédigé le projet destiné à être soumis au Congrès, et avait été chargé en partie de la rédaction des arrêtés électoraux pour la convocation de ce même Congrès. Circonstance aimablement providentielle, qui lui permit de faire fixer l'âge d'éligibilité à 25 ans et par conséquent de s'ouvrir à soi-même la carrière législative! Elu membre du Congrès par trois districts de la province de Luxembourg (Arlon, Grevenmacher, Marche) il avait choisi Arlon. Après une assez curieuse tentative de se faire remplacer par Gellé, de qui il avait, précisément, été appelé à chausser les souliers, il abandonnait le poste subalterne, absolument indigne de ses capacités, de secrétaire de son ex-confrère Thorn et le 10 novembre faisait son entrée dans la vie politique. «Dès les premiers jours, continue Loménie de Brienne, cet homme d'Etat presque imberbe, le plus jeune membre de l'Assemblée, étonna les têtes grises par la sagacité de son esprit, la fermeté de sa parole et la précoce maturité de sa raison». Dans ces

conditions il aurait eu tort de «s'attacher au char de Thorn» comme on se serait exprimé à l'époque, char qui, à peine dételé, nous venons de le voir, allait s'embourber d'assez étrange façon...

Mais cela n'entrant pas, chronologiquement, dans le cadre de notre étude, l'aventure un peu rocambolesque de l'arrestation et de la captivité de Thorn se situant en 1832,<sup>(1)</sup> contentons-nous de considérer l'administration du gouverneur au point de vue moins pittoresque, mais tout autant suggestif, de ce que les correspondances de l'époque appelaient «les nominations belges».

---

(1) Voir à ce sujet l'intéressant travail de M. N. Margue en cours de publication dans la «Hemecht».

## CHAPITRE IX

### **Nominations belges**

Il convient d'admirer la rapidité et la décision avec quoi le nouveau gouvernement s'installa et s'organisa dans le Grand-Duché, malgré la situation équivoque, la menace de la forteresse et les difficultés inhérentes à toute improvisation. Certes, la population tout entière était gagnée à la cause nouvelle; cela le «Journal» ne le niera que plus tard; en octobre 1830, il faut le répéter en dépit des affirmations contraires, les sympathies, ou actives ou inertes, des Luxembourgeois des deux «quartiers» allaient, pour les raisons déjà exposées, au mouvement révolutionnaire parti de Bruxelles. Cette unanimité devait grandement faciliter la tâche du gouvernement provisoire et de son représentant. Il ne commit d'ailleurs pas la faute d'embusquer, dans les postes anciens ou nouveaux, des étrangers à la province; quand le «Journal», plus tard, le lui reprochera, ce sera

manque de sincérité et puérité évidente. Il est vrai qu'il y eut des fonctionnaires qui hésitèrent à lâcher ce qu'ils croyaient être la proie pour ce qu'ils tenaient être l'ombre, et que l'incompétence de nombre de solliciteurs nouveaux était évidente, au point de faire renvoyer dans leurs foyers, insatisfaits, jusqu'à de très dévoués et très pertinents soutiens de la première heure du nouveau régime. D'autre part, l'exemple du gouverneur Willmar et la résidence familiale à Luxembourg n'étaient pas sans contribuer à retenir au service de la Hollande les fonctionnaires qui auraient eu tout à perdre et peu à gagner en quittant l'ancienne capitale pour la nouvelle. Et enfin, l'instabilité des récentes institutions était extrême, le succès de la révolution n'était point assuré, l'attitude de la Confédération restait enveloppée d'incertitude, celle de la Prusse de mystère, et ce que l'on connaissait du caractère entier et entêté du Roi Grand-Duc n'était pas fait pour rassurer les hésitants.

Dans des conjonctures aussi extraordinaires, une situation aussi paradoxale, rien d'étonnant que les fonctionnaires, petits et grands, aient ignoré et leurs droits et leurs devoirs. Les uns passent tout naturellement au service de la Belgique, ce qui était somme toute la solution la plus heureuse, et pour eux-mêmes et pour leurs administrés; d'autres, pris de scrupules ou plus formalistes, demandent, avant d'accepter cette transmutation, l'avis de leurs chefs hiérarchiques, voire du Gouverneur Willmar, voire du Roi Grand-Duc. Vains soucis, vaines tentatives! Ni Luxembourg, ni la Haye, ne sont en état



de donner des indications fécondes ou simplement logiques. Mathias Simons, commissaire de district à Diekirch, prend son parti de la situation qui lui est faite par la carence des autorités dont il sollicite l'avis, et « passe fidèlement à l'ennemi » comme l'écrivit assez plaisamment un de ses amis. Je puise dans des papiers de famille, que Christophe Well, « jusqu'ici receveur de l'Enregistrement et des Domaines à Grevenmacher, nommé en la même qualité et à la fois conservateur des hypothèques au bureau de Neufchâteau, par arrêté royal du 28 août 1830 et installé le 1<sup>er</sup> de ce mois d'octobre » comme mande le « Journal » du 16, s'est, au préalable, enquis auprès de Willmar, son parent, de la conduite qu'il conviendrait d'adopter. « Au mieux des intérêts de ta charge », répond celui-ci, qui ainsi ne s'engage guère. Well donc, entrera en fonctions dès transcription (2 octobre) au greffe du tribunal de Neufchâteau de sa nomination. Il verra cette nomination ratifiée à Bruxelles, le 21 mars suivant, et, nommé par Guillaume, prêtera plus tard serment à Léopold.

A l'écart de la politique, la plupart des fonctionnaires agissent de même; il est très vraisemblable qu'ils se soient presque tous ménagé une porte de sortie. Mais il en est aussi de plus rétifs, ou de plus ambitieux, de moins habiles ou de moins bien en cour. Il y a aussi, aux yeux du gouvernement belge des gens à gagner, d'autres à garder, certains enfin qu'on peut négliger délibérément, soit qu'on les sache tellement acquis à la cause belge ou tellement hostiles, que dans les deux cas toute avance est inutile. De là des hésita-

tions, des tâtonnements. Nous en trouvons l'écho dans le «Journal de la Ville et du Grand-Duché», qui enregistre avec une égalité d'humeur déconcertante, ou peut-être avec quelque malin plaisir, nominations et contre-nominations, révocations, destitutions, choix imprévus... Le mouvement administratif et judiciaire des trois derniers mois de l'année 1830, qui sont en même temps les trois premiers de l'organisation nouvelle, présente un intérêt tout particulier, tant par les noms connus chez nous qui figurent au tableau, que par l'indécision gouvernementale qu'il reflète. Le voici tel que le publie le «Journal» :

«Monsieur François d'Hoffschmit, membre des Etats Provinciaux pour l'Ordre des Campagnes, est nommé commissaire pour le district de Bastogne, en remplacement de M. de Villers-Masbourg; M. Jacques, chef de la comptabilité au Gouvernement provincial à Luxembourg, remplacera, comme commissaire à Marche, M. Van Remoorter-Taxis, «démissionné», et le notaire Darlon, au district de Virton, le baron de Vauthier (quatre étoiles) «démissionné» lui aussi. M. Tinant est maintenu ès mêmes qualités à Neufchâteau, mais pour être «démissionné» peu après; M. Simons restera à Diekirch; M. de Feller, commissaire de district à Arlon, donnera sa démission, et verra M. Derote jeune occuper son poste; puis M. Baltia, commissaire de district à Grevenmacher ira remplir ces fonctions à Hollerich (?) et sera remplacé par M. d'Huart...

Les nominations dans la magistrature ne seront pas moins mouvementées. Le transfert, plus théorique qu'effectif, du tribunal de

première instance de Luxembourg à Arlon où il «siégera momentanément» pour les besoins du pays, tandis qu'il n'en persistera pas moins à Luxembourg pour ceux de la ville — admirable dualité bien faite pour agrémenter encore la douce existence du justiciable! — donnera lieu à des cascades de désignations qui, vues de loin, prennent des airs de brimades. Le gouvernement provisoire nomme et destitue, à tour de bras, magistrats blanchis sous le harnois et recrues nouvelles. Bon nombre considéreront leur nomination comme nulle et non avenue; d'autres accepteront avec reconnaissance; une troisième catégorie acquiescera, faute de mieux. Jean-Jacques Willmar, fils puiné du Gouverneur destitué et juge à Luxembourg, est nommé président à Arlon, en remplacement de feu M. Laval, mais au mépris des droits du vice-président Désert, vieux et intègre magistrat, né Français, venu de Provins avec Ligier, et que l'on maintient à son poste tout en l'envoyant à Arlon. Tous deux se refusent. Ils sont aussitôt remplacés, celui-là par M. Würth, avoué à Luxembourg et qui vient à peine d'être nommé juge à Arlon, celui-ci par M. Paquet, hier encore juge d'instruction à Diekirch, aujourd'hui également juge à Arlon; considérable, imprévu et rapide avancement sur place, que les intéressés auront à peine le temps d'apprécier... MM. Winkell, juge d'instruction à Luxembourg et Wellenstein, juge au même endroit, passent juges à Arlon, tandis que M. Berger, avocat, troquera son étude du Marché-aux-Poissons, à Luxembourg, contre un cabinet de juge d'instruction à Arlon. MM. Tillard, avoué, rue du Nord. Pescatore, avocat, rue

Sainte-Trinité (sic) et Kahn, avocat, «près du Puits-Rouge», anciens juges suppléants à Luxembourg, sont maintenus en cette qualité, . . . mais à Arlon. Au parquet d'Arlon-Luxembourg, M. Watelet, avocat et juge suppléant à Diekirch, remplacera, à la fois, M. Reuter, commissaire du gouvernement ou procureur du Roi à Luxembourg et le chevalier de Longrée, procureur royal «démisionné», (ainsi qu'on s'exprimait déjà alors, ce qui nous prouve que l'abominable jargon administratif, dans lequel nous persistons encore à l'heure qu'il est en dépit de Littré et de l'Académie, a plus d'un siècle de bouteille...) M. Ruth, avocat à Luxembourg, «près le Puits-Rouge», sera substitué, M. Koch, avocat que je suppose de date récente puisqu'il ne figure pas au tableau de 1829, deviendra greffier; il sera d'ailleurs remplacé presque aussitôt par M. Zénon Lacroix, tandis que les commis-greffiers, MM. Funck, Jouck et Muller, tous déjà en fonctions à Luxembourg, seront maintenus avec transfert à Arlon...

L'enthousiasme parmi les promus et élus n'est pas général. Le déplacement du tribunal n'enchanté que médiocrement ceux de la basoche, du barreau ou de la magistrature qui ont, dans la capitale désaffectée, clientèle ou pignon sur rue. Les fonctionnaires de Luxembourg se soucient peu d'aller s'établir à Arlon, endroit entièrement dénué de ressources et que désorientent l'afflux imprévu de fonctionnaires; ceux d'entre eux qui sont mariés et pères de famille rencontrent d'ailleurs à leur foyer l'opposition la plus radicale soutenue par les raisonnements les plus décisifs, les moyens de persuasion les plus convain-

cants... Tel celui-ci, qui, à un siècle d'intervalle prend une saveur toute particulière: «A Luxembourg, dit le «Journal» du 22 octobre, le beurre coûte 0,76 fr. la livre, à Arlon 0.89½.» A un argument pareil, que la casserole et la lèche-frite développent avec art, la toge et le mortier, le rabat et la robe ne résistent pas. Ainsi les mercuriales viennent en aide à Willmar et contribuent à maintenir dans le devoir une magistrature par moment hésitante... Quittent seuls les aventureux, les contemporains des membres de ce gouvernement provisoire si invraisemblablement jeunes et ceux qui ont dans l'étoile naissante de la Belgique une irréductible confiance que les événements justifieront.

Aussi le rythme des nominations s'accélère-t-il: A peine M. Résibois, avocat à Luxembourg, «près le Puits-Rouge», a-t-il eu le temps de remplacer au siège de la justice de paix de Bettembourg M. Schintgen, destitué, qu'il y est déjà remplacé par M. J. Klentsch, avoué, rue aux Charbons et. en même temps que son confrère Wolff de la grand'rue, nommé juge à Arlon en remplacement de l'un ou l'autre des récalcitrants. Voici M. L. J. Faber de Wiltz, désigné comme juge de paix à Grevenmacher; il y remplacera M. Dams, qui a cumulé ce poste avec celui de Remich, et à qui ce siège reste seul. M. E. S. A. Servais occupera à Mersch le siège de M. Heuard fils, qui vient d'y remplacer son père, révoqué. Le président du tribunal de Diekirch sera M. Reuter, juge à St. Hubert; il aura à ses côtés M. Keuker, substitut à Luxembourg et M. Neuman, juge au même lieu... Mais non! Celui-ci déjà démissionne, et M. Heuard fils s'as-

soira à sa place. En moins de temps qu'il n'en faut pour effectuer un déménagement unique, «le sieur Tschoffen» figure comme substitut à Neufchâteau, comme procureur à Saint-Hubert, comme juge à Arlon, comme commissaire du Gouvernement à Diekirch et même, Dieu me pardonne!, comme interprète et traducteur juré au tribunal de Neufchâteau... Si ce n'est lui c'est donc son frère... Mais à peine semble-t-il avoir jeté l'ancre définitivement sur les bords de la Sûre, que déjà nous apprenons qu'il cingle vers d'autres parages, remplacé, en sa qualité de procureur, par M. Didier père, avoué-licencié en droit...

Alors, pêle-mêle nous voyons: M. Deloos, avoué à Diekirch y devenir greffier, M. Wampach y rester commis, M. Wurth-Paquet, maintenu d'abord juge à Neufchâteau, y remplacer M. Keuker, dont nous ne savons pas s'il est identique avec le substitut d'Arlon ou le juge de paix qui a remplacé, à Messancy, M. de Mathelin. MM. Eyschen et Bénigne Baclesse, jeunes avocats luxembourgeois ne figurant pas non plus au tableau de 1829, être nommés juges à Saint-Hubert, (cependant qu'à Marche, les éléments nouveaux viendront surtout de Liège); M. Fendius, avocat, rue de la Porte-Neuve à Luxembourg, juge de paix *extra muros*, avec résidence à Hollerich, puis à Hespérange, puis à Bettembourg... (On voit que le juge de paix ambulant n'est pas une invention moderne!). M. Tedesco, greffier de la justice de paix de Mersch, le suivra dans ses pérégrinations. Maître Funck, notaire à Luxembourg, remplacera le président Wurth d'Arlon, et sera remplacé lui-même en sa qualité de juge de paix du canton de Betz-

dorf, par Maître N. Klein, notaire à Junglinster...

«D'ailleurs —, enregistre, non sans une maligne satisfaction le «Journal de la Ville et du Grand-Duché», beaucoup de demandes pour des places de juges de paix sont adressées au gouvernement provisoire. Mais il est probable que, d'après la nouvelle constitution, ces fonctions seront électives, ce qui doit ralentir un peu l'ardeur des solliciteurs.»

En attendant que cette ardeur se ralentisse, énumérons d'après ce même «Journal», dont nous ne garantissons pas qu'il soit sans lacunes ni erreurs, les nominations ou confirmations, comme bourgmestres, de MM. Rossignon à Arlon, Pondrom à Hosange, d'Martigny à Remich: celles de M. de Moor, nommé ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Arlon, de Jean-Pierre, plus tard baron Willmar, fils aîné du Gouverneur, l'un des derniers fidèles de Napoléon à Waterloo et, au moment où éclatait la Révolution belge, ingénieur des Ponts-et-Chaussées de la province de Liège (après avoir occupé les mêmes fonctions dans le Luxembourg), promu lieutenant-colonel du génie avec conservation de son emploi dans le civil; de J.-B. Roeser, de Luxembourg, comme administrateur du Trésor, en remplacement de M. Probst, destitué; de M. Schloesser, avocat. Marché-aux-Poissons à Luxembourg, comme avoué à Arlon; de Napoléon Hippert, rue des Eaux (sic) à Luxembourg, aux mêmes fonctions et au même lieu; de Maître Augustin Lampach, en qualité de notaire à Senningen, en remplacement de Maître Wenceslas Wenger, démissionnaire, nomination à laquelle répondra toutefois le gouvernement de la Haye en «nommant, par

arrêté royal du 18 octobre, M. Joseph Laval, notaire de résidence à Niederanwen, en remplacement de M. Wencéslas Wenger dont la démission a été agréée par arrêté du même jour»...

Cependant le gouvernement provisoire nomme le lieutenant-colonel Buzen, commandant supérieur de la forteresse de Mons, au poste de gouverneur militaire du Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement sans doute du hollando-nassovien Goedeke, et le 11 décembre «le major Auguste Mathieu, Luxembourgeois, membre de la Légion d'Honneur lui est adjoint.»

Toutefois «les membres du Tribunal de Luxembourg avaient pris la résolution de rester à leur poste», écrit le «Journal» du 23 octobre. Il s'agit évidemment de ceux qui, transférés assez platoniquement à Arlon par décision du Gouvernement provisoire, avaient, expressément ou de tout autre manière, refusé «d'adhérer dans les vingt-quatre heures au nouvel état de choses» ainsi que s'exprimait l'arrêté belge reproduit ci-dessus. Faute de quoi ils avaient été considérés comme démissionnaires. Cette fidélité au régime établi aurait, somme toute, pu coûter cher à ceux qui refusaient ainsi les présents d'Artaxercès. Ils devaient passer, en effet, en la forteresse de Luxembourg, neuf années assez contemplatives. Peu de besogne, mais aussi peu d'argent. Portion congrue, qui aurait pu devenir plus réduite encore, si la thèse belge avait entièrement triomphé. A Bruxelles, d'ailleurs, on vendait un peu de la peau de l'ours en publiant l'arrêté suivant:



«Lors de la soumission de la place de Luxembourg aux autorités belges, les divers registres de la Conservation des Hypothèques établie temporairement à Arlon seront réunis à celle de Luxembourg. Le receveur de l'Enregistrement de Mersch fera momentanément, outre ses recettes ordinaires, celles attribuées aux deux receveurs de l'intérieur de la ville de Luxembourg. A cet effet il établira provisoirement son bureau à Walferdange.»

Réponse du berger à la bergère, «le Conseiller d'Etat, gouverneur du Grand-Duché de Luxembourg», Willmar, prenait le 26 octobre un «arrêté relatif au remplacement provisoire de quelques employés de différentes branches d'administration dans le Grand-Duché: Considérant que MM. Fliess, inspecteur provincial de l'Enregistrement, et Burnay, vérificateur de l'Enregistrement, à la résidence de Luxembourg, ont abandonné leur poste, sans congé préalable, et qu'ils séjournent à Arlon, siège d'une nouvelle administration provinciale, ce qui fait croire qu'ils ont donné leur adhésion au pouvoir qui a créé cette administration, et qui est établi à Bruxelles, sous le nom de *Gouvernement provisoire de la Belgique*; qu'il en est de même de M. Cadot, agent du domaine pour le Syndicat d'amortissement, et de M. Lefort, maître des eaux et forêts, tous les deux de cette résidence; qu'il importe par conséquent de pourvoir à leur remplacement provisoire, arrête: M. Belva, Conservateur des Hypothèques à Luxembourg et M. Couturier, receveur de l'Enregistrement, au même lieu, cumuleront provisoirement les fonctions ci-devant exercées par les quatre préposés sus-dénomés.»

D'autre part, les fonctions de M. Couturier — l'oncle de M. de Blochausen devenait décidément l'homme à tout faire de l'ancien régime — était «appelé à remplir provisoirement les fonctions d'agent du caissier général du royaume à Luxembourg, avec interdiction d'admettre des billets de banque dans sa comptabilité».

Cette défense d'ordre financier ne devait pas contribuer à faire une sinécure des nouvelles attributions de ce paisible fonctionnaire, ni à faciliter les relations commerciales entre gens de la ville et gens de la campagne!

Relevons encore, avec le «Journal», la nomination de M. François d'Hoffschmit, membre des Etats Provinciaux, comme commissaire de district à Bastogne; celle de M. Raymon, membre des Etats Provinciaux, en qualité de bourgmestre de Bouillon, où il remplace M. Linotte de Poupehan «démissionné», et celle de Listray, qui remplacera à Neufchâteau le bourgmestre Francq, décédé.

Deux nominations, d'un autre genre, celles-là, ne sont pas sans exciter plus ou moins l'ire du «Journal». Il s'agit «du nommé» Brincour d'Arlon, de qui il a été fait mention plus haut, «nommé capitaine et chargé de l'organisation d'une compagnie de militaires», et du non moins «nommé» Jacqmin — sans doute l'huissier du même nom, si copieusement maltraité par un correspondant anonyme de Marche, quelques semaines auparavant? — également bombardé «capitaine et chargé du recrutement dans le Grand-Duché».

Ce «nommé Brincour», qualifié aussi de «sieur Brincour» — on voit que les termes de

dénigrement ne se sont guère renouvelés depuis un siècle! — est la bête noire du bourgmestre Rossignon et du Gouverneur Willmar, ainsi qu'il résulte de la correspondance échangée entre ceux-ci en août et septembre 1830, et que M. Michaélis d'Arlon a publié il y a trois ans dans le *Bulletin trimestriel de l'Institut archéologique du Luxembourg*: «Marchand et cabaretier à Arlon, il s'était introduit dans la garde communale comme adjudant et instructeur et s'était permis, écrit le bourgmestre Rossignon, dans les premiers jours de septembre, des propos inconvenants» ce qui lui avait valu, «de la part de M. le Major Commandant Boelen, déjà nommé, la défense faite à tous les militaires d'aller boire ou acheter chez lui»... «Bête d'horreur» (sic) de M. le Major, ce «sieur» Brincour ne se permettait-il pas «de revenir de Bruxelles porteur d'une cocarde tricolore et d'en rapporter des nouvelles imprimées!... Beaucoup de personnes étaient chez lui buvant et se disposant à faire une scène le soir... Mais il était plus bête que méchant, ne jouissait pas d'une grande considération et n'exerçait aucune influence sauf sur quelques ivrognes!» La maréchaussée avait «l'oeil sur lui»; le bourgmestre, lui-même, mandait au gouverneur «qu'il était décidé à visiter son cabaret après la retraite, avec la ferme résolution de réprimer toute contravention, mais qu'à dix heures et demie, ayant été visiter la maison, il avait trouvé les portes fermées et tout le monde couché»...

A distance, la petitesse de ces choses est infinie! Elles rapetissent jusqu'au gouverneur Willmar, qui prend la peine de répondre lui-même, et fort sérieusement, aux ragots de

«vieille femme» (le terme figure du reste dans la correspondance), rapportés par ce pittoresque bourgmestre. Un pays tout entier se soulève, la révolution triomphe avec une inconcevable rapidité, dans moins de trois semaines tout l'ordre des choses, établi par 15 ans de politique et de diplomatie, se sera écroulé et aura été remplacé par un autre..., et c'est la fermeture d'un cabaret qui constitue le principal objet de la correspondance entre une administration communale importante et l'autorité la plus haute d'un Etat souverain!

Enfin, la dernière nomination dont le «Journal» de 1830 fera mention, avec une certaine pointe d'amertume et d'envie, en quoi on pourrait reconnaître, ou la plume confraternelle de Barreau, ou celle, collégiale, de Schrobilgen, aux côtés duquel l'intéressé était tant de fois monté sur les planches, est celle de M. Ph. Derotte, ex-professeur à l'Athénée de Luxembourg «qui vient d'être nommé le 24 décembre, professeur extraordinaire de jurisprudence à l'Université de Gand»... «Professeur extraordinaire»? se demande le «Journal»: «Cela veut dire sans doute professeur suppléant»...

La fiche de consolation était maigre! Ce n'était pas sans un certain serrement de coeur que d'aucuns, astreints à la résidence à Luxembourg pour des raisons inexprimées, voyaient partir vers des destinées nouvelles et des ambitions réalisables, des compatriotes, des contemporains, des compagnons...

Aux intelligences et aux activités luxembourgeoises, la Belgique offrait certes un champ plus vaste, plus intéressant, dirait-on de nos jours, que cette peau de chagrin à re-

trécissements chroniques qu'était le Grand-Duché... Irrésistiblement, ce pays jeune et fervent aspirait nos forces vives, absorbait notre substance. Sur l'îlot rocheux, où la minuscule capitale résistait, contre son gré, à la marée envahissante, on pouvait prévoir le jour où il n'y aurait plus guère, représentant l'élite, que des vieillards grincheux, des potaches frondeurs et des fonctionnaires pusillanimes...



**Yves-Hippolyte BARREAU**

**(1798-1877)**

d'après un crayon de Fresez,  
appartenant à M. Ernest Heuertz de Luxembourg

## CHAPITRE X

### **Liberté d'expression**

Qu'on se représente le sentiment d'amertume avec lequel, le 18 octobre, Schrobilgen et Barreau ont dû insérer dans leur journal «qu'un arrêté du Comité central de Bruxelles permettait la libre manifestation des opinions et des doctrines par la voie de la parole, de la presse et de l'enseignement.»

Ces libertés accordées hors des murs à qui-conque voudra en user ne consisteront pour eux que dans le droit de se taire, de n'écrire que sous la dictée d'autrui et d'enseigner, comme Barreau à ses jeunes élèves, à décomposer sur leurs phalanges l'anatomie d'un hexamètre...

Deux ou trois fois pourtant le «Journal de la Ville et du Grand-Duché» osera un semblant de libre opinion. Il demandera «une monarchie constitutionnelle sous le prince d'Orange», ce qui d'ailleurs est l'idée de derrière la tête du gouverneur Thorn, seul au

Congrès à la défendre; il demandera même, à l'instar de ce qui se passe à Anvers, où le prince d'Orange, qui tient la ville, autorise les habitants à élire des représentants au Congrès de Bruxelles «que les villes et communes de la province nomment des députés domiciliés à Luxembourg afin de corriger l'influence de notre position (?)»; il publiera, le 23 octobre, sans commentaires d'aucune sorte, le discours prononcé par le Roi à l'ouverture de la session de la deuxième chambre des Etats généraux. «Neischt gesot ass och geschwât!» Il ira plus loin encore, et reproduira le texte de la proclamation du gouverneur adverse, Thorn, proclamation débordante d'ailleurs d'engagements personnels et qui se termine par ces mots:

«Concitoyens, sous l'influence de la révolution qui vient de s'opérer, une ère de liberté et de prospérité commerciale et industrielle s'ouvre pour vous; l'instruction va être perfectionnée, la législation améliorée, l'administration simplifiée, les dépenses diminuées; et vous n'aurez à envier aucun des avantages dont jouissent les peuples les plus heureux de la terre. Qui d'entre vous pourrait refuser son adhésion et son appui à un gouvernement qui s'annonce sous de pareils auspices?»

Il n'importe que peu de jours après le «Journal» fasse des gorges chaudes au sujet de cette proclamation et de son ton prometteur et naïf. Ce 23 octobre encore, il est vaguement hésitant ou semble l'être, diplomatiquement. Willmar le manoeuvre dans la coulisse, et oblige le Gouvernement de la Haye à «prendre à son tour ses responsabilités». Voici, en effet, ce que nous y trouvons:



«C'est aujourd'hui que la diète de Francfort s'assemble pour s'occuper de déterminer l'état politique du Grand-Duché de Luxembourg». Et il oppose ensuite la conduite du Gouvernement provisoire de la Belgique, «énergique et ne laissant aucune prise à l'incertitude, exécutant sa volonté, planant au-dessus des volontés particulières, secondée par les progrès rapides de l'opinion favorable à la révolution et considérant le Grand-Duché comme incorporé de droit et de fait à la Belgique», à la conduite «pleine d'incertitude et d'équivoque du gouvernement de la Haye, qui maintient sous son régime la ville de Luxembourg à cause de l'occupation militaire. On se demande, et on a raison de se demander, poursuit le *Journal*, comment il se fait que le Gouvernement n'ait rien publié, absolument rien, pour éclairer les Luxembourgeois sur ce qu'ils ont à faire dans ces circonstances extraordinaires, pour servir de boussole tant aux fonctionnaires publics qu'au peuple même. Car, que l'on ne s'y trompe pas: la publication du gouverneur du Grand-Duché, en date du six de ce mois, n'est pas l'expression de la pensée du Gouvernement. Elle n'est qu'un acte du chef de l'administration provinciale, et, comme tel, la pensée du premier magistrat de la province y est seule exposée.»

A première vue, ce franc parler du *Journal* dérouterait, si l'on n'y reconnaissait, je viens de le dire, l'influence de Willmar. Scandaleusement, la Haye continue à l'abandonner, le laisse patauger, ne l'approuve ni ne le désapprouve, ne lui répond point ou le renvoie, quand il insiste, aux autorités militaires prussiennes, pleines de morgue, d'inso-

lence, d'impopularité et d'impuissance. Avec l'hyprocrisie naïve, particulière depuis Frédéric le Grand à qui, en Allemagne, se croit diplomate ou guerrier, le Dietzois Goedeke le plaint quand il s'entretient avec lui, mais ne cesse de l'accabler dans ses rapports au Roi Grand-Duc. A Francfort, la Sérénissime se drape dans sa dignité et dans son silence.

Willmar alors, en désespoir de cause, fait jouer l'opinion publique. A ce désaveu de lui-même, à cette accusation élevée contre le Gouvernement qu'il représente, il donnera plus de force encore, en autorisant le *Journal* à emboucher la trompette épique et à exalter les hauts-faits des Luxembourgeois combattant avec les Belges contre les Hollandais! C'est ainsi que nous trouvons dans le *Journal* du 25 octobre ce communiqué de guerre où le patriotisme trouve mieux son compte que la grammaire:

«Les Luxembourgeois à la poursuite de l'ennemi sont entrés les premiers à Malines le 18 du courant, vers 4 heures de relevée. Le lendemain, la légion parisienne, engagea le combat avec l'arrière-garde de l'ennemi; soutenus par nos braves, ils ont repoussé les Hollandais jusqu'à Wahlem. Le 21, vers huit heures du matin, ils ont marché sur leur poste, aidés d'environ 50 Tirlemontois, de quelques chasseurs de Bruxelles, Parisiens et Liégeois; ils ont combattu depuis 10 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. Malgré la vive fusillade de l'ennemi, un de leurs braves, M. F. Nothomb, a placé en premier lieu notre drapeau sur le pont de Wahlem. Le vendredi, vers 3 heures du matin, un jeune homme de Charleroi et 2 Luxembourgeois, nommés

Jungbluth et Schlexer, ont, non seulement empêché les Hollandais d'achever d'incendier le pont, mais les ont chassés... Deux Luxembourgeois, suivis de 4 Louvanistes et d'un Liégeois, ont poursuivi les incendiaires jusqu'à Contich, où ils ont fait planter le drapeau tricolore sur la tour de l'église, tandis qu'une troupe de 40 lanciers était encore au bas du village.

Parmi les braves de cette compagnie de Luxembourgeois, commandée par M. Claisse et qui se sont le plus distingués, on cite encore MM. N. et A. Mullendorff, Fontaine, Taillier, Badoux, Coutelier et Clement.»

Que Willmar ait autorisé ou même provoqué l'insertion des nouvelles de ce genre, semble d'autant plus évident que nous trouvons, assez curieusement, à la même date, dans ce même *Journal*, une de ces expressions toutes faites dont il est coutumier: «Des scènes affligeantes ont eu lieu à Luxembourg entre bourgeois et soldats en faction, lesquels ont fait usage de leurs armes», mande le *Journal* du 25 octobre. «Les scènes affligeantes qui ont eu lieu dimanche», s'écrivaient réciproquement Willmar et Rossignon, les 26 et 28 septembre... On voit très bien, en cette brumeuse après-midi d'il y a 103 ans, devant Willmar, neurasthénique, affaîssé et lourd, et que déjà l'appréhension de la mort ravage, Schrobilgen, menu et fringant et qui lui survivra de plus d'un demi-siècle, prendre des notes à la dictée ou soumettre à la fatigue du Gouverneur d'improbables correspondances, dans le genre de celle qui, émanant d'un génie financier local resté anonyme, s'occupe de la grave question des impôts, dresse des statistiques.

fait des calculs, propose des remèdes et conclut comme suit:

«Nous ne voulons pas terminer sans nous occuper d'un objet étranger aux finances. Nous voulons parler de l'opinion dominante de la province de Luxembourg, dont tous les hommes sages se réunissent pour demander que le prince d'Orange-Nassau soit placé, à n'importe quel titre; celui de Roi des Belges paraîtrait le meilleur et voici les raisons:

«La première: La conduite privée du prince d'Orange ne regarde en rien les *citoyens* belges, il faut laisser au boudoir des dames belges ce petit délassement.

«La seconde: Sa générosité, sa prodigalité, si on veut, ne peut nuire à l'Etat puisqu'il aura une liste civile. Les dépenses excédentes seront prises sur ses domaines particuliers.

«La troisième: Que dans toute la Belgique on ne trouve pas un autre prince qui réunirait tous les vœux de la nation et qu'il y aurait nécessairement des cabales, des intrigues, des partis. Y placer un prince étranger serait un affront humiliant pour 3.500.000 Belges»...

Le 20 octobre le Roi Grand-Duc avait pris un arrêté «concernant l'administration des provinces septentrionales et du Grand-Duché.» Revenant sur «l'autorisation accordée à son fils bien-aimé, le Prince d'Orange, de se charger provisoirement, au nom du Roi, son père, de l'administration de toutes les parties des provinces méridionales où l'autorité légale était reconnue, et prenant en considération qu'il était démontré, par les divers actes de

ladite administration, que la reconnaissance de l'autorité légale avait entièrement cessé dans les provinces méridionales», il «regardait comme non-avenue cette autorisation accordée au bien-aimé fils» et déclarait que l'administration de la Haye «se bornerait dorénavant aux provinces septentrionales et au Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à ce que, d'un commun accord avec les alliés, il soit ultérieurement statué à l'égard des provinces méridionales».

Nous reviendrons plus tard à l'application au Luxembourg des mesures découlant de cet arrêté. Mais dès à présent il influencera dans le sens anti-belge la ligne de conduite politique imposée au *Journal de la Ville et du Grand-Duché*.

Son tirage n'y perdra guère; déjà la province ne lit plus que le *Courrier des Pays-Bas*, le journal de Nothomb; Schrobilgen et Barreau n'étendent pas leur rayon d'action plus loin que Willmar ne fait du sien: les murs de la forteresse tracent d'infranchissables limites. Avec l'assentiment de tous leurs lecteurs, ils s'en vengeront en omettant le moins possible tout ce qui pourra être désagréable à la garnison.

Nous venons de voir que les 23 et 25 octobre avaient été marqués par des incidents assez graves, puisque «les soldats en faction avaient fait contre les bourgeois usage de leurs armes». D'autre part, l'élément féminin y contribuant, les Luxembourgeois des faubourgs incitaient les soldats prussiens, et plus particulièrement les éléments polonais, à la désertion. Entre le sixième «Patt» et le pre-

mier « Schnaps », l'éloquence civile rencontrait des oreilles militaires largement complaisantes. Le service de garnison, en ce temps de troubles et d'incertitude, était plus pénible que jamais. Déjà en temps ordinaire cela tenait du bagne : les malheureux à la solde du roi de Prusse étaient surmenés, mal logés, mal nourris ; ils couchaient sur la dure, à deux sur d'étroits châlits, en proie à la vermine, et faisaient leur « popote » — et quelle popote ? — à même la chambrée. Certains préféraient encore le cachot du « tire-au-flanc » à l'infirmerie mal-montée du malade. Depuis septembre c'était pis. Les effectifs, presque doublés, étaient sur pied de guerre. Corvées renforcées, exercices incessants, pas de permissions, peu de repos, une nourriture que le renchérissement des denrées rendait quotidiennement plus insuffisante ; et puis, cet énervement perpétuel, soigneusement entretenu par des officiers qui se haussaient du col en parlant de dangers imaginaires, de coup de main de l'élément civil, de l'arrivée, sous nos murs, des garnisons de Thionville ou de Metz... Les patrouilles classiques de quatre hommes et d'un caporal étaient remplacées par des demi-compagnies, circulant, diurnement et nocturnement, par les rues de Luxembourg avec un luxe risible de mots de passe et de précautions qui faisaient la jubilation d'une population moqueuse et frondeuse. Le soldat respectueux de ses chefs, soucieux de ses devoirs, amoureux de son métier, enthousiaste de son pays et qui prenait au sérieux le drapeau, l'uniforme, le roi de Prusse et soi-même, était considéré avec un mépris énorme et amusé par la population des villes-basses et des rues étroites... La cui-

sinière, qui, d'aventure, lui eût réservé un ro-gaton, aurait été, au marché suivant, servie à coups de trognons de choux! Mais le mo-dèle blagueur, le genre bon-enfant, celui qui avait, pour caractériser ses chefs, des mots à l'emporte-pièce et, pour définir la situation, des aperçus ingénieux, s'il ne trouvait pas, chez les civils, précisément son couvert mis, rencontrait du moins, dans les cabarets auto-risés à la troupe, de généreux interlocuteurs... Celui-là ne s'estimait pas «en exil», comme le répétait son camarade «le bon soldat», pour qui, à feuilleter l'histoire, entre autres, du 39<sup>e</sup> régiment d'infanterie prussienne, tenir garni-son à Luxembourg équivalait en bon Prussien qu'il devait être à la captivité en Babylone des enfants d'Israël...

Le commandement ne décolérait pas: sur le passage des estafettes prussiennes galopant vers Trèves, à Roodt, à Grevenmacher même, face à la Prusse, les trois couleurs brabançonnnes claquaient ironiquement au vent; le pays entier de langue luxembourgeoise se fleurissait de pourpre et d'or sur fond d'om-bre, et du haut des remparts édifiés par Vau-ban, Hesse-Hombourg et Dumoulin, sidérés par la rage et l'incompréhension, voyaient les drapeaux de la Révolution flotter à tous les clochers des environs.

L'atmosphère hostile qui régnait à Luxem-bourg saisissait jusqu'à Goedecke, qui envoyait rapports sur rapports à La Haye, afin de montrer que la présence de la garnison seule maintenait le civil dans le devoir; prévoyant le pire et ayant enfin compris que, malgré les rodomontades de Hesse-Hombourg et de Du-moulin, ceux-ci ne pouvaient pas de leur pro-

pre autorité décréter l'état de siège, il parvenait à décider le roi de le charger de le demander en son nom.

Mais encore fallait-il l'autorisation de la Diète. Elle fut sollicitée en même temps qu'on réclamait son intervention contre les révolutionnaires. La Sérénissime tomba des nues! Elle ignorait tout de ce qui se passait sur un territoire qu'elle-même ne parvenait pas à considérer sérieusement comme faisant partie de ce corps informe, gélatineux et poussif que l'on appelait la Confédération germanique, et qui était sa propre risée et celle de l'Europe. A tort, d'ailleurs, car sa persistance aurait épargné au monde quelques ennuis... Or, doctement, la Diète s'avisa tout d'abord de la nécessité d'un petit rapport sur la nature, le but et l'étendue de cette révolte, dont on venait si mal à propos lui rebattre les oreilles. Puis elle prit son temps pour réfléchir...

Nous verrons plus tard ses premières décisions, les subséquentes se plaçant en dehors de l'époque que nous étudions. Mais avant d'en parler et de passer à ce mois de novembre, qui précisera le sens de l'évolution du *Journal*, notre guide, — ce n'est qu'avec la mort de Willmar que, cette évolution deviendra définitive — nous illustrerons les événements d'octobre par la publication, sans autre ordre que l'ordre chronologique, des nouvelles, petites et grandes, glanées dans la presse, les archives, les ouvrages de l'époque ou dans des correspondances particulières, et qui s'insèrent entre le 1er et le 31 de ce mois historique.

Qu'on ne s'étonne pas de leur inconsistance!



Mais tels qu'ils sont et dans leur pénurie, ces faits-divers, ces anecdotes, ces extraits de toute nature permettent, mieux qu'une dissertation historique, de situer les événements et rapprochent de nous, de notre coeur et de notre imagination, une époque dont déjà le souvenir s'estompe. \*)

\*) Il convient de faire observer que les dates indiquées ne sont, parfois, qu'approximatives, à deux ou trois jours près.

## CHAPITRE XI

### Petites et grandes nouvelles d'octobre 1830

Luxembourg, 1<sup>er</sup> octobre 1830. — Fragment d'une lettre du gouverneur Willmar au bourgmestre Rossignon d'Arlon. — «...Déployées dans votre ville les couleurs brabançonnnes peuvent hâter la déclaration en état de guerre de la ville de Luxembourg; il n'est pas impossible que la Confédération germanique envisage la situation du Grand-Duché telle qu'il y ait nécessité de le faire occuper par des troupes de la Confédération.

«Je vous prie de bien peser ces considérations.

«D'un autre côté, il serait utile, dans le même sens, que les lois restassent en exécution, que les contributions se payassent et que les accises se perçussent.»

*(Bulletin de l'Institut arch. d'Arlon).*

\* \* \*

Luxembourg, dimanche, 3 oct. 1830. — Un temps admirable d'automne, joint à l'in-

fluence des kermesses des environs, a provoqué l'exode dominical des «familles bourgeoises». Elles trouvent, le soir, en voulant regagner leurs pénates, les portes de la ville soigneusement closes. Les uns s'en retournent aux kermesses délaissées, d'autres trouvent à se loger chez l'habitant, à Eich, à Hollerich, à Bonnevoie, d'autres, enfin, s'introduisent dans les baraques en planches, gloriottes et tonnelles des «jardins» et «salles de danse» Olinger, Kuborn Rothermel etc., lieux de plaisirs et de réunions champêtres, situés au delà de la Porte-Neuve et fermés depuis septembre. (*Corr. part.*)

\* \* \*

Luxembourg, 3 octobre 1830. — Lettre de Willmar à Rossignon. — «Le bruit s'est répandu hier soir à Luxembourg que plusieurs personnes notables de votre ville étaient en danger imminent d'être pillées. D'un autre côté l'inspecteur d'arrondissement des contributions directes et le receveur et le contrôleur, qui étaient en résidence à Arlon, se trouvant ici, sont venus me voir hier soir et m'ont déclaré qu'une émeute les a obligés, ainsi que les employés sous leurs ordres, de se retirer immédiatement et qu'il leur a été intimé de ne plus se représenter.»

(*Bulletin de l'Institut arch. d'Arlon*). \*)

\* \* \*

Luxembourg, 3 octobre 1830. — Le gouverneur Hesse-Hombourg apprend par ses émissaires que des miliciens déserteurs, assurés de l'appui d'éléments bourgeois, se préparent à

---

\*) A rapprocher de cette lettre officielle la lettre du notaire Hanno de Bettembourg, page 74.

s'introduire sous un déguisement dans l'intérieur de la forteresse, avec l'intention de s'emparer du pouvoir. Il fait aussitôt fermer les portes, renforce les postes et brandit l'épouvantail de l'état de siège. Menace d'autant plus illusoire qu'il ne peut pas le décréter sans l'ordre de la Diète, et que celle-ci s'en désintéresse souverainement. (*Archives*).

\* \* \*

Luxembourg, 4 octobre 1830. — «On apprend à Luxembourg que la garnison nationale d'Arlon (160 hommes), sauf 11 Hollandais faits prisonniers, reconnaît le régime belge.» (*Corr. part.*)

\* \* \*

Luxembourg, 4 octobre 1830. — Une proclamation de la Régence, qui n'est qu'une réplique de celle publiée le 6 septembre précédent, invite les habitants au calme et à l'obéissance aux lois. Le matin du 5 on les trouve presque toutes lacérées ou agrémentées de graffiti désobligeants. (*Corr. part.*)

\* \* \*

Luxembourg, 5 octobre 1830. — «On apprend à Luxembourg que la garnison nationale de Bouillon, (210 hommes), sauf 11 Suisses réduits à l'impuissance, reconnaît le régime belge.» (*Corr. part.*)

\* \* \*

Luxembourg, le 5 octobre 1830. — Jean-Pierre Pigeon, ex-caporal tambour de la garde communale de Luxembourg, a été tué le 1er octobre dans les rangs des Namurois en combattant. Il avait aussi combattu en juillet parmi les défenseurs de la liberté (*Journal*).

\* \* \*

Luxembourg, 6 octobre 1830. — Hesse-Hombourg et Dumoulin font à leur tour afficher une «Proclamation» (le texte en a été donné intégralement page 40) qui est le modèle du genre. Elle excite surtout l'hilarité des Luxembourgeois. (*Corr. part.*)

\* \* \*  
Luxembourg, 6 octobre 1830. — Les quêtes faites à Luxembourg au bénéfice des volontaires de la province dans l'armée belge et des blessés de septembre à Bruxelles sont de plus en plus fructueuses. (*Corr. part.*)

\* \* \*  
Luxembourg, 7 octobre 1830. — On assure qu'un corps d'armée autrichien est en marche pour se rendre dans le Grand-Duché de Luxembourg. (*Journal*).

\* \* \*  
Luxembourg, le 7 octobre 1830. — «La Députation des Etats du G.-D. de Luxembourg, considérant que les villes et les communes ont le plus grand intérêt à la conservation de l'ordre et de la propriété, véritable fondement de la paix et de la liberté, et qu'elles sont responsables des atteintes qu'elles y laisseraient apporter, ordonnent l'organisation d'une garde communale active partout où celle-ci n'existe pas encore.» — (*Mémorial administratif*) — Cette ordonnance resta lettre morte.

\* \* \*  
Eich, 8 octobre 1830. — Le commandant de la maréchaussée de la province de Luxembourg, convoque à Eich, siège central de cet organisme et dans l'intention de les mettre à la disposition du gouvernement afin de rétablir ou de maintenir l'ordre, les trois quarts

des effectifs de la gendarmerie du pays. La mesure reste sans effet, un seizième seulement des effectifs ayant obéi à la convocation. (*Archives*).

\* \* \*

Luxembourg, 9 octobre 1830. — Des pétitions demandant la rupture des relations du Luxembourg avec la Confédération germanique circulent en ville et dans le pays et sont couvertes de signatures. (*Archives*).

\* \* \*

Diekirch, 9 octobre 1830. — M. Simons, plus tard ministre d'Etat, alors commissaire de district à Diekirch, avise le gouverneur Willmar qu'en présence de la carence des autorités hollandaises il s'est fait confirmer dans ses fonctions administratives par le gouvernement belge (*Archives*).

\* \* \*

Luxembourg, 11 octobre 1830. — La situation embrouillée n'empêche pas les transactions. Le notaire Majérus annonce dans le «Journal», partie publicité, six ventes de meubles et d'immeubles, toutes situées entre le lundi 18 et le dimanche 24 octobre. (*Journal*).

\* \* \*

Luxembourg, lundi, le 11 octobre 1830. — «Concours en l'Hôtel du gouvernement provincial par devant la Commission d'instruction et en présence de l'un des membres de l'administration communale de Saint Léger pour la place d'instituteur du dit lieu, devenue vacante par la démission du sieur Pierre Rolland. — Les avantages attachés à cette place sont : un traitement annuel de 480 fr., le logement, la jouissance d'un jardin, seize cordes de bois pour le chauffage de l'école et

de l'instituteur, la moitié des rétributions scolaires à payer par les enfants de moins de 6 et de plus de 12 ans fréquentant l'école, un mois de vacances. Il y a 165 élèves entre 6 et 12 ans, et un sous-maître. — Pour la commission d'instruction: (S.) Joachim, vice-président, Gellé, secrétaire. (Mémorial).

\* \* \*

Luxembourg, 12 octobre 1830. — Remise à Luxembourg, pour n'être contresigné par Willmar que le 22 novembre et n'être inséré au *Mémorial* que le 3 décembre, du texte d'un arrêté royal du 9 octobre, prescrivant des mesures de surveillance à l'égard des étrangers et des voyageurs. (Mémorial).

\* \* \*

Luxembourg, le 13 octobre 1830. — Les cours de l'Athénée sont en pleine activité depuis le 6 de ce mois. Cent soixante élèves sont inscrits mais beaucoup de jeunes gens que la crainte de l'état de siège a engagés à rester chez leurs parents, s'empresseront sans doute de se présenter puisque les relations de la ville sont maintenues sur le pied de paix. (Journal).

\* \* \*

Eich, le 13 octobre 1830. — M. Pescatore, bourgmestre d'Eich, ayant menacé ses administrés de sa démission, au cas où ils prendraient le parti de la révolution belge, ceux-ci relèvent le défi, arborent incontinent le drapeau brabançon et n'ont de repos qu'ils n'aient fait d'Eich le siège de l'administration nouvelle, en matière, tout au moins, de contributions. (Archives.)

\* \* \*

Luxembourg, le 14 octobre 1830. — «Arrivée à Luxembourg pour être inséré en décembre seulement, d'un «Arrêté de Sa Majesté» contenant «les mesures de répression contre les auteurs et propagateurs de la révolte: seront passibles des peines prévues ceux qui se seront fait connaître comme les chefs ou les fauteurs de la révolte, soit par des paroles ou des cris séditieux, soit en portant ou en arborant des couleurs séditieuses, soit en recueillant ou en avançant de l'argent ou tout autre secours au profit des révoltés dans quelques (?) provinces méridionales, soit de toute autre manière.» (*Mémorial.*)

\* \* \*

Luxembourg, le 15 octobre 1830. — Le policier prussien, Lochausen (il y a des noms prédestinés!) fait «conduire en maison de force» un bourgeois de Luxembourg qui, pour traverser la rue, avait oublié d'allumer sa lanterne après 8 heures du soir. Ce bourgeois est brutalisé et doit passer 24 heures au poste, malgré les démarches de la Régence. (*Corr. part.*)

\* \* \*

Luxembourg, 17 octobre 1830. — Les officiers de la garnison prussienne, chargés, de nuit, d'inspecter les postes et de s'assurer si les factionnaires font bonne garde, empruntent — sans doute pas crainte de représailles — non les rues mais les casemates. Précaution inutile mais qui persistera longtemps.

(*Corr. part.*)

\* \* \*

Luxembourg, 18 octobre 1830. — «M. Coljard, maître de forges et bourgmestre de Fischbach, a été obligé de fuir sa maison avec



sa famille, dans la journée du 18. Une foule de paysans s'est rendue chez lui, l'a sommé de rendre ses comptes à la commune et l'a menacé, le pistolet sur la gorge, de lui ôter la vie et de brûler son château s'il ne déférait à leur demande.» (*Journal*).

\* \* \*

Luxembourg, 19 octobre 1830. — «Dans la nuit du 17 au 18 deux individus voulant passer sous l'écluse de la porte d'Eich, le factionnaire leur cria «qui vive», trois fois, et menaça de tirer si l'on ne rebroussait chemin. L'un des deux ayant persisté à vouloir passer sans répondre, le factionnaire tira et la balle traversa sa casquette sans autre accident.» (*Journal*).

\* \* \*

Luxembourg, 20 octobre 1830. — «Dimanche dernier, après vêpres, M. de Hontheim fils, suivi d'une foule de jeunes gens de Walferdange, a arboré le drapeau tricolore brabançon sur la tour de la chapelle du village. Madame la baronne de Hontheim a harangué le cortège, qui a passé à plusieurs reprises devant le haras royal. Une foule de monde accourue de Luxembourg à l'occasion de la kermesse a été témoin de ce spectacle. Une garde volontaire a été formée pour veiller à la conservation des bâtiments du haras. La majeure partie des étalons est arrivée en ville le lendemain. Toutefois le directeur major van Hoorick les faisait rentrer, effrayé par les menaces, quelques jours après.» (*Journal*).

\* \* \*

Luxembourg, 20 octobre 1830. — «Le Gouvernement provisoire belge vient, par un ar-

rété, de faire remise aux propriétaires de vignobles des droits d'accises restant dus.»

(*Journal*).

\* \* \*

Luxembourg, 21 octobre 1830. — «M. P. Wirtgen, entrepreneur de messageries à Luxembourg, a l'honneur d'informer Messieurs les employés du Gouvernement provisoire de la Belgique et autres voyageurs qu'à partir du 25 courant il fera partir de son bureau, hôtel de Cologne, à Luxembourg, les matins, à porte ouvrante, une diligence pour Arlon. — De même, à dater du 26 du même mois, il partira de son bureau, hôtel du Cerf, à Arlon, tous les matins à 6 heures, une voiture pour Luxembourg.

MM. les voyageurs qui voudront honorer l'entrepreneur de la préférence, pourront être persuadés qu'il fera tout son possible pour mériter leur confiance.» (*Journal*).

\* \* \*

Hespérange, 26 octobre 1830. — «Dimanche dernier, jour de la fête d'Hespérange, le drapeau aux couleurs brabançonnnes a été inauguré dans ce village avec solennité. Une nombreuse garde bourgeoise, armée de fusils de chasse et de carabines, n'a cessé de tirer pendant la soirée. La même cérémonie a eu lieu à Mersch et l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner dans ces deux communes. Maintenant le drapeau de la révolution belge est déployé dans tous les villages qui entourent Luxembourg.» (*Journal*).

\* \* \*

Arlon, 27 octobre. — «M. de Feller, commissaire de district d'Arlon a donné sa démis-

sion. Il est remplacé par M. Derotte jeune. Le tribunal civil a été installé à Arlon le lundi 25. M. Ruth, substitut, en l'absence de M. Watlet, a prononcé le discours d'inauguration.»

(*Journal*).

\* \* \*

Luxembourg, 28 octobre 1830. — «A la prise d'Anvers un officier des Luxembourgeois, M. Franque, blessé, a été, assure-t-on, achevé à coups de crosse. Son chien ne quitte pas sa tombe.» (*Journal*).

\* \* \*

Les volontaires luxembourgeois font merveille. «Wahlem fut témoin de leur courage, c'est au milieu d'eux que tombait au champ de Berghem le généreux de Mérode; ils pénétraient parmi les premiers, sous le feu de la mousqueterie hollandaise, dans les rue d'Anvers.» (*F. Dubois*).

\* \* \*

Derizier, de Mussy-la-Ville, tombait à Wahlem, Franck de Luxembourg à Berghem (voir ci-dessus); Aymard de Neufchâteau à Anvers. Meunier de Neufchâteau, fait prisonnier à Berghem et délivré par nos volontaires, devait mourir des suites des mauvais traitements qu'il avait reçu des Hollandais. (*id.*)

\* \* \*

Luxembourg, 30 octobre 1830. — «Les quêtes faites à domicile et dans les lieux de réunion publique au bénéfice des combattants luxembourgeois dans l'armée belge émeuvent fortement les autorités prussiennes. Hesse-Hombourg ne comprend pas, Dumoulin s'exaspère.» (*Archives et corr. part.*)

## CHAPITRE XII

### Novembre 1830

Quand vient novembre, le gouverneur Willmar semble un peu revigoré; prenant texte de l'arrêté royal dont il a été parlé ci-dessus, et qui lui parvint à Luxembourg vers le 25 octobre — cet arrêté étrange où Guillaume d'Orange - Nassau parlait de ses «alliés» comme en 1815 — il déclarait, par arrêté gouvernemental du 2 novembre que «la démarche qu'entreprendraient les habitants du Grand-Duché pour prendre part aux élections qui se préparaient pour un congrès devant se tenir à Bruxelles, violerait le contrat politique qui les régit et la fidélité due à leur souverain légitime».

Cet appel à la fidélité, doublement légendaire, de nos aïeux, resta sans succès, soit qu'on commençât à trouver cette plaisanterie classique largement surannée, soit que, les pouvoirs de Willmar ne s'étendant pas au-delà des glacis de la forteresse, le soin qu'il prit

de faire connaître son devoir à la population fût resté illusoire...

«Une réunion patriotique tenue à Arlon, écrit le *Journal*, forma la liste des candidats à l'Assemblée constituante. On y trouve, précise-t-il, d'abord des noms très honorables, ensuite des noms qui n'y seraient pas si ceux qui les présentent à l'attention publique n'avaient eux-mêmes tenu la plume; en troisième lieu de braves citoyens qui auraient besoin de mûrir encore leurs connaissances.»

Comme polémique politique, il y a mieux!

Je négligerai les candidatures pour les districts de Marche, de Neufchâteau et, partiellement, ceux de Bastogne et de Virton, malgré l'intérêt que ces noms représentent. La portion du pays restée luxembourgeoise a perdu le souvenir de nos compatriotes d'alors et malheureusement, leurs noms mêmes ne nous disent plus rien. Je m'en tiendrai donc aux noms mis en avant pour Luxembourg, Arlon, Bastogne et Virton en partie, Diekirch et Grevenmacher.

Pour le district de Luxembourg: Thorn, gouverneur civil; de Moor, ingénieur des Ponts et Chaussées, tous les deux à Arlon. Guillaume Pescatore, Fendius, juge-de-paix *extra muros*, Roeser, banquier et Biever, médecin, tous à Luxembourg.

Pour le district d'Arlon: Tinant, ancien membre des Etats à Autel; Nothomb, ex-avocat à Luxembourg, alors secrétaire du gouverneur Thorn; Rossignon, bourgmestre d'Arlon; Charles Printz, banquier à Arlon; de Mathelin, membre de la députation des Etats, à Arlon.

Pour le district de Bastogne, entre autres:

Constant d'Hoffschmit, membre des Etats Provinciaux, demeurant à Vianden.

Pour le district de Diekirch: Watelet, commissaire du Gouvernement à Arlon; Faber, ancien membre des Etats Généraux, demeurant à Wiltz; Pondrom, notaire et bourgmestre à Hosange; Simons, commissaire de district à Diekirch.

Pour le district de Grevenmacher: Berger, juge à Arlon; Baltia, commissaire de district à Hollerich; Dondelinger, propriétaire à Echternach, et D'Martigny, bourgmestre à Remich...

Je ne sais si l'on peut, à cent ans de distance, reconnaître quels sont d'entre «ces braves citoyens ceux qui auraient eu besoin encore de mûrir leurs connaissances», selon la forte expression du *Journal*... Mais quelques jours plus tard, celui-ci publiait, sans émotion apparente et «pour tant qu'il avait pu se les procurer», les noms des représentants luxembourgeois «sortis de l'urne et destinés à représenter le pays et à défendre ses destinées au congrès belge».

Le district de Luxembourg avait nommé Thorn, Tinant et Charles Metz. (ces deux derniers refusèrent l'honneur qui leur était fait), et désigné comme suppléants Fendius, Roeser et Biver. Virton avait délégué d'Huart, commissaire de district à Grevenmacher; Diekirch. Watelet, commissaire du Gouvernement à Arlon, et Simons, commissaire de district à Diekirch. Nothomb avait été nommé par Grevenmacher et par Arlon, et avait opté pour ce dernier district; Grevenmacher avait élu, en outre, Dams, juge-de-paix et, comme suppléants, le notaire Ledure de Mondorf et le bourgmestre D'Martigny de Remich.

On voit que les informations politiques de l'époque manquaient d'exactitude et même de concordance...

Quant aux us électoraux en vigueur, laissons parler le *Journal*. Cela n'est pas dénué de saveur :

« Les irrégularités aux élections signalées à Bruxelles par le *Belge* et autres journaux, ne sont que des peccadilles en comparaison de ce que chacun a pu voir et entendre dans notre pays : listes imprimées d'avance pour désigner les candidats, listes affichées dans les salles d'élection avec intimidation aux votants de ne *choisir* que les individus portés sur ces listes ; rejet des bulletins qui présentaient d'autres noms ; candidats écrivant le bulletin par centaines, avec leur nom en tête, et faisant distribuer ces bulletins aux électeurs ; candidats ayant leurs affidés et leurs domestiques en circulation dans les groupes de paysans pour accaparer leurs suffrages ; électeurs se présentant dix fois au bureau avec des bulletins et toujours admis sous d'autres noms, etc. etc. A Diekirch votait qui voulait : étrangers et indigènes, contribuables et non imposés et, pour couronner l'oeuvre, il s'est même trouvé au fond de l'urne huit billets de plus qu'il n'y avait de votants. Le scandale a été poussé à un point qui a indigné la grande majorité des paysans électeurs, et ils ne s'y laisseraient pas prendre une seconde fois. Qu'on essaie de les convoquer encore et l'on verra s'ils répondront à l'appel. »

Argumentation puérile, cachant mal le dépit des rares tenants hollandais en présence du succès belge. Si Willmar s'était forgé encore quelques illusions au sujet du Luxembourg

dit «germanique», s'il avait pu croire que, de ce côté-là, du moins, l'ancien état des choses conservait quelque prestige parmi ses administrés, il voyait sa défaite définitivement consacrée. On ne fausse pas, même par des opérations électorales livrées à la falsification la plus échevelée, l'expression de l'âme populaire. Il y a 103 ans, ce titre, qui fit scandale il y en a quinze «*Le Luxembourg tout entier à la Belgique*» \*) aurait eu toute sa raison d'être et toute sa valeur. En novembre 1830, on ne désirait, on ne demandait, on n'espérait pas autre chose. A Luxembourg, petits et grands bourgeois grinçaient des dents, et Willmar, traité en adversaire à Bruxelles, à La Haye et à Francfort se cantonnait dans un isolement que l'abandon des siens rendait plus tragique encore.

Pourtant il n'abdique rien de ses droits, et, le 16 novembre, il fera afficher sur les murs de la ville — à défaut du pays qui lui échappe — non pas la «proclamation» mais, assez singulièrement, «l'avis» suivant «relatif au rétablissement de l'ordre légal»:

«Habitants du Grand-Duché,

«Par ma publication du 6 octobre dernier et par mon arrêté du 2 courant, je vous ai rappelé les traités constitutifs du Grand-Duché et les stipulations politiques qui, en le cédant au prince portant la couronne des Pays-Bas, en faisaient une souveraineté indépendante de ce royaume, mais engagée dans la confédération germanique. Je vous ai montré que, sous ce rapport, vous ne pouviez pas reconnaître le gouvernement provisoire

\*) Par Ed. Simonis. 1918.



qui venait de s'ériger dans la fraction du royaume, dite la Belgique, et que vous deviez, entr'autres, vous abstenir de prendre part aux élections qu'il avait instituées pour la formation d'un congrès.

«Aujourd'hui je viens vous avertir des suites que l'inobservance de ces devoirs vous attire. La souveraineté établie sur le Grand-Duché se trouvant méconnue et même attaquée, S. M., le roi grand-duc, a dû, conformément à l'art. 63 de l'acte du congrès de Vienne, invoquer l'assistance de la confédération germanique pour rétablir l'ordre légal dans cet état de l'union fédérative.

«Tel est l'avertissement que je viens de recevoir l'ordre de vous donner, au nom de S. M. Il a pour objet de vous mettre à même de vous replacer, de votre propre mouvement, sous l'autorité constituée et seule légitime du roi votre grand-duc. Vous y avez tous le plus grand intérêt, puisque par là, vous éviterez les désagréments et les préjudices résultant de l'emploi de la contrainte et de la force armée.

«Ralliez-vous donc, Luxembourgeois, sous la bannière de votre antique fidélité, et soyez assurés que le peuple qui restera le plus tranquille et le plus attaché à son gouvernement, aura toujours le moins à redouter des crises politiques.

«Confiant dans votre sagesse et dans le discernement que vous avez toujours mis à démêler vos véritables intérêts, je recevrai avec plaisir les témoignages que vous m'enverrez de votre adhésion à l'appel que je vous fais.

Luxembourg, le 16 novembre 1830.

Le Conseiller d'Etat, Gouverneur etc.  
WILLMAR.»

## CHAPITRE XIII.

### Le danger allemand.

Cet «appel», pour s'exprimer comme son auteur, cet «avis», comme dit l'intitulé, sent la fatigue et le désarroi. Il manque de souffle et de persuasion intime, et l'avant-dernier alinéa, particulièrement, est absolument indigne, dans sa teneur prudhomnesque et avec ses clichés et ses lapalissades, de l'homme d'Etat élevé à l'école de la Révolution française et qui avait pris ses grades à celle de la diplomatie viennoise...

Mais ce qui reste intéressant dans ce document, c'est le soin que Willmar prend de ne pas battre en brèche les sentiments de «son» peuple. Pour lui, le «lien fédéral» seul unit le Luxembourg à la Confédération, notre pays n'est pas un état allemand, la nationalité luxembourgeoise n'a rien à voir avec la nationalité allemande. Les hommes politiques, ses successeurs, n'useront pas toujours de cette réserve qui, d'ailleurs, après 1839, ne sera

plus qu'une restriction presque mentale... Mais pour Willmar, comme pour le ministre hollandais Falck, qui en informait, en 1820, l'illustre et perfide Metternich, la différence était grande «entre le Luxembourg et l'Allemagne proprement dite», et il «se souvenait qu'il était question d'un pays où tout le monde se tient pour Belge ou Wallon et qui n'est devenu german que depuis hier et par hasard».

Cependant, ce peuple, récalcitrant et rétif malgré sa «fidélité» légendaire, si mal à propos évoquée, il fallait le convaincre autrement que par des appels placardés sur les murs, des avis insérés au *Mémorial*. A point nommé, des correspondants particuliers et invariablement anonymes surgissaient de tous côtés: «Votre pays est un des plus pauvres, écrivait soi-disant de la Haye un impertinent et pourtant véridique pédant. Il ne possède que des éléments et non des ressources effectives. Ses richesses sont toutes dans l'intérieur de son sol. Si l'on convoite votre pays ce n'est pas pour lui-même. Vous avez un tout autre motif d'importance aux yeux des diplomates: c'est votre forteresse... Pour n'effaroucher personne, pour écarter toute crainte d'intervention armée, le grand-duché sera maintenu comme il l'a été jusqu'à ce jour...»

«Habitants du Grand-Duché, s'écrie et écrit un autre épistolier qui, par crainte de complications du côté de l'Allemagne, morigène ses compatriotes et voit le salut dans la formule de l'accession au trône de Belgique du futur Guillaume II. «habitants du Grand-Duché, c'est vous surtout qui devez ardemment désirer l'élévation du prince d'Orange sur le pavois national, vous dont l'existence politique

est encore indécise. Par lui se trouverait résolu sans secousse le problème de votre avenir, et la qualité de Belges, qu'on vous conteste, vous serait irrévocablement acquise. Mais sans lui, qui peut prévoir les destinées qui vous attendent à quelques mois, à quelques semaines d'ici peut-être? Qui sait même si, déshérités de ce nom de Belges auquel vous attachez tant de valeur, *vous n'irez pas violemment vous confondre avec un peuple pour lequel vous n'avez aucune espèce de sympathie?*»

C'était s'exprimer de façon habile et crier casse-cou avec élégance. Mais il n'était pas facile de persuader les Luxembourgeois, ceux de la ville non plus que ceux des campagnes; dans la partie française, ces derniers, d'ailleurs, ne lisaient — quand ils savaient lire — que le *Courrier des Pays-Bas*; dans le quartier germanique, c'était plus simple: on ne lisait rien! Seuls les «gros bourgeois» des petites villes recevaient le *Courrier*, s'inspiraient de la prose de Baptiste Nothomb et la délayaient entre eux, au café. Dans un coin, le «messenger» tendait l'oreille, puis s'en allait colporter, de par les villages, non sans les avoir arrangées à sa façon, les nouvelles les plus sensationnelles. Cela créait une opinion, soigneusement entretenue dans le sens belge par la plupart des hobereaux sympathiques à la population — nous venons de voir Madame de Hontheim dans le rôle d'une Théroigne de banlieue qui ne manque pas de saveur — cependant que d'autres, comme les de Villers, à Born, les d'Olimart, à Bettendorf, les Blochhausen, à Berg et Birtrange, orangistes et essentiellement antipopulaires, provoquaient d'autant plus à ce péché national qu'est la

contradiction, que l'intérêt manifeste de nos paysans inclinait ceux-ci, de plus en plus énergiquement, vers toute solution valant arrangement avec la France.

Réduit à la seule clientèle de la ville de Luxembourg, le « Journal » s'évertuait à faire connaître à ces entêtés, à côté de sa prose pauvrement persuasive et des « avis » de Willmar, l'opinion de puissances plus importantes et d'organes plus répandus. Mais combien l'on sent la mauvaise grâce, l'écoeurement de devoir défendre un point de vue que l'on ne partage guère! Toute une série d'articles qui viennent en droite ligne de la Haye et de Francfort, s'ingénient à expliquer et à commenter ce bout de phrase si plein d'embûches qui, du traité de Vienne, passa dans la loi fondamentale: «sauf les relations du Grand-Duché avec la Confédération germanique». Un supplément parut sous forme de brochure — véritable chef-d'oeuvre typographique! — édité chez Lamort, qui reproduisait la traduction de deux articles, fortement inspirés, publiés dans la «Gazette générale d'Augsbourg» et traitant de la question luxembourgeoise et belge au point de vue de l'Allemagne. La formule déjà s'accroît, qui persistera jusqu'en 1866, et qui fera de nous des «Allemands», en dépit de notre nationalité individuelle, mise en avant par Willmar. Celui-ci mourra six semaines après, sans avoir voulu reconnaître autre chose qu'un «lien fédéral» unissant le Luxembourg à la Confédération, sans avoir jamais adopté l'idée d'une identité entre la situation politique du Luxembourg et celle de n'importe quel autre Etat faisant partie du même tout.

Pour être nié, l'épouvantail de la Diète n'en persistait pas moins. On semblait même le prendre plus au sérieux à l'Etranger qu'en Belgique même et surtout qu'en Luxembourg. C'est à peine si, le 20 novembre, des déclarations à la Chambre française du député Bignon, récent ministre des Affaires Etrangères, et qui venait de renoncer au portefeuille de l'Instruction Publique, provoquaient quelque émoi entre la porte de l'Arsenal et le Marché-aux-Poissons! Il avait pourtant parlé «d'une chance de guerre qui a son principe dans les passions, dans les imprudences des Belges» et de la «prétention mal fondée de ceux-ci sur le Grand-Duché de Luxembourg... Système d'usurpation, capable d'attirer un choc entre eux et l'Allemagne... Qui sait si la Prusse ne sera pas appelée à l'exécution des décrets de la Diète, et, une fois que des troupes prussiennes auront posé le pied sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, qui sait si ce malheureux et impolitique débat ne mettrait pas bientôt les Prussiens et les Français en présence, peut-être malgré eux, dans les provinces belgiques elles-mêmes...»

Ces noirs pronostics — que les faits d'ailleurs se chargèrent de démentir — ne donnèrent guère, à Luxembourg, lieu qu'à des gorges chaudes. Déjà s'avérait l'ignorance des hommes d'Etat français dans les questions de détail, ignorance sans grande portée internationale, mais qui a de quoi exaspérer les intéressés. Les troupes prussiennes n'avaient plus «à poser le pied sur le territoire grand-ducal» car elles y exécutaient lourdement le pas de l'oie depuis plus de 15 ans, ce que l'ancien ministre des Affaires Etrangères de France

semblait ignorer royalement! Rien d'extraordinaire, dans ces conditions que personne ici ne prit au sérieux ces discours du genre Cassandre.

\* \* \*

Le «Journal» s'en émeut avec une indigence d'arguments, une pénurie de raisonnement, une petitesse mentale qui offusqueraient, même à distance, si on n'y reconnaissait la contrainte. Le moyen de dire quoi que ce soit, et de le dire proprement, quand chaque mot peut provoquer une interprétation fâcheuse et valoir à l'auteur des foudres vengeresses? Citons textuellement l'«éditorial» que suscita dans les colonnes de l'unique journal de Luxembourg, l'écho, au Congrès de Bruxelles, des déclarations parlementaires françaises:

«Un député au Congrès, dans la séance du 17 novembre, député qui appartient au Grand-Duché (il s'agit de Nothomb qu'à partir de ce jour le «Journal» attaquera chaque fois que l'occasion lui en sera infligée!) s'expliquant sur le discours prononcé par l'honorable M. Bignon, membre de la Chambre des Députés de France, a dit que ce célèbre diplomate avait résolu la question luxembourgeoise contre la Belgique avec une précipitation extraordinaire. *Ce langage est bien tranchant de la part d'un débutant dans la diplomatie envers un diplomate consommé.*

«Dans la même séance, un autre orateur, aussi du Luxembourg, en parlant sur la situation politique du Grand-Duché s'est écrié dans un bel enthousiasme qu'il assumait volontiers sur lui la responsabilité de la déclaration que les Luxembourgeois sont décidés à mourir plutôt que d'être séparés des Belges. L'argu-

ment n'est pas puissant pour résoudre la question. C'est un langage qui plaît au peuple. Aussi voit-on qu'il y a répondu par des applaudissements. Qu'on ouvre des listes de souscription avec l'alternative. On verra combien d'individus sont disposés à courir la chance de la proposition.

«Si malheureusement une occupation militaire allemande a lieu dans le Grand-Duché pour y rétablir l'ordre légal et y faire reconnaître le pouvoir souverain du roi grand-duc ainsi que les droits de la Confédération, les deux orateurs qui, emportés par un zèle trop ardent, ont contribué puissamment à l'adoption de la mesure, pourront revendiquer une forte partie des pertes, des désastres et des maux qui pèseront sur leurs compatriotes.»

On ne peut s'empêcher de trouver que, plutôt que de débiter de pareilles sornettes et de ne trouver pour défendre une cause à laquelle, même, on ne croit pas, des arguments d'une stupidité aussi parfaite, évoquant avec une précision regrettable une polémique entre conseillers municipaux dans un village ardennais, le «Journal» aurait mieux fait de se «draper de dignité et de silence», ou, du moins, de laisser à un de ces nombreux correspondants anonymes, plus ou moins transparents, qui l'honoraient de leur fastidieuse prose, la responsabilité de la chose... Mais ceux-ci avaient fort à faire pour expliquer, ou plutôt pour tenter d'expliquer, une fois de plus, aux ironiques lecteurs du *Journal* les mystères du «Pacte de Famille»: «Nassau, Hadamar, Dillenburg, Siegen, Dietz», à quoi l'on ajoutait, gratuitement, rien que pour l'harmonieuse beauté du mot, «Katzenellenbogen»,



était devenu un refrain moqueur dont se gargarisaient, au « Cercle » les irréductibles, groupés sous le bâton du chef d'orchestre brandi par Bateau...

Mais des bruits bientôt circulèrent de déclaration de guerre de la Prusse à la Belgique... C'est à peine si l'on s'en inquiéta davantage que du « choléra-morbus », que l'on prétendait à nos portes, et que la garnison n'empêcherait pas d'entrer, encore qu'elle tint celles-ci soigneusement closes, au grand dam des bourgeois exaspérés par la presque réclusion consecutive. (Cor. part.)

Quel auteur inconnu mit alors en circulation ce galant madrigal à l'adresse de nos indésirables hôtes et que je traduis fidèlement dans le goût et le rythme de l'original

Prussien de Prusse,  
Le dos pleins de puces  
Le c... plein de poux  
Jusqu'aux genoux!

Dans la galopade de chaussures éculées, les piailllements aigus et moqueurs des gamins des faubourgs détaillaient, à portée des oreilles outragées, mais hors de portée d'immédiates représailles, le couplet subversif; des voix avinées le hurlaient au sortir des bouchons; des calligraphes malhabiles l'inscrivaient à la craie ou au charbon sur les parois des guérites, sur les murs des casernes. L'apoplexie guettait le général Dumoulin, qui regrettait plus que jamais l'odieux Gaspard Weiss, ce journaliste silésien, que la garnison prussienne avait, en 1821, fait venir de Breslau pour civiliser les Luxembourgeois, puis qu'elle avait lâché, constatant son impuis-

sance. Qu'aurait dit — et écrit— ce louche thuriféraire de tous ceux qui portaient un titre quelconque, et qui bavait de respect, quand le nom du moindre principicule d'Allemagne venait sous sa plume, s'il avait dû relater dans le «Luxemburger Wochenblatt», mort de consommation en juillet 1826, ce fait-divers que le «Journal» rapportait assez froidement dans les termes que voici:

«Le 8 novembre, vers midi, le landgrave de Hesse-Hombourg, gouverneur militaire de la forteresse, faisant sa promenade habituelle suivi de son aide-de-camp, d'un lancier et de son écuyer, s'avancait sur la route d'Arlon après avoir longé les glacis de la Porte-Neuve; trois miliciens, dont l'un en uniforme, cheminaient en avant sur la même route. Le prince s'étant arrêté à l'endroit où était la chapelle de Sainte-Croix, les trois miliciens se retournèrent et se serrèrent en faisant mine de barrer le passage. Le lancier à la suite du prince les invita à laisser la route libre. S. A. continuant sa marche, l'un des miliciens déchargea un coup de bâton à noeuds qu'il portait en main sur le cou du cheval. A l'instant le lancier voulut se jeter sur l'agresseur pour venger l'insulte, mais le prince défendit vivement toute espèce de voie de fait. L'agresseur et l'un de ses camarades se jetèrent à côté de la route et prirent la fuite; le troisième fut arrêté, conduit en ville et remis aux mains de l'autorité. Celui qui était en uniforme a jeté son chakos (sic) et son sac qui ont été relevés et remis à qui de droit. Les Luxembourgeois sont unanimes pour réprouber avec indignation cette atteinte publique à la sûreté individuelle du prince.»

Dégoûté à juste titre d'un séjour où on le respectait aussi négativement, le préhistorique landgrave regagna, le 21 novembre, les quelques hectares plus hospitaliers qui composaient sa principauté germanique. Simultanément, on annonçait «qu'une armée prussienne de 45.000 hommes se réunissait du côté de Munster et dans l'arrondissement de Trèves, qu'elle prendrait la dénomination d'armée fédérative d'observation du Grand-Duché de Luxembourg et que les troupes autrichiennes, qui étaient venues renforcer la garnison fédérale de Mayence, allaient recevoir l'ordre de se mettre en marche pour rejoindre les corps prussiens de Trèves. On regardait une prochaine irruption dans le Grand-Duché comme imminente.»

L'attentat contre Hesse-Hombourg amusa la population plus qu'il n'inquiéta les autorités; l'identification entre le cheval, qui avait reçu le coup de bâton, et le landgrave qui aurait, en bonne justice, dû le recevoir, fit pendant une huitaine les délices du «Cercle».

Barreau racontait avec humour le savoureux épisode:

«Il est regrettable que la garnison n'ait pas accompagné le gouverneur et cela sans esprit de retour», ajoutait-il d'un air candide, chaque fois qu'il en avait l'occasion. Et celle-ci, la garnison se chargeait de la lui donner, plus souvent qu'il n'aurait été nécessaire:

«Dans la soirée du 5 décembre, relate le *Journal*, une sentinelle a tiré au Grund sur un bourgeois rentré dans sa maison, et la balle, ayant traversé la porte, a encore frappé ce particulier au bras et lui a fait une légère blessure.»

« Dans la soirée du 6 décembre, continue-t-il le surlendemain, le poste de la porte d'Eich a tiré trois coups de fusil à la fois, sur des bourgeois, au nombre de cinq ou six, dans la rue d'Eich. L'un de ceux-ci est resté mort sur place. Cet événement a fait la plus profonde sensation dans la ville. Nous nous abstenons de toutes réflexions sur les causes qui l'ont provoqué. Nous n'examinerons pas de quel côté peut être le tort; c'est un soin dont les autorités de justice sont chargées et dont elles s'occupent activement. C'est l'espérance bien légitime de tous les bons citoyens, que la plus éclatante lumière soit répandue sur l'origine de tous ces faits déplorables. Mais n'est-il pas cruel de penser que la vie des hommes soit abandonnée au libre arbitre des soldats en faction? Et quand un citoyen est tombé sous les coups d'un factionnaire, qui peut réparer ce malheur dans le cas où son innocence serait prouvée? Et fût-il même coupable d'une inconséquence, la mort peut-elle être seule la juste punition d'un instant d'irréflexion? »

« Dans la soirée du 12 décembre, le nommé Léonard, demeurant dans la rue du Rame, se trouvait tranquillement sur le devant de sa maison, à 9 heures du soir, lorsque trois soldats vinrent à passer, et l'un d'eux déchargea un coup de sabre sur le dit Léonard, de manière à lui faire une forte blessure à la tête. »

« Le même soir, vers 10 heures, l'officier chargé de la police du Grund a fait arrêter un militaire dans un cabaret, parce qu'il avait tiré son sabre contre un bourgeois. »

« 15 décembre: On s'est beaucoup entretenu, hier soir, en ville, de l'imprudente audace de deux ou trois individus qui, dans la soirée

de lundi, auraient fait une décharge de trois coups d'armes à feu sur la route en avant des glacis du fort Saint-Charles.»

«Le 15 décembre, dans la matinée, deux gendarmes nationaux belges ont été arrêtés sur les glacis en avant de la Porte-Neuve, par ordre de l'autorité militaire de la forteresse, et conduits dans la maison de sûreté militaire.»

Le 24 décembre, nos hôtes prussiens, conformément aux traditions allemandes les plus sacrées, offrent un cadeau de Noël aux Luxembourgeois sous les espèces suivantes:

«L'autorité militaire a donné aux patrouilles l'ordre de disperser, après trois sommations, tout rassemblement de plus de trois personnes, qui se trouverait sur la voie publique après huit heures du soir. En cas de désobéissance, les individus faisant partie d'un tel rassemblement seront arrêtés, et s'ils opposent de la résistance, les soldats feront usage de leurs armes.»

En revanche, la Régence, pour les étrennes de nos pères, s'évertuera à mitiger un peu ce que les dispositions en vigueur, obligeant chaque personne, en circulation dans les rues après huit heures du soir, au port d'une lanterne individuelle, présentaient de draconien, d'intempestif et même de dangereux, en autorisant à circuler sans cet accessoire «les habitants appelés à prêter leur secours en cas d'incendie. Ils devront toutefois éclairer le devant de leur maison au premier étage dans tous les quartiers de la ville, indistinctement. L'incendie cessé, les habitants en seront avertis par le sonneur de ville, qui parcourra

tous les quartiers en commençant par celui où le feu aura pris...»

Schrobilgen et Barreau, avant de quitter, le soir, vers 10 heures, le «Cercle» où ils ont défendu, par la parole et par l'action, l'un, le «grechen» de Grevenmacher, l'autre, le rosé de Gorze, allument chacun leur petite lanterne ronde en corne. Ils oublient que les combinaisons stratégiques d'une partie de dominos les ont mis aux prises avec, parfois, des termes violents, des mots définitifs. C'est à qui passera à l'adversaire momentanément la papillote de papier, enflammée à la braise qui meurt dans l'âtre. Ils songent qu'en ce moment, à Bruxelles comme à la Haye, à Groningue comme à Arlon, à Grevenmacher même, face à l'Allemagne, ou à Hollerich, tout près, au pied des remparts, les actes et les paroles sont libres ou presque. Que nul coup de feu n'y guette, au coin de la rue, le bourgeois regagnant sa demeure; que l'oubli éventuel d'une lanterne de conspirateur n'y obligera point le contrevenant à passer la nuit au poste, après un raclée préalable, infligée de main de maître par une brute poméranienne; qu'une répugnante soldatesque étrangère, demain, peut-être, n'y viendra pas, au saut du lit, arrêter pour délit d'opinion le paisible fonctionnaire, le professeur pacifique...

Dans cette Europe, tout entière secouée, Luxembourg leur semble être le lieu le plus instable, le plus rébarbatif, le plus déshérité. Ils échangent, avec une poignée de main qui n'insiste même plus, un sourire d'augures lassés d'avoir à la fois tort et raison, puis avec précaution, le long des accotements boueux, ils regagnent, l'un le Marché aux Poissons,

l'autre la rue Chimay, balançant du bout des doigts le luminaire ridicule où, pourtant, la menue flamme jaune luit encore comme un espoir...

Quel espoir? L'espoir de quoi? Hélas! Le même que celui que nous devons bercer, quatre-vingt quatre ans plus tard: celui d'une intervention miraculeuse de la France. Ces «fils d'Hiram», par le canal redoutable et mystérieux de la franc-maçonnerie, qui poursuivait dans les deux mondes «la tâche prodigieuse de la libération des peuples» avaient acquis cette certitude: reconstituée, puissante, unie, dégagée des entraves que les Bourbons, ramenés, selon la formule «dans les fourgons de l'Etranger», lui avaient imposées, la France allait se lever pour rendre la liberté à la Belgique, à la Pologne, à l'Espagne, aux pays rhénans... Luxembourg aurait son heure. Noués à La Haye, les liens qui l'unissaient à l'Allemagne et particulièrement à Berlin, d'une façon ou d'une autre seraient rompus; belges, luxembourgeois, hollandais, il n'importait pourvu que l'odieux uniforme prussien désertât ces murs...

Ils devaient attendre trente-six ans encore!

\* \* \*

Cependant, à un article «communiqué» se terminant par ces mots:

«Il ne s'agit pas de savoir si les Luxembourgeois désirent d'appartenir à la Belgique, mais d'examiner si les traités existants permettent de les considérer comme lui appartenant réellement. Or, tout homme non prévenu trouvera que cela ne se peut pas», un anonyme — toujours — répondait dès le numéro suivant,

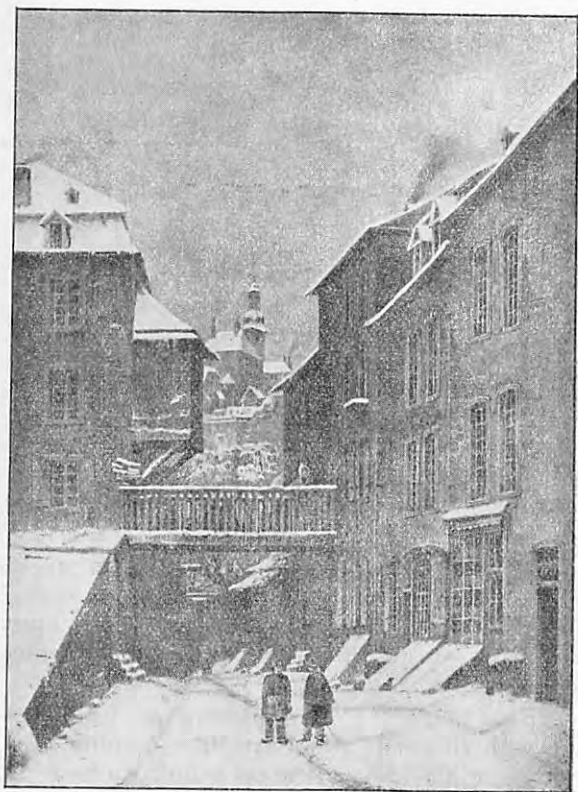
en «s'inspirant de l'Encyclopédie moderne qui fait résider le principe de toute souveraineté dans la nation» et demandait «qu'on reconnaisse aux Luxembourgeois le droit de briser des chaînes qu'on leur a imposées par des traités conclus sans leur consentement: or, il est hors de doute qu'ils se sont ouvertement prononcés en faveur des Belges». Puis s'élevant contre la Hollande: «Si les traités nous lient, ils devraient également lier le souverain qu'on nous a imposé. Pourquoi nous a-t-on fait contribuer au paiement de la dette énorme de la Hollande, qui nous est étrangère? Pourquoi a-t-on vendu nos domaines et confondu le produit de cette vente dans les recettes générales d'un royaume qui ne nous regardait en rien? Pourquoi? Pourquoi?..»

A cette série de pourquoi, éminemment subversifs, la réponse ne se fit pas attendre: peu de jours après le *Journal* se voyait obligé de publier le protocole de la 34<sup>e</sup> séance de la «Sérénissime Diète»:

«Les censeurs des feuilles politiques recevront l'injonction la plus précise de n'accueillir les nouvelles relatives à des mouvements tumultueux qu'avec prudence, et en s'assurant des sources où elles ont été puisées, et de ne pas perdre de vue les résolutions de la Diète du 20 septembre 1829. Ils dirigeront en même temps une surveillance active sur les feuilles qui, sans faire mention des affaires étrangères, ne traitent que celles de l'intérieur, attendu que ces feuilles affaiblissent également, si on leur permet une licence sans frein, la confiance des sujets dans les autorités et les gouvernements, et excitent, par cette conduite, indirectement à la révolte.»



Le *Journal* se le tint pour dit et, cette fois-ci, définitivement. Les articles qui, dorénavant, paraîtront dans ses colonnes, ne seront plus consacrés qu'à disserter plus ou moins doctement sur la «Situation en droit public du Grand-Duché». Ils essayeront en vain de dissiper les impénétrables brouillards qui pèsent de plus en plus sur la question. Malgré de louables efforts pour créer de la clarté, ils ne font qu'apporter plus de confusion encore. Le peuple ne sait, littéralement, pas «ce qu'il est». Selon ses désirs, ses vœux, ses relations, ses besoins, ses lubies même, on se dit, on s'estime, on se croit de bonne foi: Hollandais, Belge, Allemand, Français et même Luxembourgeois!... Traité de Vienne, loi fondamentale, recès de Francfort, pacte de famille, apanage du prince Frédéric, royaume des Pays-Bas, maison d'Orange-Nassau, révolution belge, pays belgiques, provinces méridionales, compensation, Hadamar, Dietz, Katzenellenbogen, ... c'est une macédoine incroyable, où ne se retrouve qu'à peine un esprit exercé, et que chacun accommode à sa sauce particulière...



UNE RUE DE LUXEMBOURG EN 1830

La Rue des Tanneurs au Grund

(d'après une lithographie de Nicolas Liez)

## CHAPITRE XIV

### Les Thèses en présence

Dans l'esprit des simples, des «hommes de la rue» et de ceux, parmi la relative élite, que trop de complication repousse et que les problèmes politiques aisément désarçonnent s'ils prétendent les résoudre ou même, seulement, en comprendre les données, la question se posait, très dépouillée et assez nette. Elle pouvait, selon la nationalité de chaque intéressé, se résumer des différentes façons suivantes:

Thèse belge: Le Luxembourg est une province méridionale des Pays-Bas, comme Namur, comme Liège; il a été administré sur le même modèle depuis 1815, soumis à la même loi fondamentale, gouverné de la même manière: même régime militaire, même régime politique; ses «relations avec la Confédération germanique», dont on nous rebat les oreilles? La belle affaire! Nous les respecterons... provisoirement; nous les continuerons... quelque

temps; nous supporterons la garnison prussienne... pour le moment; et nous ferons exactement comme ont fait les Hollandais... en attendant de faire tout à fait autrement. D'ailleurs, cette province s'est soulevée comme les autres contre le pouvoir de La Haye; elle a triomphé avec nous; elle fera donc comme elle le désire, avec nous, partie de la Belgique libérée et triomphante...»

Thèse hollandaise: Le Grand-Duché de Luxembourg n'est pas une province du royaume des Pays-Bas, tant s'en faut. Il n'a rien à voir, ni avec la Belgique ni avec la Hollande. Nous l'avons administré conjointement avec les provinces et de la même manière, c'est exact, mais c'était dans la louable intention de faciliter les choses et de diminuer les frais. Au fond, le Luxembourg est un petit Etat souverain et presque indépendant qui, en vertu d'un système d'alliances, en vérité un peu particulier, entre divers Etats également souverains et également indépendants, fait partie de la Confédération germanique. Et notre roi est son grand-duc comme le roi de la Grande-Bretagne se trouve être roi du Hanovre...»

Thèse allemande: «Le Grand-Duché de Luxembourg n'est pas un Etat, mais un embryon d'Etat qui n'a d'existence que grâce au cordon ombilical le retenant à l'Allemagne «en devenir»... D'ailleurs on y parle allemand!»

Thèse française de province: «Le Grand-Duché de Luxembourg, s'il n'y avait pas la forteresse qui nous gêne considérablement, nous nous en désintéresserions avec ensemble... Pourtant Polignac n'avait peut-être pas tort en en proposant l'annexion aux puissances

et Talleyrand a sans doute raison de persister en ce sens. D'ailleurs, on y parle français!»

Thèse parisienne: «Le Luxembourg? Kek-cékça? Un jardin de l'autre côté de l'eau? C'est encore plus loin que l'Odéon!»

Thèse prussienne: «Nous tenons le bon bout. J'y suis, j'y reste, comme dira plus tard Mac-Mahon.»

Thèse orangiste: «Le Grand-Duché de Luxembourg tout entier à la Hollande!»

Thèse anglaise: «Nous répondrons au très honorable membre qu'il n'y a rien à répondre...»

Thèse luxembourgeoise (ville), développée par Barreau au «Cercle»: «Mais, Messieurs, je vous le demande: Hollandais? Comment peut-on être Hollandais? Il n'y a jamais eu que Monsieur l'abbé Olinger et Monsieur Wurth qui aient compris quelque chose aux sons que profèrent les Bataves... Allemand? Messieurs, on n'est pas Allemand! C'est de très mauvais goût d'être Allemand! Et ça ne diffère pas beaucoup du Prussien... Belge? Ah! Nous voudrions bien! Mais Monsieur Willmar ne veut pas et les canons de Monsieur Hesse-Hombourg moins encore... Si on devenait Luxembourgeois, pour changer?»

Thèse luxembourgeoise, quartier Wallon: «Vive la Belgique!»

Thèse luxembourgeoise, quartier allemand: «Vive la Belge!»

C'est là sous une forme que je reconnais vulgaire, mais qui est prise sur le vif, l'expression de l'état d'âme populaire, telle, du moins, qu'en laisse le sentiment une étude un peu approfondie des journaux, mémoires et correspondances de l'époque. Pourtant.

à Luxembourg nulle lassitude ne se fait encore sentir. Tout ce mois de décembre, on y vivra dans une expectative un peu excitée, dont ne parviendra pas même à triompher le pouvoir soporifique du grand article, sur cinq colonnes, publié dans le *Journal* du 8 décembre et qui, une fois de plus, prétend expliquer la situation. On entend, à distance, les incoercibles bâillements que sa lecture dut provoquer, les ricanements de Barreau, les éclats de Schrobilgen qui, peu à peu évolue vers la thèse nationale luxembourgeoise, dût son triomphe nous germaniser... Celui-ci les voudrait, ces articles, nerveux et verveux, enflammés, éloquentes, suggestifs et pourtant classiques, et capables de persuader et de convaincre... Et il se voit obligé à l'insertion parfois — sinon à la rédaction? — d'articles débordants de bonnes intentions mais d'une naïveté désarmante. Qu'on en juge par cet extrait, qui part d'un bon naturel à la fois et d'un esprit mesquin.

«La Belgique, si nous lui demeurons unis, nous continuerons à être sacrifiés. Depuis notre réunion aux Pays-Bas les Luxembourgeois ont été menacés de voir leur contingent dans la contribution foncière augmenté d'un quart; leurs villes sont écrasées sous le poids de l'impôt personnel; leurs distilleries domestiques ont disparu avec les milliers d'arbres dont les fruits, convertis en spiritueux épargnaient à la province une autre et considérable exportation de numéraire; autrefois on fabriquait de la bière à domicile, sans crainte d'aucune exaction fiscale; on a dû remplacer cette boisson économique et nourrissante par une substance étrangère, le café, dont l'é-

norme consommation suffit à elle seule pour maintenir de nos jours dans les campagnes le malaise et la gêne; impôt des barrières! impôt sur le bétail! A quelle influence attribuer tous ces sujets de plaintes et de surcharges si ce n'est à notre incorporation à des provinces où toutes choses se voient d'une autre manière, où tout sacrifice public se mesure sur une autre échelle que dans notre province maltraitée par la nature et les hommes.

«Que l'on ne se fasse plus illusion! A la paix, quand notre adhésion à la révolution ne sera plus un fait à citer à l'Europe, quand les frontières n'auront plus besoin, pour leur défense, de braves volontaires, la sympathie ne sera plus que ridicule; de toutes parts, on entrera dans les réalités et alors qu'est ce qu'on nous offrira? La liberté? Nous en jouissons dans une telle plénitude que c'est à la faveur de cette liberté que la Révolution a été entreprise et consommée. Des avantages commerciaux? Nos relations avec la Belgique consisteront comme auparavant dans l'exportation de notre numéraire.

«Nous n'avons rien à perdre, nous n'avons qu'à gagner en redevenant patrie luxembourgeoise.

«Plût au ciel que nos enfants vissent quelque jour un descendant des Nassau-Orange répéter dans le Grand-Duché l'exemple donné par le Nassau qui règne à Weilbourg, prince entretenant sa cour avec les revenus de ses domaines.

«Enfin quel Luxembourgeois ne verrait avec plaisir notre contingent fédéral jusqu'aujourd'hui amalgamé dans les divers corps des Pays-Bas, organisé avec des indigènes dans la

province même et fournissant enfin la part du souverain dans la garnison de Luxembourg»...

\* \* \*

Cependant, la Sérénissime, par sursauts, sortait de sa léthargie, mais pour aussitôt y retomber. Heureusement d'ailleurs! Vers la mi-décembre survenait le lieutenant-général von Wollzogen des armées confédérées, expédié sur Luxembourg pour «se rendre compte de la situation et des effectifs éventuels que serait susceptible d'exiger, le cas échéant, le rétablissement possible d'un ordre improbablement troublé»... Le digne homme qui avait d'un précédent séjour, conservé de Luxembourg d'excellents souvenirs, prit son temps, mangea bien, but sec, paressa horriblement et n'adressa son rapport à la Diète qui l'avait délégué, que quelques mois plus tard, hors des limites de notre étude.

Le 14 décembre d'ailleurs, la Diète avait pris une résolution héroïque et décidé d'envoyer le 10<sup>ième</sup> corps et des éléments du 9<sup>ième</sup> sous le commandement du Hanovre, tenir garnison à Luxembourg. Sans doute avait-elle choisi, avec un soin particulier, ses régiments d'exportation? Le fait est, que ce furent finalement les contingents de Schaumbourg-Lippe, d'Oldenbourg et de Waldeck qui furent mobilisés dans ce but. Leur arrivée devait donner aux Luxembourgeois, qui les attendaient avec l'impatience négative que l'on devine, le réjouissant spectacle de l'indiscipline, devenue force des armées et élevée à la hauteur d'une institution militaire. Cette indiscipline dégénérerait parfois en émeute; les troupes prussiennes, doublées pour la cir-



constance, — il avait fallu loger des hommes chez l'habitant et déloger le collègue et des écoles — durent plus d'une fois rétablir l'ordre, baïonnette au canon...

Inquiète de ce déploiement de forces à deux pas de sa frontière, la France renforçait ses garnisons de Thionville, de Longwy et de Sedan; ce qui provoquait à Luxembourg d'autant plus d'espoirs — inconsiderés d'ailleurs — que des émissaires parcouraient le pays et l'entretenaient dans l'idée d'une intervention française. Un moment, les nouvelles qui passèrent les murs semblèrent si encourageantes, qu'on décida, malgré l'interdiction promulguée par les autorités militaires et ratifiée par la Régence, de donner un bal public. «Les Français, eux, en donnaient tandis que les Hessois assiégeaient la ville», disait Barreau, qui trouvait un plaisir énorme à attribuer aux Allemands une pusillanimité excessive. Il est même vraisemblable que ce bal eut lieu, malgré les dénégations que la ville opposait à Hesse-Hombourg, lequel revenu sur les entrefaites de ses trois arpents héréditaires, s'en plaignit en termes offusqués et véhéments.

Même — abomination de la désolation! — on avait une fois de plus chanté la «Marseillaise» au Cercle... Il s'en fallut de peu que Dumoulin, à l'audition de cet hymne abhorré, ne fit prendre les armes à la garnison tout entière, gens de Waldeck et autres lieux compris, et balayer l'infâme bourgeois! Toute une correspondance fait foi de ces détails où se retrouve l'esprit de fronde des Luxembourgeois et l'incroyable mesquinerie des Allemands.

Rien n'illustrera mieux la situation et ne mettra davantage en lumière les procédés — éternellement les mêmes — de la police militaire prussienne, que l'anecdote suivante, empruntée au *Journal*, et due à la plume même du principal intéressé, ou, si l'on veut, de la victime. On verra que ceux qui tinrent la ville et le pays sous leur botte, de 1914 à 1918, n'avaient rien inventé et se contentèrent de mettre au goût du jour, en les élevant à une puissance imprévue, les mesures de coercition maladroitement, enfantines et cruelles dont, depuis Tacite, leur race est coutumière.

«Arlon, le 22 novembre 1830.

«Monsieur le Rédacteur,

«Samedi dernier, étant appelé au delà de Luxembourg, en ma qualité d'agent principal d'assurances contre l'incendie, et sachant que l'on ne me permettrait pas de traverser la ville, je descendis à Eich, et passant par Weymerskirch et Weymershoff, j'arrivai à Clausen, pour y attendre la voiture de Grevenmacher. J'entrai chez M. Meyer pour y dîner, et j'y fus rejoint un instant après par ma femme et mes enfants.

Au moment où j'allais monter en voiture, se présenta M. le commissaire de police Mullendorff, accompagné de deux de ses agents; ils m'exhibèrent une lettre écrite en langue allemande, signée Berner, employé de la police prussienne, en m'invitant à les suivre. Je fus conduit d'abord devant M. Keuker, qui me renvoya devant M. le gouverneur Willmar, qui, après avoir pris lecture de la lettre Berner, dit à M. le Commissaire de Police: «Cela ne me regarde pas, conduisez monsieur devant l'autorité militaire».

« Arrivés chez M. le général Du Moulin, il n'était pas chez lui; nous étant rendus chez M. l'auditeur militaire Schlarbaum, il n'y était pas non plus. Je demandai d'être conduit chez un ami qui m'accompagnait, en attendant la rentrée de l'une ou de l'autre de ces autorités militaires. Un quart d'heure après on annonça le retour de M. le Général.

« Introduit devant lui, M. le général, ayant avec lui l'agent Berner, me porta un regard des plus sévères, et dit à M. le commissaire Mullendorff: « Faites votre devoir, conduisez ce monsieur *au secret* ». Je demandai le motif d'une aussi singulière mesure: « Vous avez dit, monsieur, à votre arrivée chez le sieur Meyer, à Clausen, que dans huit jours la forteresse serait prise par force ».

« L'accusation se bornait là, et sans doute, elle était grave. Je déclarai que ce propos, en lui-même très insignifiant, tant il est absurde, n'avait pas été tenu, et je portai à l'agent Berner le défi de le prouver. Il désigna pour témoins M. *Servais et autres*. Je démontrai la fausseté de ce qu'il osait avancer, et c'était facile, depuis deux mois je n'ai pas vu M. Servais, et j'ajoutai, que puisque c'était chez M. Meyer que j'avais commis le crime qui devait me conduire *au secret*, l'on pouvait l'entendre et sa femme, comme témoins.

« Je dois à la vérité de dire que M. le général, dès les premières explications, changea de ton à mon égard, et que, après lui avoir parlé peut-être trop énergiquement, au lieu de me faire conduire au secret, je fus confié à la garde de M. le commissaire de police, dans la maison d'un ami; sa surveillance dura, je ne dirai pas deux longues heures, car

elles furent fort agréablement employées avec de nombreux Luxembourgeois, qui me donnèrent ainsi de nouvelles preuves de leur attachement.

«Vers la nuit, je fus mis en liberté, c'est-à-dire que je reçus l'ordre de sortir immédiatement de la ville.

«Voilà les faits, M. le rédacteur; j'en appelle à M. le commissaire de police pour en attester la réalité. Et ne voulant pas qu'ils soient dénaturés, je vous prie de les insérer dans votre plus prochain numéro, pour être livrés à toutes les réflexions dont ils peuvent être susceptibles.

«J'ai l'honneur etc.

PROTIN,

Chef de la Ire division au Gouvernement provincial.»

Après un siècle, les réflexions invoquées par ce fonctionnaire s'imposent encore.. Changez les noms, les faits restent les mêmes; ils vous ramènent en arrière, non de cent ans, mais de dix-huit seulement. Remplacez Du Moulin par Tessmar, Willmar par Eyschen, Schlarbaum par Mettgenberg, l'immonde Berner par l'infâme Amelung, Protin par vous, par moi, par n'importe qui, et vous n'aurez plus qu'à reproduire, jusqu'au texte même, puérilité de l'accusation comprise, une lettre déjà centenaire...

Ces Prussiens à Luxembourg, au milieu d'une population hostile et moqueuse, ils suaient la peur. Elle prenait aux entrailles le landgrave-gouverneur dès que, débouchant d'Allemagne et au dernier tournant de la route de Trèves, il apercevait l'ironique clo-

cher de Grevenmacher avec les trois couleurs belges à sa lucarne. Il les retrouvait, celles-ci, à Wecker, à Oetrange, au relais de Roodt, à Senningen, un peu partout, d'ailleurs, en cours de route, et se rejetait, suffoqué chaque fois, dans le fond de sa calèche de voyage qu'éclaboussaient les sabots protecteurs d'un demi-escadron galopant aux portières. Dans son cerveau débile, soigneusement entretenue tant par notre goût national, souvent funeste, de mystification, que par le souci, non moins national, de la police prussienne de se donner de l'importance, la certitude avait germé de son enlèvement. Déjà il se voyait sur la paille humide des cachots de Bouillon, et pleurait de vraies larmes sur son sort futur... Du Moulin lui-même, qui devait à son origine hollandaise et, sans doute, plus lointainement française, un cerveau mieux équilibré et un esprit plus acéré, n'était pas sans inquiétude. C'est de cette hallucination perpétuelle que naîtra, plus tard, l'idée d'arrêter le gouverneur Thorn; à force de supposer à l'adversaire d'in vraisemblables projets, on arrive à en exécuter d'identiquement semblables.

A la lettre signée Protin et que je viens de reproduire, devait nécessairement correspondre une réponse de M. Servais, mis en cause. Je la reproduirai également, pour faire voir d'une part, comment, — en 1830 comme en 1915 — les faits les plus insignifiants, une fois que la police allemande s'en empare, deviennent les attentats les plus graves, de l'autre, combien l'espionnage et ses corrélatifs, la foi trompée et le mensonge — en 1915 comme en 1830 — sont chose naturelle à gens d'Allemagne.

«Luxembourg, le 26 nov. 1830.

«Monsieur le Rédacteur,

«La manière dont M. Protin parle de moi dans sa lettre insérée dans votre feuille du 24 courant, pourrait faire croire à des personnes mal informées que je suis la cause de son arrestation, et, ce qui plus est, l'inventeur du propos dont la police militaire doit lui avoir demandé raison. Veuillez me permettre de me servir de votre journal pour prévenir ou pour redresser cette erreur.

«Le jour de l'arrestation, vers midi, il me fut raconté sur la place d'Armes que M. Protin se trouvait à Clausen, chez M. Meyer, et qu'il avait dit à un employé du Gouvernement que dans huit jours l'administration devait déguerpir pour faire place à celle établie à Arlon. Un instant après, rencontrant deux amis dans une maison bourgeoise, je leur fis part de ce qui venait de m'être rapporté. Je dois ajouter qu'un *médecin de la garnison se trouvait dans la même société*. Si, par le fait de l'une de ces personnes, la chose fût venue aux oreilles de la police, je le regretterais beaucoup, car je n'ai jamais eu l'intention de désobliger M. Protin en aucune manière. Sachant que loin de se cacher, il se promenait sur la route, parlait à des passants, je ne voyais pas d'indiscrétion de parler à des camarades de son séjour à Clausen; je l'y croyais d'ailleurs en parfaite sécurité. Quant au propos qu'on lui attribuait, je le regardais comme insignifiant, et ne pouvant jamais donner lieu à aucun désagrément pour M. Protin, attendu que depuis plusieurs semaines, des propos analogues sont répétés par

les personnes qui reviennent d'Arlon ou qui reçoivent des lettres de cette ville.

«J'ai l'honneur etc.

«SERVAIS,

«Vérificateur des poids et mesures.»

M. Protin, on le voit s'en tirait à bon compte! Quatre-vingt cinq ans après, un «propos» non moins «insignifiant», prétendument tenu par un Luxembourgeois en présence d'un Arlonais, valait à notre compatriote, de la part des autorités policières et militaires allemandes installées à Luxembourg, les sévices les plus épouvantables!<sup>(1)</sup>

Si les fonctionnaires luxembourgo-belges se rendant dans le rayon de la forteresse avaient tout à craindre, les fonctionnaires hollando-luxembourgeois de la ville, ou du moins les officiers ministériels, continuaient à vaquer à leurs occupations dans le «plat-pays», sans que les autorités belges semblassent s'en émouvoir. Les notaires de résidence dans la capitale allaient «en province» procéder aux devoirs de leur charge, recevoir des testaments, présider à des ventes, rédiger des contrats etc. sans aucunes entraves. Les huissiers de Luxembourg saisissaient les débiteurs récalcitrants, à Mamer ou à Wormeldange, tout comme au Grund ou à Clausen, et la maréchaussée, devenue gendarmerie belge, prêtait son concours aux fonctionnaires de Willmar, indifféremment, et à ceux du Gouvernement provisoire.

Il est vrai que le *Journal* insérait le 15 décembre:

---

(1) Cf.: L'affaire Joset-Noppeney, à paraître.

«On assure que dans la soirée de samedi dernier, les drapeaux tricolores ont été descendus subitement à Remich, par suite de nouvelles peu agréables reçues de Bruxelles; et que le même fait s'est passé dans plusieurs autres villages des bords de la Moselle. On croit que ce refroidissement de patriotisme provient de l'obstination du Gouvernement provisoire à maintenir les fonctions des receveurs des contributions de toute nature, sous le régime de la liberté en tout et pour tous.»

Mais dès le 22 «un des membres de la municipalité provisoire de Remich, jaloux de voir rétablir la réputation des habitants de sa ville», écrivait:

«Des malveillans qui, dans les commencements, encensaient ce drapeau comme le veau d'or, dans l'espérance que cette manifestation de sentiments pourrait leur valoir quelques distinctions, quelques bénéfices, dans le dépit de n'avoir rien obtenu, s'en sont pris au pauvre drapeau qu'ils ont déchiré à coups de crochet, et c'est pour faire effacer les traces de cette vengeance, qu'on l'a momentanément ôté de son poste où il a été replacé de suite.» «Il paraît, ajoute le *Journal*, que si les esprits ne sont pas tranquilles à Remich, c'est surtout aux sommités que l'on en veut?»

Ainsi, à travers des petitesesses et des mesquineries à faire pleurer, se jouent les destinées d'un peuple. Que dans une petite ville mosellane, deux épiciers et un tailleur soient mécontents du degré à quoi Bruxelles taxe leurs mérites, que, place d'Armes, à Luxembourg, deux «bourgeois» prévoient des muta-



tions de fonctionnaires, c'est l'impopularité d'une cause qui commence, ce sont des mesures répressives qui se préparent. Plus que le verbe enflammé de Nothomb au Congrès, plus que la foi orangiste de Willmar dans le cabinet silencieux où le surprendra la mort, ces détails ridicules influenceront les événements à venir.

## CHAPITRE XV

### La Chose politique

Pour donner une idée plus précise de la manière dont on traitait à l'époque la chose politique à Luxembourg, je reproduirai un «filet» du *Journal*. Il serait proprement ahurissant, si on n'en retrouvait d'identiquement semblables de nos jours. Tout y est, jusqu'au tour de phrase!

«Un journal de Belgique fait la remarque que la députation des États du Grand-Duché ne siège plus en majorité à Luxembourg. Il a assuré que des quatre députés restés à Luxembourg, *un* avait fait acte d'adhésion au Gouvernement provisoire. L'assertion est digne de remarque, et donne nécessairement lieu au dilemme suivant: ou le journal en question a hasardé un fait faux et une imputation calomnieuse, ou il y a dans la députation un membre qui a forfait à ses serments. Le dernier cas n'est pas vraisemblable, et s'il était même douteux, la facilité de le vérifier

n'aurait pas laissé subsister le doute jusqu'à ce jour. Aussi personne n'y croit.»

Ce soin de ne nommer personne, ni député, ni journal; cette épouvante de petite ville, de petit pays, de petites gens, de voir un nom livré à la malignité publique; toute cette allure sournoise et fausse, et pourtant tellement naïve, sont choses désolantes. Mieux que n'importe quoi, elles caractérisent une époque, un peuple. Depuis quatre siècles, serfs des nations étrangères, les Luxembourgeois ont une mentalité encore d'esclaves terrorisés mais que la liberté sollicite. Sous le joug qui s'appesantit, ils n'ont, pour résister, que l'arme des faibles et des enfants: l'allusion précautionneuse, le détour, avec un air hypocritement candide. Combien d'années d'indépendance faudra-t-il encore pour les guérir de cette tare que connaissent moins ceux qui respirent «l'air de la liberté»? A comparer le ton des journaux belges à celui de l'unique journal luxembourgeois, on sent que déjà la scission est faite: Quartier wallon, quartier germanique, intellectuellement ce n'est plus qu'un attelage marchant d'un pas inégal.

Parfois, pourtant, le *Journal* sort de sa réserve et jette un nom dans la balance; mais avec quelles circonlocutions, quelles tournures de langage, quel abus d'italiques, et quelle incroyable, quelle inqualifiable mesquinerie:

«Le *Courrier* avance, dans son numéro 346, que M. Maréchal, ancien membre de la deuxième chambre des états-généraux, se trouve être, lui dixième, partisan de la séparation du Luxembourg avec la Belgique. On ignore

quelle est, sur cette question, l'opinion de M. Maréchal, qui n'a jamais pris la peine de l'énoncer, mais ce que l'on peut affirmer, c'est que cette opinion serait celle de la très grande majorité des habitants du grand-duché, s'ils étaient appelés à voter *librement* sur son admission ou son rejet. Il ne s'agirait plus de leur présenter l'alternative d'être *Belges avec la certitude d'un traité de commerce avec la France, ou de rester Hollandais avec les lois fiscales actuelles*, manège innocent employé dans toutes les communes; mais il faudrait leur poser cette autre question: Voulez-vous partager le sort et les lois des Belges ou voulez-vous vivre séparés des Belges avec des lois adaptées exclusivement à vos usages et aux besoins de votre territoire? Que l'on noircisse les intentions *des dix* en leur prêtant des vues sur de nouvelles places à créer à la faveur de *leur système*, ce manège n'a rien qui surprend de la part d'hommes qui ont travaillé à une révolution dans les vues de s'en partager les produits; ici, on comprend parfaitement que la province, administrée en état souverain, n'aurait besoin ni de vice-roi ni de ministres, et qu'en augmentant non le salaire mais les attributions des états provinciaux, il serait pourvu, avec les éléments existants, à toutes les branches du service, celui de la guerre excepté.»

D'autres fois, aussi, le ton prend un peu plus de fermeté. Mais il s'agit alors de questions à la fois politiques et personnelles comme en traite une lettre non signée dont nous allons citer des fragments; elle contribuera en outre à situer un point de droit à la fois littéraire et international assez curieux:

Luxembourg, le 17 décembre 1830.

Monsieur le Rédacteur,

Le *Journal des deux Flandres* ...dit: M. Antoine Pescatore, député luxembourgeois aux états-généraux, s'étant rendu à la Haye par la Prusse, le roi de Hollande l'a fait remercier; *nouvelle preuve que le grand-duché de Luxembourg fait partie de la Belgique.*»

Cet article répété complaisamment par plusieurs journaux et nommément par le *Vrai Patriote* et le *Courrier des Pays-Bas* prouve que l'on cherche toujours à tromper le peuple sur la véritable position d'une province dont on s'est emparé au mépris des traités les plus solennels.

Je dirai peu de l'artifice avec lequel on a défiguré le fait qui concerne M. A. Pescatore: les lettres qu'il a communiquées à la seconde chambre en prenant congé d'elle, suffisent pour confondre ce nouveau tour de passe-passe.

Il est constant que le roi des Pays-Bas n'a pas remercié M. le député Pescatore; et, l'eût-il fait, la conséquence qu'on en tire ne serait pas moins absurde.

Plusieurs articles de votre journal ont démontré jusqu'à satiété, que le G.-D. de Luxembourg était constitué de manière à ce que ni la Belgique, ni la Hollande, ni le Roi Grand-Duc, lui-même, ne pussent lui enlever son existence propre, sa nationalité spéciale et indépendante.

Dans un de ces articles, on cite entre autres le *Journal officiel* du royaume, pour prouver que cette existence et cette nationalité ont toujours été reconnues par les lois et les arrêtés du Gouvernement.

Le hasard vient de me faire rencontrer un acte de cette espèce, qui me semble caractériser, plus spécialement que les autres, la distinction qu'il faut faire entre le G.-D. de Luxembourg et le royaume des Pays-Bas, ou, si l'on veut, la Belgique. C'est un arrêté du Roi du 26 janvier 1826, sur la contre-façon des oeuvres du poète *de Goethe*, inséré au n° 3 du *Journal officiel* de la même année. Vos lecteurs pouvant mieux en juger par le texte que par l'analyse, je vais le rapporter en entier :

« Nous Guillaume etc.

« Vu notre arrêté du 18 avril 1825 par lequel, entre autres, notre ministre des affaires étrangères est autorisé de faire accéder notre ministre près de la Confédération germanique, pour ce qui concerne le G.-D. de Luxembourg, à ce qui serait d'abord décidé dans l'intérêt du poète De Goethe, qui a demandé à la Diète un privilège exclusif contre la contrefaçon dans les états de l'Allemagne, d'une édition primitive et complète de ses oeuvres.

« Ayant égard à ce qui a été traité et résolu à ce sujet, par la Diète mentionnée ci-dessus, ainsi qu'à la requête qui nous a été adressée ultérieurement par le sieur De Goethe.

« Vu etc.

« Désirant coopérer comme Grand-Duc de Luxembourg, pour ce qui concerne le G.-D. dans ses rapports avec la Confédération germanique, à garantir le sieur De Goethe d'une contrefaçon qui pourrait être faite dans les états de l'Allemagne d'une édition complète de ses oeuvres, qui doit paraître dans peu :

«Avons arrêté et arrêtons:

«Art. 1<sup>er</sup>. — Le droit de copie, ou de copier au moyen de l'impression, l'édition primitive des oeuvres du sieur De Goethe, demeurera, pour ce qui concerne notre grand-duché de Luxembourg, exclusivement à ce poète et à ses ayants droit.

«Art 2. — ...Toute infraction, . . . sera punie... etc.

...Sont défendues... l'importation, la distribution ou la vente dans le G.-D. de Luxembourg de toutes les contrefaçons étrangères des ouvrages sus-mentionnés.

«Art. 3. — ...Nos ministres de l'Intérieur et de la Justice sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Journal officiel* et dont copie sera transmise au sieur De Goethe, par les soins du département des affaires étrangères.»

«Voilà donc, continue l'auteur, une disposition formelle pour le grand-duché seul comme état distinct et séparé du royaume des Pays-Bas, comme état de la Confédération germanique; voilà un acte de souveraineté que la justice royale n'a pu refuser à un auteur allemand en tant qu'il concernait le Luxembourg, et que la même justice n'aurait pas pu appliquer ni aux Pays-Bas, ni à la Hollande, ni à la Belgique.»

Et l'auteur de cette correspondance, après avoir «prouvé» que l'ancien duché de Bouillon, ayant été réuni au grand-duché de Luxembourg, doit suivre les destinées de celui-ci — la chose avait été contestée au Congrès de Bruxelles — déclare à ce sujet:

«...Tant que ces transactions de la diplomatie européenne subsisteront, nul autre que

le prince d'Orange Nassau (le roi grand-duc) ne pourra y prétendre.»

Puis il termine, non sans emphase :

«Sommes-nous condamnés à voir longtemps encore les promoteurs de nos bouleversements donner le change au public, et lui montrer l'état des choses à travers le prisme de leurs passions? Après l'apparition de tant de moyens décevants, les vrais patriotes devraient bien les soumettre à l'examen de la saine raison, afin d'assurer aux opinions politiques la justesse et l'utilité qu'elles ne peuvent recevoir que de la vérité et de la bonne foi!»

Le sieur De Goethe, la contrefaçon hollandando-belge, l'imprimerie luxembourgeoise, le duché de Bouillon, ...quelle invraisemblable macédoine pour arriver à prouver, par des détours déconcertants, que le Grand-Duché de Luxembourg est un état très relativement indépendant... Il serait désobligeant de ne pas rendre grâces à notre illustre hôte, de 1792, du service qu'il contribua à nous rendre...

Le *Courrier des Pays-Bas*, journal de Nothomb et du parti belge, a tout de même une autre allure que l'organe orangiste. Il ne s'épuise pas en mesquineries, et s'il hospitalise, parfois, des correspondances, (particulièrement arlonaises), gonflées de naïveté vaniteuse, il n'atteint jamais, quoi qu'il fasse, au ton où parvient sans peine, depuis que l'on a jugulé Barreau et Schrobilgen, le *Journal de la Ville et du Grand-Duché de Luxembourg*. Pour donner une idée de la manière qu'on y pratique, voici le «leader» politique du dernier numéro de l'année 1830:



«Luxembourg, le 29 décembre. — Le *Courrier des Pays-Bas* admet, sans contrôle et sans examen, tout ce que ses correspondants d'Arlon jugent à propos de lui présenter.

«Sa feuille du 17 décembre nous offre l'oeuvre indigeste d'un *quidam* qui vient exhaler sa bile contre une série de fonctionnaires, dont les uns sont restés paisiblement au poste qu'ils occupent à Luxembourg, et dont les autres ont été remerciés ou mis à l'index révolutionnaire, comme ne partageant pas les convulsions politiques qui agitent les transfuges et autres conquérants de places. Rien n'est sacré pour lui, ni l'administrateur infatigable qui consacra, toute sa vie, ses lumières et ses veilles au bien-être de son pays, ni le magistrat généreux qui, pour préserver ses concitoyens de la punition d'une rébellion, sollicita secrètement contre lui-même, l'application de la peine qu'ils devaient subir. Dénonciateur frénétique, il déverse tour à tour le fiel de la calomnie, du mensonge et de la perfidie, sur ce qu'il y a de plus honorable parmi les serviteurs de l'Etat. Sa haine implacable ne se borne pas à attirer sur eux les stygmates de la destitution (*sic!*), mais elle se plaît à les livrer cauteusement à l'animadversion et aux coups de l'effervescence populaire. Eh! messieurs, faites destituer, si vous le voulez, des fonctionnaires intègres, qui semblent être pour vous ce que les forts d'Israël étaient aux anarchistes de ce temps: *Clavi in oculis et lanceae in lateribus*; ils leur étaient, suivant l'expression du législateur hébreu, *des clous dans les yeux et des épées dans les reins*. Faites les destituer si cela convient à vos pressants besoins, mais ne les li-

vrez point de gaité de coeur à des avanies sanglantes; surtout ne le faites point sur de simples *on-dit* que vous vous plaisez à débiter, faite d'informations positives. Craignez qu'un jour le repentir n'entre dans l'âme des malheureux que vous aurez séduits, et ne fasse tourner contre vous le fer que vous aurez mis en leurs mains.

«Quant à la disposition souveraine, du 11 octobre 1830, que vous avez vue, dites-vous, dans le dernier numéro du «Mémorial» administratif, pourquoi la qualifiez-vous de loi, lorsque c'est un arrêté royal? Pourquoi l'attribuez-vous aux Etats généraux de Hollande, lorsqu'elle émane du roi des Pays-Bas grand-duc de Luxembourg? Pourquoi enfin la comparez-vous à ce que vous appelez le fameux arrêté de 1815, lorsqu'elle n'a aucun rapport avec cet arrêté, et qu'elle se réfère purement et simplement à la loi du 6 mars 1818? Est-ce ignorance, niaiserie ou perfidie? Nous le voyons bien, c'est pour vous ménager le plaisir de donner un nouveau coup de langue à l'honorable gouverneur qui, en publiant ce manifeste contre les malveillants, remplit les ordres du gouvernement, et donne à la fois un avertissement utile à ses administrés.

«La calomnie, monsieur? ...J'ai vu les plus honnêtes gens près d'en être accablés. Croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreur, pas de conte absurde, qu'on ne fasse adopter aux oisifs en s'y prenant bien.»

«Ah! don Bazile, que vos préceptes s'exploitent bien par le temps qui court!»

On voit qu'il ne manque rien au morceau depuis le «quidam qui exhale sa bile» jusqu'aux citations, empruntées indifféremment

à l'Écriture sainte et au *Mariage de Figaro!* Pavé de l'ours à la fois et coup de pied de l'âne, cette sottise prétentieuse devait être l'ultime lecture de Willmar. Quand sa main lasse, l'avant-dernier jour de l'année, déplia la petite feuille bi-hebdomadaire, qu'il avait connue vivante et spirituelle, et qu'il tomba sur cette absurdité monumentale, perpétrée sans doute dans ses propres bureaux, l'impression du néant dut le saisir. Jamais il ne s'est vu aussi seul, aussi immensément abandonné. Tous les premiers rôles l'ont quitté ou se taisent. La Belgique nouvelle a absorbé l'élite luxembourgeoise: avocats, fonctionnaires, professeurs, tous ceux qui savent exprimer une idée et tenir une plume, exposer une thèse et la défendre, prendre la parole, représenter une cause, se sont évadés de cette prison de 600 mètres sur 400 qu'est la forteresse prussienne de Luxembourg; ou, s'ils y sont restés, ils souffrent trop du régime pénitentiaire qui leur est ménagé, pour pouvoir faire encore, à celui qui est, avant tout, son propre prisonnier, l'aumône de leur réconfort. L'encre s'est desséchée où Barreau trempait sa plume spirituelle, Schrobilgen sa plume incisive. Le Gouverneur ne trouve plus, pour le défendre lui-même et pour défendre les droits du roi, son maître, que de pâles et plats comparses, à qui les événements laissent le loisir de cueillir, à droite et à gauche, des mots difficiles, pour en assembler d'in vraisemblables bouquets politiques et littéraires!

A un siècle de distance on partage l'évident écoeurement de l'homme supérieur qu'était Willmar devant la nullité de ses derniers partisans. Esprit précis, réaliste, un peu sec, qui

devait détester Jean-Jacques et adorer Voltaire, il usait d'un style clair, à contours tranchés, à arrêtes vives, et goûtait Paul-Louis Courier plus que Chateaubriand. De là, sans doute, sa prédilection indulgente pour ce classique de Schrobilgen; mais de là aussi l'indignation fatiguée que l'on devine en présence du galimatias à l'instant rappelé...

Galimatias que ne rachetait point, au contraire, l'article inséré immédiatement après; mais celui-ci a au moins le mérite, à nos yeux, d'un certain pittoresque:

«Luxembourg, 29 septembre, 1830. — On nous écrit des environs de Luxembourg ce qui suit:

«Un baron hollandais, naguère receveur de l'enregistrement à Mersch (il s'agit sans doute de M. Dewys, qui figure encore en cette qualité dans l'Almanach Schmit-Bruck pour 1829, mais qui, en 1830, est remplacé par M. Thevenard?) depuis en Hollande, et qui, au moment de la révolution belge a déserté son roi et son pays pour aller faire aux avant-postes le coup de fusil contre ses compatriotes, est arrivé dans nos environs, il y a peu de jours, jetant l'alarme et la consternation partout. Lieutenant-colonel, commandant un bataillon de volontaires, et aide-de-camp du général en chef belge, ce monsieur se prétend envoyé, on ne sait trop par qui, pour annoncer aux autorités provisoires de la province, avec lesquelles, au surplus, il ne paraît pas avoir des rapports bien intimes, le remplacement du ministre de la guerre belge par un officier français, la déclaration de guerre entre les puissances du nord, y compris l'Autriche, et la France, l'Angleterre et la Belgique; enfin,

l'investissement prochain de Luxembourg par la garnison de Thionville, à laquelle il est chargé, dit-il, d'en porter l'ordre ou l'avis, si lui-même, nouveau Josué, ne trouve pas des moyens plus simples et plus expéditifs de faire tomber les murs de cette forteresse, et pour l'exécution desquels il se dit détenteur des fonds nécessaires.

«Quoi qu'il en soit, ses opérations ne marchent pas fort vite, et abstraction faite de la première peur que ces bruits sinistres avaient causée dans le pays, on est assez rassuré sur la mission de M. le baron, depuis qu'on lui a découvert un autre but, celui de conduire ici, on ne sait trop à quelle fin, quelques beaux faisans qui naguères habitaient le parc du prince d'Orange à Tervueren, et qu'on nourrit provisoirement, avec beaucoup de soin à l'hôtel Cathias, à Arlon.»

Suit encore un aliéna de trois lignes destiné à apprendre aux Luxembourgeois «le mariage projeté entre le prince de Saxe-Cobourg et la fille aînée de S. M. Philippe Ier, roi des Français» et que «le prince sera appelé à régner sur la Belgique».

Puis, prenant texte d'un discours de Dupin aîné à la Chambre française, où il était dit:

«La grande nation a été reconstituée le lendemain de sa grande révolution»

ce commentaire, ou, plutôt, cette application:

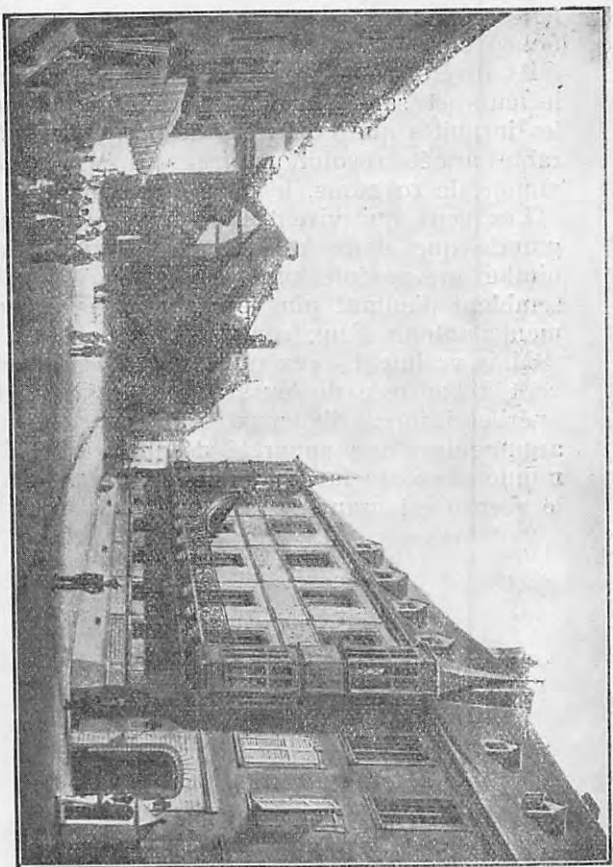
«Qui oserait prédire le jour où la Belgique aussi sera reconstituée? Le lendemain de sa révolution n'est pas encore arrivé. Il recule tous les jours devant les lenteurs d'une assemblée qui fatigue de ses discussions oiseuses, ceux-là même qui ont le plus ardemment

embrassé la bannière du nouvel ordre de choses.»

Un point, c'est tout. Le filet en bas de page, la mention de l'imprimeur, et le *Journal de la Ville et du Grand-Duché de Luxembourg* clôture, sans nouvelles locales, sans faits divers, sans annonces, sans voeux aux lecteurs et sans autre aperçu politique que les insanités que l'on vient de lire, la mémorable année révolutionnaire, qui secoue le monde, le royaume, le pays et la ville...

Les gens qui vivent une épopée ne sont grands que dans la légende et quand les nimbe une auréole lointaine; vus de près ils semblent d'autant plus petits que les événements autour d'eux sont plus immenses.

Mais vraiment, ceux qui, en 1830, ne trouvent à l'adresse de leurs adversaires que de puérides injures, d'anonymes allusions, et des arguments d'une pauvreté déconcertante, diminuent encore la commune mesure... «Seul le silence est grand...»



**L'HOTEL DU GOUVERNEMENT VERS 1830**  
d'après une aquarelle de J.-B. Freser, appartenant à S. M. la Reine des Pays-Bas.

## CHAPITRE XVI

### Le 31 décembre 1830

Journée décisive d'un drame à la fois historique et bourgeois, où se jouent le sort d'un peuple et celui d'un homme, ce 31 décembre 1830, si on le considère avec les yeux de notre temps, on y trouve le scénario d'un film prodigieusement américain! Quelle succession, quelle alternance sur l'écran, de tableaux à effets! La scène est dans tous les palais d'Europe, admirable décor pour un cinéaste avide de somptuosité et de couleur locale: austérité ou pittoresque des royales façades allongeant leurs perspectives selon le principe des bonnes projections; intérieurs de style, meubles de vingt époques, luxe de bon ton! Laquais à catogan, le mépris bête figé sur leurs têtes à gifles; diplomates encore en perruque, rescapés d'Aix-la-Chapelle, de Vienne et de Vérone; hommes d'Etat à toupet doublement louis-philippart; officieux de tout genre, intrigant pour qui les paye plus et trahissant qui les



paye moins; souverains scandaleux, pétris d'infamie, de bonne foi et de bêtise, passant en cortèges augustes parmi les acclamations des foules avilies. Et tout cela sur fond de fêtes et de guerres: tranchées de Pologne et de Belgique, cachots d'Autriche et prisons d'Allemagne, bals impériaux à Saint-Pétersbourg, parades militaires à Berlin, réceptions diplomatiques à Vienne, bénédictions papales à Rome, brumes de décembre à Luxembourg...

Voici à Londres, où nos destinées, deux fois, se fixèrent, dans une atmosphère de Christmas et de brouillard: Talleyrand, dont l'esprit claudique à l'égal de la jambe; l'élégant Palmerston qui refuse à la France jusqu'au «champ de choux du Luxembourg»; Esterhazy, dépensant en fêtes brillantes et vaines le travail de ses serfs hongrois; le Prussien Bulow, singe de Palmerston au Congrès de Londres, comme Blücher a été celui de Wellington à Waterloo; le russo-balte Liéven, le mari de sa femme, ce qui est un titre quand on a épousé l'amie de Talleyrand! C'est le 31 décembre que ces cinq plénipotentiaires transmettent «par note verbale au président et aux membres du Comité diplomatique, la copie certifiée du protocole de la conférence tenue à Londres le 20 décembre», qui décide du sort du Luxembourg.

Voici à la Haye, au Vivier, Guillaume, roi souverain de nom, roi prisonnier de fait, et qui, jugulé dans le passé, dans le présent, dans l'avenir, hésite, ce même 31 décembre, à apposer sa signature sur le document qui livre à l'Allemagne «son» grand-duché de Luxembourg...

Voici au Congrès de Bruxelles, dans l'an-

cien palais des Nassau, toute cette fougueuse et généreuse et si vivante représentation de la Wallonie, où se révèle, malgré la jeunesse de ses interprètes, la supériorité intellectuelle des provinces de langue française et pour laquelle le 31 décembre marque le commencement de la fin d'un beau rêve...

Voici, comme un repoussoir, dans le cadre Renaissance qui la date, la Sérénissime de Francfort, si mesquine, si arriérée, que, discutant, ce 31 décembre toujours, de la question du Luxembourg, elle semble une assemblée de prêteurs à la petite semaine, se dénonçant mutuellement un emprunteur récalcitrant...

Voici aussi, dans le Palais-Royal, les pusillanimes conseillers de l'ex-duc d'Orléans; ils commencent déjà et continuent encore ce jeu déplorable, indigne de la France et surtout puéril, qui consiste à refuser avec modestie... ou impertinence, ce qu'au fond on désire avec ardeur...

Voici enfin, dans l'hôtel du Gouvernement qui sera plus tard le palais grand-ducal de Luxembourg, réfugié dans le cabinet de travail qui a vu passer tant de solliciteurs, entendu exposer tant de griefs, l'homme d'Etat dont l'agonie commence, mais dont l'héritage déjà est vacant avant sa mort..

Décidément, tout cela est bien américain, avec ce recul d'un siècle: tout, jusqu'au prologue, tragique et enfantin comme une prémonition de conte de nourrice, et que le *Journal* insère le 22 décembre:

«Lundi dernier vers huit heures du matin, un feu de cheminée a éclaté dans une aile de l'hôtel du Gouvernement provincial. Ce feu

qui ne présentait aucun danger a été éteint de suite.»

On se l'imagine aisément, après une nuit passée comme d'habitude au travail, ce vicillard que le froid de l'aube saisit et qu'engourdit la fatigue, son geste maladroit vers l'âtre, la bûche qui roule, la cendre, rouge encore, qui s'éparpille, la flamme qui lèche, le tapis qui flambe...

Douze jours après, à l'heure où, sans doute, Willmar devait sentir s'approcher déjà la visiteuse matinale, son destin s'accomplissait. Les mesures qui devaient le frapper de son vivant et qui ne le frappèrent que mort, prenaient corps à la Haye. Toute son oeuvre de quinze ans s'écroulait d'un seul coup sous la main de celui-là à qui il l'avait tout entière consacrée; «Guillaume, par la grâce de Dieu, roi des Pays Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg etc., etc. etc., prenait, le 31 décembre de l'an 1830, de son règne le dix-huitième» l'arrêté suivant:

«Prenant en considération que l'insurrection armée des provinces méridionales du royaume s'est étendu jusqu'au grand-duché de Luxembourg, et qu'elle s'y répand, peu à peu, de plus en plus; qu'en conséquence, il est devenu impossible de gouverner celui-ci, conformément à la loi fondamentale du royaume, conjointement avec les fidèles provinces septentrionales;

«Vu le traité de Vienne, du 9 juin 1815, par lequel le Grand-Duché de Luxembourg nous a été cédé en pleine propriété et souveraineté, comme Etat faisant partie de la confédération germanique et entièrement séparé des provinces qui composent le royaume des Pays-

Bas, et ce en compensation de nos principautés de *Nassau, Dillenburg, Siegen, Hadamar* et *Dietz*, cédées à Sa Majesté le roi de Prusse;

«Eu égard à notre disposition d'établir une administration séparée pour notre Grand-Duché;

«Voulant prendre les mesures nécessaires pour séparer également ici l'administration de notre Grand-Duché de Luxembourg d'avec celle des provinces septentrionales de notre royaume;

«Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1<sup>er</sup>.

A partir du premier janvier 1831, notre Grand-Duché de Luxembourg sera gouverné par Nous, distingué et séparé du royaume des Pays-Bas.

Art. 2.

L'Administrateur Inspecteur des mines, C. E. Stiff, est nommé notre Référendaire intime pour les affaires concernant notre Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3.

Dans cette qualité il est chargé, sous nos ordres immédiats, de traiter toutes les affaires concernant le Grand-Duché qui exigent une disposition de notre part.

Art. 4.

Etc.

Art. 6.

Toutefois les affaires du Grand-Duché qui se rattachent aux départements des affaires étrangères et de la guerre, seront encore et jusqu'à disposition ultérieure, que nous pourrions donner, traitées par lesdits départements; à leur égard notre référendaire intime

Stift se mettra en rapport avec les chefs respectifs de ces départements et travaillera avec eux.

Signé: *Guillaume*

Par le Roi

Signé: *J. G. de Mey de Streefkerk.*

Au moment où Guillaume signait ces lignes, la disgrâce de Willmar était déjà arrêtée dans son esprit. Non seulement l'administration provinciale était dissoute, et cette dissolution entraînait nécessairement la mise en disponibilité du gouverneur, mais déjà le choix du souverain s'était depuis 15 jours fixé sur le duc Bernard de Saxe-Weimar-Eisenach, lieutenant-général des armées de Sa Majesté.

Séparé des pays hollandais, empêché de s'unir à la Belgique, dont il avait pourtant épousé la cause, maintenu à bonne distance de la France par la politique traditionnelle de l'Angleterre, le pays de Luxembourg, ou plutôt ce qui devait en rester, était, sous prétexte de liberté, jeté dans les bras de l'Allemagne...

Ainsi les rois respectaient la volonté des peuples! Berné, bafoué, pendant que des Baltes et des Hongrois, des Bataves et des Frisons, des Poméraniens et des Saxons décidaient de son sort, et qu'on le déclarait «souverain» et «autonome» en le chargeant d'entraves, le Grand-Duché de Luxembourg n'avait pas même le droit de voir un des siens le représenter, ni auprès du souverain qu'on lui avait imposé, ni à l'étal diplomatique où les plénipotentiaires des rois débitaient l'Europe!

Cependant Willmar, à la table où il allait mourir, écrivait à l'adresse du ministre de

l'Intérieur, à la Haye, son dernier rapport. Il y exposait que l'idée de l'annexion à la France ne faisait pas seulement d'extraordinaires progrès dans le pays de Liège, le Hainaut méridional, le Namurois, mais également et surtout dans le Luxembourg. Que de toutes les solutions envisagées, c'était là celle qui rencontrait dans la population en général l'accueil le plus sympathique, et que particulièrement l'industrie du fer, celle du drap, celle du cuir et le monde agricole y inclinaient: «Rapport tout entier écrit de sa main, mais d'une écriture qui dénonce une singulière agitation» dit Prosper Mullendorf dans son ouvrage sur l'époque que nous étudions...

Et comme Willmar signalait, la mort entra!

FIN

## TABLE DES MATIÈRES

---

Chapitre I. — <i>Le «Journal de la Ville et du Grand-Duché de Luxembourg»</i> . . . . .	9
Chapitre II. — <i>L'écho des «Trois Glorieuses» à Luxembourg</i> . . . . .	15
Chapitre III. — <i>Les Evénements d'août et de septembre vus de Luxembourg</i> . . . . .	21
Chapitre IV. — <i>Impopularité grandissante de la garnison prussienne</i> . . . . .	34
Chapitre V. — <i>Répercussion à Luxembourg des événements de Bruxelles</i> . . . . .	46
Chapitre VI. — <i>Le Gouverneur Willmar et la thèse de la nationalité luxembourgeoise</i> . . . . .	51
Chapitre VII. — <i>Arlon, capitale</i> . . . . .	65
Chapitre VIII. — <i>Thorn et Nothomb</i> . . . . .	76
Chapitre IX. — <i>Nominations belges</i> . . . . .	82
Chapitre X. — <i>Liberté d'expression</i> . . . . .	98
Chapitre XI. — <i>Petites et grandes nouvelles d'octobre 1830</i> . . . . .	109
Chapitre XII. — <i>Novembre 1830</i> . . . . .	119
Chapitre XIII. — <i>Le danger allemand</i> . . . . .	125
Chapitre XIV. — <i>Les thèses en présence</i> . . . . .	142
Chapitre XV. — <i>La chose politique</i> . . . . .	157
Chapitre XVI. — <i>Le 31 décembre 1830</i> . . . . .	171

---

*Achevé d'imprimer*  
*par*  
*l'Imprimerie de la Cour*  
*Joseph Beffort*  
*Luxembourg*  
*le 7 février 1934*